Supplément Radio-Télévision

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

– FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE   N° 14129 - 6 F

DIMANCHE 1er - LUNDI 2 JUILLET 1990

La Zambie à son tour

IL n'y a vraiment plus d'Afrique heureuse. D'un bout à l'autre du continent noir, tous Etats confondus, anglophones ou francophones, la révolte gronde et les lendemains paraissent bien incertains. Aussi l'annonce, très vite démentie, d'un coup d'Etat militaire en Zambie dont aurait été victime, samedi 30 juin, à l'aube, le président Kenneth Kaunda, n'avait pas de quoi surprendre. A Lusaka comme à Abidjan, même les « pères de la nation », ceux qui ont conduit leur pays à l'indépendance, ne sont plus à l'abri d'une forte contestation populaire.

Il n'y a plus, aujourd'hui, de chefs charismatiques, de quelque manière qu'ils aient accédé aux affaires. Le pouvoir des plus anciens, comme M. Kaunda – à la tête de la Zambie depuis vingt-six ans, – aussi bien que celui des plus autoritaires, comme le chef de l'Etat éthiopien, le colonel Menguistu Haïlé Mariam, sont violemment mis en cause. Un peu partout, une opinion publique est en train de naître et une opposition commence de relever la tête.

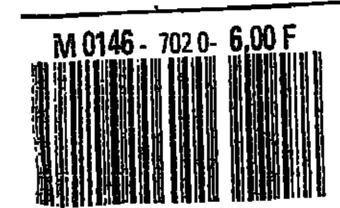
MOINS de pauvreté, davantage de liberté : les revendications se mêlent et s'ajoutent pour rendre, ici et là, la situation explosive. Surpris et parfois incrédules, s'estimant victimes d'obscures machinations, les hommes en place tentent, assez maladroitement, de gérer les affaires à la petite semaine, soit en se raidissant face aux porteurs de pancartes, soit en lâchant du lest par simple calcul politicien, comme l'a récemment fait le maréchal Mobutu avec l'annonce du multipartisme au Zaïre.

M. Kaunda, qui, contre vents et marées, croit encore aux vertus du système du parti unique et qui a l'honnêteté de le dire tout haut, vient quand même d'accepter, la mort dans l'âme, d'organiser prochainement un référendum sur le sujet. Déjà, en mai 1987, quelques mois après de sanglantes « émeutes de la faim » provoquées par une augmentation du prix de la farine de maïs, il avait été contraint, pour calmer le jeu, de claquer la porte au nez du Fonds monétaire international, dont la potion était trop amère.

CE fils de pasteur presbytérien, qui a essayé, sans succès, de marier les enseignements de la Bible à ceux du « Capital », a dû, par la force des choses, en revenir à une politique économique très proche de celle que recommandent les organisations financières internationales. Les mêmes causes provoquant les mêmes effets, il doit affronter une nouvelle vague de mécontentement populaire, d'autant plus forte que le cahier de doléances s'est, en cours de route, gonflé de revendications proprement politiques.

Au nom d'un combat cache-misère contre le régime de l'apartheid, M. Kaunda a, trop longtemps, négligé ses devoirs intérieurs, laissant son pays partir à la dérive. Une Zambie malade de son « or rouge », le cuivre, mais aussi de la corruption et de l'incompétence de sa classe dirigeante. Ce qui se crie à Lusaka n'est, somme toute, pas très différent de ce que l'on peut entendre à Abidjan, à Kinshasa et à Libreville.

Lire nos informations page 5 et l'article de FRÉDÉRIC FRITSCHER page 18

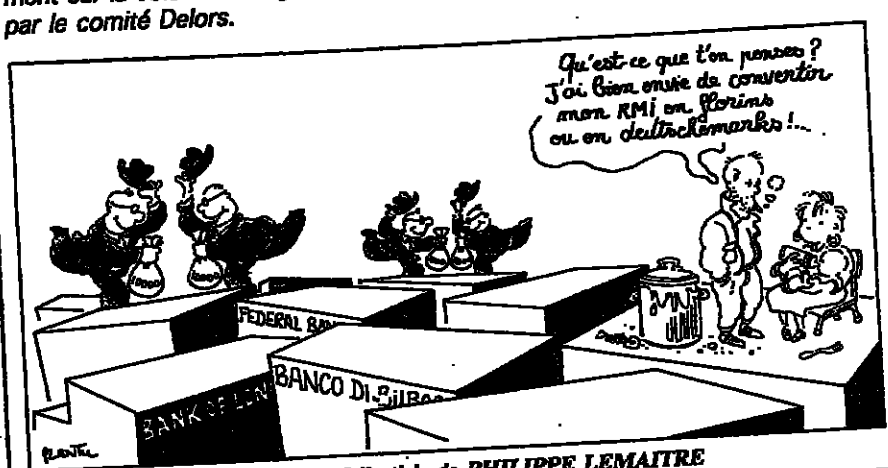


M 0146 - 702 0 - 6,00 F

Deux événements qui façonnent le nouveau visage de l'Europe communautaire

La libération des capitaux première étape du marché unique

A partir du 1er juillet, tous les mouvements de capitaux sont définitivement libérés au sein de la Communauté européenne. Cette date marque également le début de la première étape du programme qui doit conduire, d'ici à la fin de 1992, à la signature par les Douze du traité créant l'Union monétaire européenne (UEM). Malgré les réserves britanniques, les Européens s'engagent donc résolument sur la voie de l'intégration économique et financière ouverte en avril 1989 par le comité Delors.



Lire page 15 l'article de PHILIPPE LEMAITRE

Naissance d'une seule Allemagne économique et monétaire

L'union économique, monétaire et sociale entre la RFA et la RDA prend effet dimanche 1er juillet. Pour cette journée historique, les banques sont exceptionnellement ouvertes afin que les Allemands de l'Est puissent retirer en liquide les 2 000 deutschemarks – seule monnaie désormais valable sur les deux territoires – changés au taux de un pour un. Vendredi, lors d'une cérémonie à Berlin-Est, M. Richard von Weizsacker, président de la République fédérale, a souhaité que le nouveau Grand Berlin devienne la capitale de la future Allemagne unifiée.

La grande braderie de Dresde

DRESDE

de notre envoyé spécial

Dresde est à vendre... Aux rares terrasses perdues dans le béton des reconstructions d'après-guerre, les cafés sont bondés de touristes de passage et d'Allemands de l'Ouest affairés. Il fait lourd dans la ville. Malgré l'heure encore peu tardive, ce jeudi 28 juin, le centre vibre d'une animation fébrile. La grande avenue Ernst-Thallmann, les quelques artères commerciales de part et d'autre de l'Elbe, s'adonnent aux joies des soldes. En avant-première de ce 1er juillet fatidique où le deutschemark va devenir la seule monnaie officielle, l'Allemagne de l'Est est bradée à tout va. De longues files de voitures se sont formées devant les stations-service pour profiter d'un dernier plein au rabais. Dans le grand magasin Kosmos, au centre de la ville, on ne s'est même pas donné la peine d'habiller les mannequins, pantins désarticulés tels d'inutiles épouvantails pendus par le cou. Des centaines de clients tournent en tout sens dans les rayons à demi dégarnis, à la recherche d'une dernière affaire.

HENRI DE BRESSON

Lire la suite page 4

Turbulences polonaises

Lech Walesa et ses anciens conseillers s'affrontent pour le contrôle de Solidarité devant une population en proie à un mécontentement croissant

VARSOVIE

de notre envoyée spéciale

Un dimanche pluvieux de septembre 1988, Jacek Kuron s'apprêtait à entrer dans la grande salle de la sacristie de l'église Sainte-Brigitte à Gdansk, où Lech Walesa réunissait la fine fleur de l'opposition polonaise, le « comité des 60 », sur fond de nouvelle vague de grèves dans la Pologne communiste, lorsqu'on lui demanda si certaines divisions ne risquaient pas d'éclater au cours de cette réunion. « Non, répondit-il, rigolard, *ici on ne va pas s'engueuler, car nous n'avons rien. C'est quand on nous donnera quelque chose qu'on commencera à s'engueuler vraiment.* »

Près de deux ans ont passé, la Pologne communiste n'est plus, Jacek Kuron est ministre du travail et sa prédiction se réalise. On « s'engueule » sérieusement, ces jours-ci, à la tête de Solidarité, ce qui, à vrai dire, n'est pas une totale nouveauté, car le syndicat avait connu à la fin de sa période légale, à l'automne 1981, des affrontements aussi profonds que spectaculaires.

Mais Solidarité est maintenant au pouvoir, et les enjeux des conflits internes en acquièrent une toute autre importance. C'est de la Pologne qu'il s'agit aujourd'hui, de cette Pologne que l'on tente, au prix d'efforts titanesques, de hisser hors du gouffre et où les moindres turbulences peuvent se transformer en autant de détonateurs. La prédiction de Kuron se réalise d'autant mieux que ce sont les « comités civiques », structures indirectement issues du « comité des 60 », qui servent aujourd'hui de champ de bataille aux dirigeants de Solidarité. En décembre 1988, lorsqu'il devint clair que le régime du général Jaruzelski ne pourrait plus éviter de négocier avec Solidarité, les dirigeants du mouvement transformèrent ce « comité des 60 », tout à fait informel, en « comité civique auprès du président de Solidarité ».

SYLVIE KAUFFMANN

Lire la suite page 4

Les couleurs retrouvées de Florence

Réouverture de la chapelle Brancacci, dont les fresques de Masaccio et de Masolino ont été restaurées

FLORENCE

de notre envoyée spéciale

D'une restauration l'autre, nous découvrons, non sans surprise, non sans réticence aussi, que la construction de notre histoire de l'art repose certes sur une immense somme de savoir, mais aussi, parfois, sur une bonne couche de crasse. Et qu'il faut, sinon tout rebâtir, en tout cas redistribuer certains espaces, revoir certains points de vue « définitifs » sur des œuvres qui s'avèrent, après nettoyage, ne pas être exactement ce qu'on croyait qu'elles étaient.

A moins de penser, bien sûr, que ce sont les restaurations qui dénaturent les œuvres. Cette idée peut effleurer l'esprit devant la métamorphose des célèbres fresques du Carmine, hier baignant dans une atmosphère sombre de drame humain, aujourd'hui traversées de couleurs claires de petits matins d'hiver, et presque sereines. Où les bruns, les verts, le clair-obscur ne pèsent plus comme avant sur les dos courbés d'Adam et Eve chassés du Paradis, n'enveloppent plus le paysage incertain de la triple scène du *Paiement du tribut*, un paysage au fond si incertain, qu'on pouvait presque se demander si le grand Masaccio, l'homme de toutes les ruptures, n'avait pas tout bonnement inventé, avant Léonard, le *sfumato*...

Eh bien oui, il y avait de la brume au Carmine. Une brume épaisse, pleine de fumées de candélabres, de poussières et autres corps étrangers aux fresques. Celles-ci ont souffert dès le quinzième siècle, puis au dix-septième siècle, deux fois : d'un habillage au goût du jour et d'un incendie. Elles ont aussi fait l'objet de restaurations à une époque où, pour raviver les couleurs, on recouvrait les peintures d'une mixture à base de caséine, qui a contribué à leur dégradation aggravée par l'humidité et la pollution atmosphérique.

Une intervention était donc nécessaire, au moins pour stopper le processus de détérioration. Les travaux ont commencé en 1984, avec le concours d'Olivetti. Non sans études, sondages et analyses préliminaires. Non sans bénéficier de moyens ultramodernes, à la fois pour restaurer les fresques et les traiter contre la pollution à venir. En fait de restauration, il s'agit essentiellement de l'application par Ornella Casazza et l'équipe du Restauro, d'un procédé industriel de nettoyage spécialement mis au point pour les fresques dont les pigments ont été pris dans l'enduit frais.

GENEVIÈVE BREERETTE

Lire la suite page 10

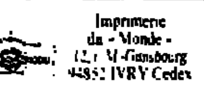
A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 7 DH; Tunisie, 700 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 22 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 8 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 12 KRD; Espagne, 175 PTA; G.-B., 70 p.; Grèce, 180 DR; Irlande, 90 p.; Italie, 2 000 L; Luxembourg, 40 FL; Norvège, 13 KRN; Pays-Bas, 2,50 FL; Portugal, 150 ESC; Sénégal 375 F CFA; Suède, 14 KRS; Suisse, 1,80 FS; USA (NY), 1,75 $; USA (others), 2 $.

Le Monde
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société ; cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ». Société anonyme des lecteurs du *Monde*. *Le Monde*-Entreprises. « Association Beuve-Méry », M. André Fontaine, gérant.



Le Monde PUBLICITE
André Fontaine, *président*
Françoise Huguet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
Micheline Oerlemans, directeur du développement
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1)45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F
Telefax 45-55-04-70 - Société filiale du journal *le Monde* et Régie Presse SA.



Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Renseignements sur les microfilms et index du *Monde* au (1) 42-22-20-20

LE MONDE TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90

Tarif	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB.	AUTRES PAYS voie normale y compris CEE avion
3 mois ...	400 F	572 F	790 F
6 mois ...	780 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 400 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner
RENVOYEZ CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO
SERVICE A DOMICILE :
Pour tous renseignements : Tél. : (1) 49-60-34-70

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
PP Paris RP 011 MON01

Édité par la SARL le Monde
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Directeur de la rédaction : Daniel Vernet
Administrateurs délégués : Antoine Griset, Nelly Pierret
Rédacteurs en chef : Bruno Frappat, Jacques Amalric, Jean-Marie Colombani, Robert Solé

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex 261311 F MONOSIR

DATES

Il y a cinquante ans

L'armistice vu par un officier allemand

Les grands événements ont leurs petits témoins. *Ainsi Fabrice del Dongo à la* bataille de Waterloo, tel que Stendhal l'imagina. Lorsque le 20 juin 1940, le gouvernement français désigna une délégation pour aller recevoir les conditions de l'armistice qu'il avait demandé à l'Allemagne, les plénipotentiaires furent *accompagnés par un capitaine qui, le* 27 juin, fit son rapport réglementaire sur cette mission. La signature qu'il y apposa est malheureusement illisible, et son nom n'est pas indiqué. De ce texte, retrouvé dans les archives militaires fédérales de Fribourg-en-Brisgau, nous publions d'importants extraits, avec l'autorisation des dépositaires. Sans apporter de révélations, il donne un climat et les impressions à ras de sol d'un militaire qui n'avait vraiment pas d'états d'âme, pas *plus d'enthousiasme que de compassion*. Certaines parties du texte ont été résumées et sont ici présentées en italique.



(COLLECTION PRIVÉE)

Les trois principaux membres de la délégation française, au moment où ils vont monter dans le wagon-salon où va leur être lu, en présence de Hitler, le préambule à la convention d'armistice, le 22 juin 1940. *De droite à gauche* : un officier de la garde du corps de Hitler, le général Huntziger, chef de la délégation, Léon Noël, ambassadeur de France, le général Pujo et le capitaine « ange gardien » de la délégation, auteur du rapport ici publié.

LE jeudi 20 juin, à 10 h 30, le commandement en chef de la Wehrmacht avait informé le gouvernement français que sa délégation d'armistice serait attendue à partir de 17 heures au pont sur la Loire à Tours. Un cessez-le-feu serait ordonné sur dix kilomètres de chaque *côté de la route Poitiers-Tours, et sur la* Loire, entre Tours et Blois.

Du grand quartier général, alors aux envi*rons de Chimay, en Belgique, le général* von Tippelskirch, quartier-maître général, et l'officier chargé d'escorter la délégation gagnèrent par avion Vendôme, où stationnait le QG de la 18e armée allemande qui avait monté un dispositif d'accueil.

En arrivant à Tours vers 16 h 30, nous trouvâmes barrée la route d'accès au pont de la Loire, parce qu'un quart d'heure plus tôt, un homme avait été grièvement blessé d'une balle dans le ventre, à l'endroit même où nous devions apparaître à 17 heures avec le drapeau blanc.

Une armée de photographes de la compagnie de propagande, et de nombreux spectateurs étaient plantés là, quand à 17 heures précises, nous descendîmes sur une file la rue qui menait au pont. Le lieutenant Zettler portait un immense drapeau blanc. Il était accompagné du lieutenant-colonel Steinmetz, chef d'état-major du VIIIe corps d'armée, et du lieutenant-colonel von Grolman, chef du 1er bureau de la 28e division d'infanterie. Le pont avait sauté juste au bord de l'autre rive ; sur la nôtre, il était barré par des voitures remplies de sable. On entendait dans les lointains quelques coups de feu isolés.

Nous y arrivâmes sans anicroches, nous *brandîmes notre drapeau, sans que rien ne* bougeât en face. Les maisons brûlaient. A travers la fumée, dans le prolongement du pont, *on discernait des silhouettes qui couraient en* tous sens. (...)

Vers 19 heures, un message radio de la 28e DI annonça que la commission s'était montrée à quelques kilomètres à l'est. Nous partîmes aussitôt pour Vendôme, où la nouvelle se révéla fausse. Revenus vers 21 h au pont de Tours, nous vîmes un drapeau blanc sur l'autre rive. Le général von Tippelskirch et moi nous nous rendîmes au bout de la partie intacte. Sur l'autre rive, une foule de civils nous interpellèrent dans la confusion. Un gendarme finit par nous apprendre que, quelques centaines de mètres plus haut, une délégation de la ville de Tours, composée du maire, du préfet et d'un sous-lieutenant, était passée dans les lignes allemandes.

Nous y allâmes et trouvâmes le colonel Höhne, commandant d'un régiment d'infanterie, qui était déjà entré en pourparlers. Quelque peu échauffé par le champagne, il rapporta au général von Tippelskirch qu'il n'y avait aucune raison de parler avec cette délégation. Il lui avait posé un ultimatum : si, dans une heure, la commission française d'armistice ne s'était pas montrée, l'attaque serait reprise. Pour prévenir d'autres dégâts, le général le prit à part et lui signifia que les mesures à prendre concernaient moins l'offensive au-delà de la Loire que l'aboutissement d'un armistice.

A 3 h 15 (le 21 juin), le général von Tippelskirch et son officier sont appelés à Vendôme où la délégation française est arrivée.

Quelle pittoresque image dans l'obscurité ! Quelques lampes éclairaient les voitures, les motos et leurs pilotes casqués. Près d'eux, de nombreux officiers français et plusieurs civils. En tête et en queue de la colonne, deux *automitrailleuses allemandes se profilaient.* De l'autre côté de la rue, une file de quatorze voitures militaires allemandes. Après une *brève présentation formelle, on s'expliqua. Le* général Huntziger, chef de la délégation française, demanda combien de temps le cessez-*le-feu était valable.* Il fallut un long débat pour lui faire comprendre que l'objet de ce cessez-le-feu était atteint avec la réception de la commission française.

A l'Hôtel Monceau

Du fait de ce retard, les pourparlers d'armistice, prévus pour 11 heures, sont reportés à 15 h 30. La délégation française, transportée dans les véhicules allemands, arrive à Paris à 8 h 45. Elle est conduite à l'Hôtel Monceau.

Une cinquantaine de soldats, porteurs de caméras et d'appareils photo, nous attendaient devant l'hôtel. Cela déplut aux Français, à voir la façon dont ils repoussèrent ces photographes insistants et souvent sans tact. Exaspéré par le long trajet de nuit, un officier de marine m'apostropha : « *Je suis un officier, non un prisonnier. Qu'est-ce que cette façon de photographier ?* » Sur le même ton, mais plus haut, je répliquai : « *Il n'y a pas d'ordre chez nous pour interdire les photos. Je n'ai donc aucune raison de le faire* ». D'ailleurs, tous les clichés étaient faits.

L'Hôtel Royal-Monceau avait été préparé pour notre cantonnement dès le 20 juin (...). *Le troisième étage était réservé pour les Français, le deuxième pour les Allemands.* Après un copieux petit déjeuner, les Français se retirèrent. Selon la coutume française, ils avaient commandé le déjeuner pour midi, bien que le départ eût été prévu pour 13 h 45. (...)

A la fin de la matinée, le général von Tippelskirch examine les pouvoirs de la délégation française. Il décide de ne pas l'informer du lieu des pourparlers d'armistice.

Au cours du trajet, les Français comprirent petit à petit où on les amenait. Les chauffeurs allemands ne savaient pas le but du voyage. *Ils avaient ordre de suivre la voiture de tête.* Nous arrivâmes à 15 h 25, cinq minutes avant l'heure prescrite, devant le mémorial *de Compiègne.*

Un silence solennel régnait. Beaucoup d'officiers et de soldats étaient camouflés dans *les buissons. Un gigantesque drapeau du* Reich masquait le monument.

A notre descente de voiture, le capitaine Engel nous informa que quatre membres de la délégation (sur six) pourraient entrer dans le wagon historique. Le général Huntziger s'en déclara d'accord. Au bout de quelques minutes d'une attente aussi désagréable pour nous que pour eux, le général von Tippelskirch, le général Huntziger, l'ambassadeur Noël, le vice-amiral Le Luc, le général d'aviation Bergeret et le lieutenant-colonel Thomas, commandant du quartier général du Führer, passèrent devant la compagnie d'honneur, *jusqu'au wagon. Le général von Tippelskirch* monta pour annoncer au Führer l'entrée de la délégation française d'armistice.

Je n'ai pas assisté à la lecture du préambule par le général Keitel, car, quand la délégation entrait dans le wagon, j'avais prié le général Parisot et le commandant Bourgoin de monter dans une voiture.

Après la lecture du préambule, Hitler s'en retourne à son QG des Ardennes, et les autres personnalités s'en vont.

Je conviai alors le général Parisot et le commandant Bourgoin à sortir de la voiture. Je les accompagnai à la tente prévue pour les Français et les priai de s'installer. *Les larmes* aux yeux, le général Parisot refusa en me disant : « *Vous comprendrez mon émotion, car vous êtes sûrement aussi bon Allemand que je suis bon Français !* »

La liaison avec Bordeaux

La tente était assez spacieuse, parquetée, avec une grande table, des chaises, des toilettes, un téléphone. La délégation allemande s'était dispersée dans la verdure sur des chaises de campagne, avec des téléphones et *des machines à écrire. Les pourparlers commencèrent* par la communication aux Français restés dans le wagon des conditions d'armistice [et d'une carte] au millionième portant le tracé de la ligne de démarcation. Le visage très pâle, surtout celui de l'ambassadeur Noël, ils quittèrent le wagon et se retirèrent sous la tente pour discuter. Alors commença une longue période de questions et de réponses, qui conduisirent à certaines tensions. Par exemple, de façon incompréhensible, on avait d'abord interdit aux Français de téléphoner à leur gouvernement, bien que la ligne entre les deux parties eût été branchée à Tours sur le réseau normal. On croyait sans doute exercer plus vite une pression sur la délégation française, mais il fallut ensuite le leur permettre, pour accélérer les négociations (...).

Dans la soirée, le général Huntziger parla avec son *gouvernement. Il dicta les conditions*, fit un rapport sur le cours des choses, notamment sur ses objections. Les conversations furent écoutées par le ministre Schmidt, des affaires étrangères, et le capitaine Bürklin, de la section ouest du service de renseignement, en même temps qu'enregistrées sur disques. Ainsi fûmes-nous toujours au clair.

Vers 19 h 30, les Français montrèrent de la mauvaise humeur. Le général Huntziger me fit appeler dans la tente, me dit qu'il faisait froid et sombre et me demanda si l'on ne pouvait pas manger quelque chose. On ne s'était pas attendu que les pourparlers durent aussi longtemps. On continua à travailler avec des lampes de poche... Vers 21 heures, on apporta aux Français du café de la roulante et quelques tartines, tranchées par de vrais briscards, mais un peu mastoc à leur goût.

Quelle était la situation à 23 h 30 ? En conclusion de la première journée, les Français avaient tout transmis à leur gouvernement, dont on attendait une décision pour le 22 à 10 heures. Tout le monde était très fatigué et heureux de retourner à Paris.

Pour précipiter la conclusion, la délégation allemande décide de « ne pas donner trop de facilités » *aux Français et affirme, dans la nuit que le télex avec Bordeaux est coupé. Dans la matinée du 23, l'officier allemand prépare vers 13 heures le transfert à Rome de la délégation française, sans toutefois l'en informer. Puis il rejoint Compiègne, avec le personnel subalterne de la délégation française.*

La question de Paris

Sur le lieu des pourparlers, l'atmosphère était bien plus détendue que la veille. Les huit dixièmes des spectateurs étaient partis, les barrages allégés, on attendait la signature. Le général von Tippelskirch avait informé *par téléphone le commandant Gehen*, aide de camp du chef d'état-major général : « *On a réglé ce matin quelques vœux préparés par la commission française. Le principal porte sur la non-occupation de Paris et d'un corridor (vers le Sud). Possibilité que, de notre côté, nous n'excluons pas pour l'avenir, mais toute modification de la convention d'armistice a été rejetée. Les Français ont tenté de repousser la demande de livraison des avions, qu'ils* « préféreraient brûler ». *Quelques points secondaires ont été traités, dont la question des émigrés. On garde l'impression que la délégation française va proposer la signature à son gouvernement. Le général Huntziger a déclaré très fortement que l'armée allemande a battu l'armée française, que la fortune de la guerre avait été contre la France et que, de ce fait, il n'y avait rien de fondamental à objecter aux conditions. Il ne serait pas question de souscrire à de pareilles conditions vis-à-vis de l'Italie, qui, sans doute, a déclaré la guerre, mais n'en sort pas victorieuse. Apparemment, la commission a l'intention d'inciter le gouvernement allemand à exercer une pression sur l'Italie. Impression d'ensemble : la signature ne fait guère de doute. La délégation poursuivra demain vers l'Italie, en sorte que l'entrée en vigueur du cessez-le-feu devra être repoussée* ».

De 14 heures à 18 heures, le gouvernement *français discuta à Bordeaux.* A 10 heures, le général Keitel posa un ultimatum : si, avant 19 heures, il n'y avait pas de signature, il faudrait supposer qu'il n'existait *chez les* Français aucune volonté de conclure. Tout se dénoua soudain. Vers 10 h 30, l'instruction de signer vint de Bordeaux. Les deux commissions prirent place dans le wagon. Photo*graphes et cameramen travaillèrent.* Les deux ampliations en allemand de la convention d'armistice faisaient foi. Le général Keitel et le général Huntziger signèrent chacun un exemplaire, qu'ils échangèrent. Auparavant, le général Huntziger avait déclaré qu'en tant qu'officier, il espérait n'avoir pas, plus tard, à se repentir d'avoir mis son nom sous ce traité. *Après la signature, Français et Allemands* se levèrent et le général Keitel commémora les morts des deux nations.

Le lendemain matin, un petit déjeuner pour tout le monde était prévu à 4 heures et *le départ fixé à 4 h 30. Le plus grand de nos* soucis était la rencontre des Français avec le Führer sur le terrain du Bourget. Je savais que celui-ci voulait visiter Paris... Je finis par savoir qu'il voulait se poser à l'heure même où les Français décolleraient. Je tins bon, car le vol vers Rome me semblait le plus important, parce que toute heure gagnée pour accé*lérer la conclusion de l'armistice, épargnerait* beaucoup de sang.

Finalement, les trois Junkers 52 gagnèrent un poste de dégagement, tandis que le Führer se posait. J'avais auparavant resserré les dix voitures et les motards *français armés*, et relevé les vitres, en les entourant des officiers et soldats dont je disposais encore, afin qu'il ne se passât rien. *Mais les Français* ne soupçonnaient pas qui atterrissait, dans la grisaille de l'aube.

ÉTRANGER

Décidée pour cent jours, à la veille du congrès du PC soviétique

La « suspension » de la déclaration d'indépendance lituanienne devrait renforcer M. Gorbatchev

La réunion plénière du comité central venait à peine de s'achever, vendredi 29 juin, sans l'ombre d'une fausse note, que les députés lituaniens votaient, à Vilnius, un *« moratoire »* de cent jours sur leur déclaration d'indépendance. Pour M. Gorbatchev, cela faisait deux bonnes nouvelles. Mais autant la seconde en est une vraie – capitale pour la redéfinition des frontières de l'URSS et l'avenir des réformes, – autant la première n'est encore qu'un faux-semblant.

MOSCOU

de notre correspondant

Ce n'est pas un traité de paix qu'ont conclu, vendredi, les différentes factions du parti, mais un simple cessez-le-feu avant l'ouverture, lundi, d'un congrès qui ne durera pas moins de dix jours. On a ainsi vu ce comité central, largement dominé pourtant par les conservateurs, adopter à l'unanimité moins une abstention des projets de nouvelle plate-forme politique et de nouveaux statuts qui piétinent allègrement à peu près tous les dogmes du communisme.

Le PCUS, tout d'abord, devient un *« parti de choix socialiste et de perspective communiste »*, ce qui permet de ranger le marxisme-léninisme dans les malles du grenier sans avoir à déclarer qu'on brûle tout ce qu'on a adoré. Le tournant est si profond que les communistes soviétiques se fixent désormais pour objectif de revenir sur la cassure du *« mouvement socialiste »*, c'est-à-dire sur ce fondement même du léninisme qu'a été la rupture entre communistes et sociaux-démocrates.

A l'heure où plus personne – et surtout pas en URSS – ne sait trop quelle pourrait être, au vingt et unième siècle, la signification concrète du *« socialisme »*, cette révision pourrait paraître relever de la seule glose marxiste. En fait, il s'agit d'entériner l'état de fait créé par cinq ans de perestroïka, d'avaliser donc la légalisation du multipartisme, le retour à l'autonomie de l'appareil d'Etat, le passage à l'économie de marché, la répudiation du centralisme, l'évolution vers la formation de gouvernements de coalition ou, encore, l'apparition de tendances organisées au sein du parti.

Sur ce dernier point comme sur bien d'autres, les formulations restent souvent alambiquées. Si les *« plate-formes »* sont autorisées, les *« fractions »* ne le sont pas. Mais, dans la mesure où elles existent (à gauche comme à droite) et que la presse et la télévision rendent compte de leurs réunions, la nuance n'est que simple pudeur sémantique.

Pourquoi donc les conservateurs ont-ils voté ces textes ? D'abord, et fondamentalement, parce qu'ils ne sont pas en situation de pousser M. Gorbatchev hors du parti. Rejeter les documents qu'il proposait, ne pas accepter (à l'unanimité, sans aucune abstention) le rapport qu'il présentera lundi matin à l'ouverture du congrès, c'eût été répudier officiellement tout ce qui a été fait depuis 1985. Or, après une telle déclaration de guerre, le président soviétique n'aurait plus eu qu'à demander au congrès de trancher entre la perestroïka et les conservateurs, entre lui-même et le fantôme de Staline.

Placés devant ce choix-là, les délégués auraient immanquablement tranché pour M. Gorbatchev, et c'est cette réalité que ses conseillers n'avaient cessé, toute la semaine, de faire ressortir en dénonçant la tentative de *« coup d'Etat »* lancée, il y a dix jours, au congrès du parti russe. Il y a eu offensive conservatrice, salve d'avertissement, des réformateurs et on a d'autant plus aisément décrété le cessez-le-feu que les conservateurs s'intéressent plus au pouvoir qu'aux mots.

Le pouvoir et les mots

Petits-enfants de Staline, ils considèrent en effet que les textes ne pèsent rien face à un solide appareil et qu'il vaut donc mieux accepter les premiers pour pouvoir reconstituer le second. Leur calcul est évident, mais pourquoi M. Gorbatchev n'a-t-il alors pas voulu casser avec les conservateurs, comme le lui conseillait son entourage ? Parce qu'il considère, lui, que, même rajeuni et renforcé, l'appareil du parti ne peut plus aujourd'hui arrêter l'évolution économique et politique du pays – que sa capacité de nuire reste gigantesque mais que son pouvoir est déjà trop battu en brèche et son image trop détestable pour qu'il puisse arrêter l'histoire.

Mieux vaut donc, estime M. Gorbatchev, éviter une partie de bras de fer, qui ne se ferait pas sans casse pour le pays, et laisser jouer le temps. Reste que si les conservateurs ne pouvaient pas utiliser un comité central sortant qui ne représente plus rien, ils pourront donner de la voix au congrès. C'est en ce sens que le suspense politique reste entier.

« Du moratoire aux négociations »

Ou bien les conservateurs se contentent de donner de la voix et d'obtenir des sièges, mais sans faire de *« coup d'Etat »*, et M. Gorbatchev fera tout pour arrondir les angles et éviter une crise superflue. Ou bien ils tentent au contraire de pousser l'avantage, de remettre l'acquis en cause, et c'est l'affrontement. Le secrétaire général a parié sur le réalisme des conservateurs. Le pari est tout sauf irrationnel, mais s'il se révélait perdu, le président soviétique aurait à improviser devant près de cinq mille délégués et sous les caméras de télévision.

En attendant, le vote du Parlement de Vilnius suspendant la déclaration d'indépendance lituanienne (69 « oui », 35 « non » et 2 abstentions) constitue un atout majeur pour la perestroïka. A quarante-huit heures de ces dix journées difficiles, M. Gorbatchev vient, en effet, de démontrer sa capacité de faire respecter la loi sans recourir à la violence. On ne peut lui reprocher ni de laisser l'Union se défaire dans l'anarchie ni de refuser l'exercice du droit constitutionnel des républiques à sortir de l'Union. Il voulait que la Lituanie respecte les modalités légales d'exercice de ce droit. Il demandait pour cela non pas que Vilnius revienne sur sa déclaration d'indépendance unilatérale, mais qu'il la « suspende ». Sanctions économiques et soutien occidental aidant, c'est ce qu'il a obtenu.

Proposée au Parlement par M. Lansbergis lui-même, la résolution, votée après des semaines de marchandages et de négociations de coulisses, décrète, est-il écrit, *« un moratoire de cent jours à partir du début des négociations* [avec l'URSS] *sur la déclaration du 11 mars concernant la restauration de l'indépendance de l'Etat lituanien, ce qui signifie la suspension des actes légaux qui découlent de cet acte »*. La même phrase dit ainsi que c'est la déclaration d'indépendance qui est suspendue et que la suspension ne porte que sur ses conséquences.

Tout le monde a sauvé la face. Le moratoire doit être *« automatiquement »* suspendu en cas de rupture des négociations ou d'arrêt forcé des travaux du Parlement lituanien. Mais il peut aussi être prolongé en fonction de l'état des pourparlers. Bref, les intermédiaires ont bien travaillé, et c'est tant mieux, car les sanctions vont maintenant être levées et la Lituanie va pouvoir aller, comme l'a déclaré son premier ministre, Mme Prunskiene, *« du moratoire aux négociations et des négociations à l'indépendance »*.

Personne ne pourrait s'en plaindre, car cette indépendance-là résultera d'un accord, préservera donc des liens économiques aussi indispensables à Vilnius qu'à Moscou et crée surtout le précédent nécessaire à l'indispensable redéfinition de l'Union. Dès lors qu'il aura été prouvé qu'une République peut réellement sortir de l'Union si elle le désire, cette Union ne sera plus obligatoirement perçue comme la prison qu'elle était. L'Union de *« républiques souveraines »* que propose M. Gorbatchev, a pris, vendredi, une réalité à laquelle les indépendantistes lituaniens disent maintenant croire. L'URSS tient peut-être là une chance de se transformer pacifiquement en un grand ensemble économico-politique du type de l'Europe unie, et la question nationale – la plus ardue de toutes avec la réforme économique – devient soudain moins insoluble.

BERNARD GUETTA

La grande braderie de Dresde

Suite de la première page

Comme dans la plupart des magasins de la ville, on liquide les stocks pour faire place nette aux nouvelles marchandises de l'Ouest. Les robes de cuir sont affichées avec des rabais de 70 %. Au rayon des appareils ménagers, on expose à moitié prix des réfrigérateurs est-allemands ou soviétiques qui, demain, seront démodés. Largement subventionnés du temps des communistes, beaucoup d'articles de consommation courante sont encore à des prix imbattables, surtout au taux de l'ostmark, échangé à un pour deux, et plus encore au marché noir. La qualité, il est vrai, est à l'avenant. Le rayon des jouets, avec ses copies bon marché de jouets de l'Ouest et ses emballages anonymes, est d'une tristesse absolue. La confection n'est guère plus attirante. C'en est presque parfois touchant : on solde les costumes à rayures sans forme que portaient tous les fonctionnaires de l'ancien régime.

Fermé pour inventaire

Kosmos a fermé ses portes vendredi jusqu'au lundi 2 juillet. Pour inventaire et reconstitution des rayons. Déjà, on vendait, ces dernières semaines, quelques marques de l'Ouest, notamment des micro-ordinateurs japonais ou des outils électriques ouest-allemands. A partir de lundi, ce sera l'invasion des marchandises d'Allemagne de l'Ouest. Le « made in RDA » va devenir difficile à trouver.

En une semaine, les rues commercantes de Dresde, comme de Berlin et d'ailleurs, se sont refait un visage. Les vitrines poussiéreuses du communisme ont brusquement cédé la place à des étalages aguichants, aux prix libellés en deutschemarks. On a brusquement vu surgir de partout les enseignes de toutes les grandes banques ouest-allemandes, de tous les spécialistes du grand public. Par camions entiers, les Allemands de l'Ouest déversent leurs marchandises sur Dresde et les autres villes de RDA.

Sur l'avenue de la Libération, où les éditions Bertelsmann faisaient figure de pionnier il y a trois mois en ouvrant un point de vente, avec la bénédiction de la municipalité communiste de l'époque, le nouveau magasin d'électroménager n'a plus à proposer que des marques de l'Ouest. Machines à laver, fours à micro-ondes brillent de tous leurs feux. Dans les magasins de vêtements, les élégantes vont pouvoir enfin trouver, au prix fort, tout le prêt-à-porter occidental.

Comment l'industrie est-allemande va-t-elle réagir à ce déferlement ? Des pans entiers de l'économie sont menacés. Dans l'automobile, où les marques de l'Ouest ont bâti à la hâte leurs réseaux de concessionnaires, les célèbres Trabant ne sont déjà plus vendues que dans les autres pays de l'Est. Les agriculteurs se sont plaints amèrement, ces dernières semaines, de l'envahissement de leur marché par les produits alimentaires de RFA. La société Elborenz, le grand confiseur local de Dresde, qui employait 500 personnes, est en faillite depuis deux mois déjà. Et personne ne donne cher de la confection est-allemande ou de l'industrie de la chaussure.

Foire de la consommation

A partir de dimanche, tous les Allemands de l'Est pourront retirer aux guichets de leurs banques deux mille deutschemarks en liquide, qui ne seront pas totalement débités de leurs comptes avant la semaine suivante. Beaucoup ne résisteront pas à l'envie de réaliser leurs rêves si longtemps inassouvis de voyages, de téléviseurs couleur, d'automobiles. Les petits malins n'ont pas attendu pour se précipiter sur le créneau. Depuis des semaines, on vend sur les marchés de la ville tous les surplus de l'Ouest.

Les représentants en tous genre viennent placer leurs produits, leurs polices d'assurance, leurs catalogues de vente par correspondance. Dans toute la région de Dresde, des affiches annonçaient, ces derniers jours, l'ouverture, dimanche, d'une gigantesque Foire de la consommation qui va durer toute la semaine à Bannowitz, à quelques kilomètres de la capitale saxonne. Quatre cents exposants – essentiellement de l'Ouest – ont loué leurs stands au prix fort.

« On a rêvé d'avoir des deutschemarks ouest pendant quarante ans. Quand on avait la chance d'en avoir, on pouvait aller s'acheter quelque chose dans les magasins Intershop pour soi, pour les enfants », explique une ancienne journaliste. *« Au début,* poursuit la jeune femme, *cela ne va pas être facile de dépenser des deutschemarks pour acheter du beurre. Chacun va vouloir en avoir pour son argent. On va tuer le pays, mais on n'y pensera qu'après, quand il sera trop tard »*.



Au nouvel office du travail de Dresde, on a recruté quatre cents personnes à la hâte pour affronter une situation qui ne s'annonce pas très rose. Le Land ouest-allemand du Bade-Wurtemberg a même délégué quinze de ses fonctionnaires pour donner un coup de main. Le nombre de chômeurs actuellement recensés est encore minime : 3 000 pour une population active de 380 000 personnes. Mais sur les six cents et quelques entreprises de la ville, cent trente ont déjà pris contact avec l'office pour annoncer des licenciements dans les mois à venir.

Ce n'est que la partie émergée de l'iceberg et personne ne sait très bien à quoi s'attendre. Le directeur de l'office estime que le nombre des chômeurs pourrait atteindre vingt mille cet été. Nul ne sait quand vont arriver les premières grandes vagues de faillite.

Une municipalité sans expérience

Jürgen Böhlig connaît bien son monde. Ce jeune banquier dirigeait une filiale de l'ancienne banque d'Etat près de Dresde avant d'être nommé au début de l'année à la direction régionale dans la capitale saxonne. A la suite des accords passés par l'Etat est-allemand avec la Deutsche Bank et la Dresdner Bank, il se retrouve aujourd'hui à la Deutsche Kredit Bank AG, dont la Dresdner Bank détient 49 % et l'Etat est-allemand 47 %.

Il estime qu'on ne pourra pas avoir une idée précise de la situation avant quelques semaines. Faute pour l'Etat est-allemand de pouvoir opérer un véritable tri dans les jours qui viennent, la plupart des entreprises devraient recevoir leurs crédits pour payer leurs salaires en juillet. Mais la situation, estime M. Böhlig, va se corser d'ici au mois d'août.

Aucune structure n'a eu réellement le temps de se rôder. Le nouveau maire, le chrétien-démocrate Herbert Wagner, n'est en place que depuis le 23 mai. Il doit tout faire en même temps, avec une équipe qui n'a aucune expérience de la gestion municipale. Les besoins sont énormes, notamment dans le secteur du bâtiment, de la reconstitution des infrastructures, de l'environnement.

Avant de pouvoir compter sur une relance, il faut mettre en place les financements. Même si la RFA est généreuse, si l'Etat de Hambourg, qui a tout intérêt a un assainissement de l'Elbe, est prêt à aider, tout cela coûtera cher. Si le privé est amené à jouer un rôle de plus en plus grand, il va falloir du temps pour qu'on commence à y voir clair dans les nouveaux règlements, notamment en matière de privatisation et de ventes de terrains.

HENRI DE BRESSON

RFA : le débat sur le siège du gouvernement de l'Allemagne unifiée

Le président von Weizsäcker plaide en faveur de Berlin

BONN

de notre correspondant

L'engagement est massif, sans équivoque et va peser lourd dans le débat sur le siège du gouvernement de l'Allemagne unifiée : le président fédéral Richard von Weizsäcker a prononcé, vendredi 29 juin, un plaidoyer en règle en faveur de Berlin. Il s'exprimait devant les autorités municipales des deux parties de la ville, qui venaient de faire de lui le premier citoyen d'honneur du Grand Berlin. Le président fédéral a balayé l'un après l'autre les arguments avancés pour le maintien de la capitale à Bonn. Le fédéralisme ? *« Ceux qui pensent que le fédéralisme ne peut survivre qu'avec le petit Bonn, alors qu'il serait en danger avec Berlin sont des fédéralistes au petit pied. »*

L'argument selon lequel Berlin serait marquée historiquement comme centre de la dictature nazie est repoussé à l'aide de citations de Josef Goebbels, propanganditse en chef du Troisième Reich, qui notait combien il avait été difficile d'imposer – *« avec du sang et des larmes »* – l'ordre nouveau à des Berlinois plutôt rebelles de nature. Au contraire, M. Richard von Weizsacker évoque les années 20 où l'on disait que *« la critique avait eu une influence créative sur la vie théâtrale. La politique est souvent bien moins distrayante que le théâtre. Mais c'est aussi une scène, dont chacun peut juger de la qualité. Cela ne peut que servir à la politique de s'exercer au milieu du public éveillé, ouvert au monde, critique d'une métropole, au lieu de ne rencontrer qu'elle-même là où elle se fait »*.

Ce plaidoyer est d'autant plus altruiste que tout le monde semble d'accord pour envoyer à Berlin le président fédéral dès que cela sera possible, quitte à conserver les organes du pouvoir à Bonn. M. Richard von Weizsacker a flairé le piège : seul à Berlin, loin des lieux où se prennent les grandes décisions, il aurait encore plus de difficulté à influer sur le cours des choses et à exercer son magistère moral dans le cadre de la Constitution.

Il recevra le soutien, dès lundi, d'un homme qui fut comme lui bourgmestre de Berlin-Ouest, M. Willy Brandt, qui plaide pour une rapide décision en faveur de Berlin. Le président d'honneur du SPD montre, lui, qu'il sait faire passer l'intérêt général avant ses intérêts personnels : il vient tout juste d'emménager dans une villa qu'il a fait construire à Unkel, au sud de Bonn.

LUC ROSENZWEIG

L'unification ne fait pas que des heureux

De très nombreux aspects de la vie quotidienne changent du tout au tout à partir du 1er juillet pour les Allemands de l'Est, dont le Parlement a dû voter, ces dernières semaines, des centaines de textes pour rendre les deux législations compatibles. Avec l'union monétaire prend symboliquement fin tout contrôle à la frontière entre les deux Allemagnes et les deux Berlin, où des entreprises spécialisées et l'armée est-allemande s'activent pour détruire le mur.

Grève à Berlin-Est

Dans certains endroits, on passe maintenant de l'Est à l'Ouest sans s'en rendre compte. A Checkpoint Charlie, seul point d'accès disponible en dehors de la station de métro Friedrichstrasse depuis août 1961 pour les étrangers, des équipes d'ouvriers ont débité au chalumeau les lourdes grilles qui bloquaient le passage, ainsi que les feux de circulation. Tous ne se réjouissent pas de cette situation. Des contrôles renforcés aux frontières extérieures remplacent ceux qui avaient lieu à Berlin. Les Polonais, qui circulaient librement par les voies de transit à travers la RDA, sont soumis, à compter de dimanche, à une obligation de visa à la frontière est de la RDA. Il leur sera désormais beaucoup moins facile de se livrer à leur petit commerce Est-Ouest, symbolisé par le fameux « marché polonais » de Berlin-Ouest. Tout le marché noir, qui s'était développé ces derniers mois entre les deux parties de Berlin afin de profiter des différences de prix entre l'Est et l'Ouest, perd également sa raison d'être.

La grève des éboueurs de Berlin-Est, qui réclament des augmentations de salaires, est venue rappeler que l'union n'est pas que fête en RDA. Jeudi, des milliers de personnes avaient participé à un meeting sur l'Alexanderplatz pour dénoncer le licenciement, effectif le 1er juillet, de 1 400 employés et musiciens de la radio et télévision est-allemande.

H. de B.

EUROPE

La Pologne, l'URSS et la Tchécoslovaquie sur le point d'adhérer à l'organisation

Interpol recrute à l'Est

Si tout se passe selon les prévisions de son président, Interpol devrait compter trois membres de plus – soit cent cinquante-trois Etats – après son assemblée générale annuelle prévue en septembre à Ottawa : l'URSS, la Tchécoslovaquie et la Pologne, dont la demande d'adhésion sera examinée à cette occasion. L'entrée de ces trois pays dans l'organisation internationale de police criminelle complétera la participation de l'ex-« bloc de l'Est » à Interpol, dont font déjà partie la Yougoslavie, la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie.

VARSOVIE

de notre envoyée spéciale

Invité par les autorités polonaises, M. Ivan Barbot, président d'Interpol, a pu avoir, mercredi 27 juin, un excellent aperçu de ce que la Pologne compte d'ancien et de nouveau.

Il s'est en effet entretenu avec le premier ministre, M. Tadeusz Mazowiecki, issu de Solidarité, le ministre de l'intérieur et vice-premier ministre, le général Kiszczak, homme de l'ancien régime et l'un des maîtres d'œuvre de l'état de guerre à partir du 13 décembre 1981, et enfin, longuement, avec le vice-ministre de l'intérieur, M. Krzysztof Kozlowski. M. Kozlowski est, lui, l'homme du présent : docteur en philosophie, cet intellectuel de Cracovie, qui fut longtemps l'un des responsables du prestigieux *hebdomadaire catholique Tygodnik Powszechny*, a été choisi par M. Mazowiecki pour procéder à la réforme de la police polonaise car *« devant un tel tas d'immondices, il fallait un gentleman »*.

M. Barbot a aussi rencontré des policiers, parmi lesquels trente hommes qui s'apprêtent à *suivre en France un stage de formation du niveau d'inspecteur de* police judiciaire, en application d'accords passés par M. Joxe avec le gouvernement polonais.

Le président d'Interpol se réjouit de la perspective de ces nouvelles adhésions, qui vont permettre de *« resserrer le maillage autour du crime organisé qui est lui-même de plus en plus international »*.

« Déficit de sécurité »

Ses entretiens à Varsovie ont convaincu M. Barbot que la Pologne entendait réintégrer Interpol (elle figurait en 1923 parmi les seize pays fondateurs de cette organisation avec laquelle elle devait rompre à partir de 1952) avec une police *« rénovée »*, en dépit des problèmes énormes qui se posent en matière d'hommes, de méthodes et de crédits.

Cette demande d'adhésion *intervient dans un contexte de* hausse spectaculaire de la criminalité dans les pays sortant de régimes communistes. Pour M. Barbot, l'abaissement des barrières de toutes sortes qui rend les frontières plus perméables peut en effet faire craindre *« un déficit de sécurité »*.

Vols de voitures

Nouveau chef de la police polonaise, le colonel Leszek Lamparski, cinquante-trois ans, ancien cadre provincial de la police, reconnaît que *« le passage d'un régime totalitaire à un régime post-totalitaire engendre certains phénomènes du fait que la société, jusque-là très réglementée, s'est retrouvée soudain saisie par une liberté nouvelle, parallèlement à un affaiblissement de l'autorité des organes de police et à une grave crise économique »*.

La coopération policière internationale devrait permettre de réprimer des délits qui jusqu'ici restaient impunis, comme les vols de voitures à Berlin, revendues en Pologne.

Quant à la montée de la criminalité interne, en particulier les atteintes contre la propriété, le colonel Lamparski tente de se montrer philosophe : *« Toute révolution doit avoir ses victimes ; ici, il semble que ce soit l'homme de la rue. »*

S. K.

Turbulences polonaises

Suite de la première page

Cette sorte d'institutionnalisation de l'opposition autour de Lech Walesa les armait mieux pour affronter les négociateurs du général. Avec une centaine de membres – en fait l'élite de l'opposition, *intellectuelle et syndicale – cela ressemblait un peu à un parlement de Solidarité.*

Les négociations de la table ronde aboutirent à la convocation d'élections semi-libres pour le 4 juin 1989, et il fallut créer, très vite, dans chaque département, des émanations locales du Comité civique pour soutenir les candidats de Solidarité à travers toute la Pologne.

Mazowiecki contre Walesa

A l'époque, les dirigeants de Solidarité pensaient que cette première étape électorale, qui devait *ouvrir une période de transition* négociée vers les *« vraies élections libres de 1993 »*, favoriserait une sélection naturelle des forces politiques polonaises. *« Des partis vont émerger*, disait M. Walesa, *il faut prévoir de profondes divisions avant les prochaines élections. Aujourd'hui, il faut gagner, demain on analysera. »*

Les choses allèrent en fait beaucoup plus vite : le régime communiste s'effondra devant le raz-de-marée électoral de Solidarité, et M. Walesa désigna Tadeusz Mazowiecki pour former un gouvernement, le général Jaruzelski restant président, et le Parlement semi-démocratique, avec sa majorité artificielle de communistes, restant le Parlement.

Mais les partis n'ont pas émergé et les comités civiques locaux ont subsisté comme seule infrastructure politique nationale de Solidarité, lui assurant une seconde victoire *électorale, celle des municipales de mai 1990. C'est le* contrôle de ces comités civiques que se disputent les factions désormais rivales de Solidarité : convoqués samedi 30 juin à Varsovie par M. Walesa, qui voudrait en faire un simple terreau du pluralisme donnant naissance à des partis politiques, ils devaient à nouveau se réunir dimanche 1er juillet, mais à l'appel, *cette fois, du premier ministre.*

M. Mazowiecki, soutenu par les autres *anciens conseillers* de Lech Walesa, comme MM. Bronislaw Geremek ou Adam Michnik, demande aux comités civiques de se transformer en fédération nationale, fondement d'une *« grande alliance nationale pour la démocratie »*. En clair, un parti soutenant la politique gouvernementale. L'issue de ces deux réunions permettra d'établir le rapport des forces.

Car on en est là. Mazowiecki contre Walesa. L'ancien conseiller, devenu premier ministre, contre le leader charismatique qui l'a nommé mais qui est simplement resté, lui, président de Solidarité, c'est-à-dire d'un *syndicat* plus historique qu'actuel. *Le* conflit couvait depuis plusieurs mois, depuis, disent certains partisans de M. Mazowiecki, que Lech Walesa a réalisé qu'il n'avait pas de place dans les structures officielles de ce nouveau pouvoir qui lui doit tant : *c'était en janvier, lorsque le président Vaclav Havel*, en visite officielle à Varsovie, n'a pas pris la peine de se déplacer à Gdansk, escale obligée de tous les dirigeants occidentaux, pour saluer le président de Solidarité.

Deux conceptions de la démocratie

En avril, lors du second congrès de Solidarité à Gdansk, les divisions étaient déjà *manifestes*. *Boudé par* les grandes personnalités intellectuelles de Solidarité, le congrès tourna assez vite à un one-man-show de M. Walesa, qui se montra profondément blessé par *certaines attaques insinuant que*, privé du précieux concours de ses anciens conseillers, aujourd'hui occupés par leurs fonctions officielles, il perdait les pédales.

Manœuvrant le congrès à merveille, il se ressaisit et se fit élire à une majorité bien plus forte que celle du premier congrès, en 1981. Lech Walesa se sentit alors assez fort pour ne plus faire mystère de son intention de remplacer le général *Jaruzelski à la présidence de la* République, au *grand dam* des intellectuels.

Les nouveaux conseillers de M. Walesa, au premier rang desquels on trouve deux juristes jumeaux, les frères Kaczynski, qui, loin d'avoir le brio d'un Michnik ou d'un Kuron, n'en sont pas moins d'habiles tacticiens, ont pris ensuite le relais : en créant, au mois de mai, un mouvement qu'ils ont baptisé « alliance pour le centre », ils ont creusé le fossé entre le *camp de M. Walesa et le camp de* M. Mazowiecki, dont les partisans s'affrontent publiquement à coup d'invectives.

Au-delà des affrontements de personnes, ce sont deux conceptions de la démocratie qui s'affrontent. Walesa et les siens affirment trouver malsaine la survivance de la nébuleuse Solidarité sans différenciations politiques, déclarent craindre un *nouveau bolchevisme, voient une nomenklatura* de Solidarité remplacer celle de l'ancien Parti communiste tout en se plaignant que, faute d'offensive gouvernementale, la nomenklatura communiste n'ait pas été détruite ; ils exigent une *« accélération »* politique, *qui permette de faire* avaler à une population de plus en plus morose les énormes sacrifices qu'impose la thérapie de choc du plan de redressement économique. Et cette accélération passe par l'élection-symbole de *Lech* Walesa *à la tête de l'Etat.*

En face, on crie au risque de déstabilisation, qui serait fatal à la jeune démocratie polonaise, dont les institutions ne sont même pas encore consolidées. Depuis le grand saut de l'été dernier, les dirigeants polonais ont tout misé sur *la stabilité. Et ils voient dans l'accession* de M. Walesa à la présidence un facteur de déstabilisation. *« Cela enclencherait une dynamique qu'il ne pourrait plus contrôler »*, affirme, affolé, une personnalité de premier plan de Solidarité. *« Nos institutions ne sont pas encore assez fortes, et Walesa risquerait de devenir le Kadhafi de l'Europe. »*

Le général Jaruzelski, fait-on discrètement savoir dans certains milieux, serait prêt à abdiquer en faveur de M. Mazowiecki, voire même de M. Geremek ou du président du Sénat, M. Stelmachowski, mais refuserait de livrer les clés du Belvédère, la résidence du chef de l'Etat, à Lech Walesa, craignant que cela n'entraîne une vague de revanchisme à l'égard des ex-communistes. Les anciens conseillers de Lech Walesa travaillent maintenant d'arrache-pied à un *« nouveau plan stratégique »* pour contrer l'offensive de l'Alliance du centre ; on peut ainsi s'attendre, la semaine prochaine, à un *« coup d'accélérateur »* de la part du gouvernement, *éventuellement sous la forme d'un* remaniement *ministériel* au cours duquel seraient évincés les ministres les plus représentatifs de l'ancien régime.

Le fantôme de Pilsudski

Car il y a quand même en ce moment un vrai malaise en Pologne, où la population, à bout de souffle, se demande pourquoi elle *doit* encore *tolérer* des généraux *communistes* au pouvoir – même s'ils se font incroyablement discrets, – alors qu'elle a voté massivement pour Solidarité, et que les autres pays de l'ancien camp socialiste sont maintenant beaucoup plus rapides en besogne. L'état d'esprit des Polonais, admirablement stoïques au début de l'année, s'est considérablement *détérioré, personne ne leur laissant entrevoir* le bout du tunnel ; le mécontentement social s'aggrave, alors que le pays n'a même pas encore atteint les profondeurs de la récession : on en n'est encore qu'à un demi-million de chômeurs et peu d'entreprises se sont déclarées en faillite.

La criminalité augmente à une allure vertigineuse, la police est volontiers soupçonnée de complaisance, *la santé publique* continue de crier misère, bref, dit-on partout, *« rien ne change »*. Au Parlement, les rapports entre les différentes coalitions sont devenus très volatils, le groupe parlementaire de Solidarité est divisé et personne ne sait plus très bien où est la majorité.

*Toutes les conditions sont donc réunies pour voir émerger des phé*nomènes extrêmement dangereux, que la Pologne connaît bien pour les avoir déjà vécus dans l'entre-deux-guerres. La montée d'un certain populisme, de la démagogie, et surtout de l'antisémitisme inquiète, et les comparaisons entre Walesa et le maréchal Pilsudski, dirigeant de cette période, ne sont pas faites pour rassurer.

Pour Adam Michnik, *« ce sont deux cultures qui s'affrontent : une culture politique européenne et libérale, contre un amalgame de nationalisme, de populisme et de totalitarisme »*. Dans cette période à haut risque, il reste seulement à espérer que Lech Walesa, dont l'assise populaire reste vaste, ait conservé son fameux instinct politique.

SYLVIE KAUFFMANN

A Varsovie

Des paysans expulsés du ministère de l'agriculture

La *police polonaise a expulsé*, vendredi 29 juin, les agriculteurs qui occupaient depuis trois jours le ministère de l'agriculture, à Varsovie, pour protester contre la politique d'austérité imposée par le gouvernement. *L'évacuation a été menée par un grand nombre de* policiers armés de matraques, devant une foule en colère qui criait des slogans hostiles au premier ministre Tadeusz Mazowiecki et au leader de Solidarité Lech Walesa.

Les quelques *dizaines* de fermiers qui occupaient le ministère pour réclamer une augmentation des prix de leurs produits ont montré peu de résistance. Il n'y a eu aucune arrestation. – *(Reuter.)*

YOUGOSLAVIE

Le gouvernement de M. Markovic veut « réparer les erreurs du socialisme »

BELGRADE

de notre correspondant

C'est devant le Parlement fédéral à Belgrade – où pour la première fois depuis quarante-cinq ans le pavillon de la Ligue des communistes n'avait pas été hissé, – que le premier ministre yougoslave, M. Ante Markovic, *a présenté*, vendredi 29 juin, les grandes lignes de la deuxième partie de la réforme économique qui avait été commencée le 18 décembre 1989, fondée sur une meilleure efficacité de l'économie *et une vie politique démocratisée.*

Le programme économique s'est déjà traduit par un coup d'arrêt à l'hyper-inflation (après 2 600 % de hausse en 1989, les prix ont baissé de 0,3 % au mois de mai) et le rétablissement de la convertibilité du *dinar sur le marché international* ; il a pour objectif de *« réformer la société yougoslave »*.

M. Markovic a proposé de *« réparer les erreurs du socialisme »* et notamment de réviser la réglementation de la propriété et de réintroduire dans ce domaine la mixité. La Yougoslavie, *qui avait opté pour un* socialisme autogestionnaire, reprivatisera le capital social. Insistant sur la nécessité d'accroître la motivation des travailleurs, M. Markovic a déclaré que nationaliser le *« capital social »* reviendrait à *« retourner quarante ans en arrière »*. C'est pourquoi il propose de vendre, sous forme d'actions, qui ne seraient pas immédiatement introduites en Bourse, une partie du capital social aux employés des entreprises autogérées. Certains secteurs, comme les chemins de fer, les *PTT*, la *radio* et la *télévision* devraient rester monopoles d'Etat. La *« démocratisation du capital »* devrait dynamiser les investissements privés et étrangers et continuer à stimuler la formation de petites et moyennes entreprises, en particulier dans le secteur privé.

Quinze mille nouvelles entreprises

Les premières mesures du gouvernement Markovic ont déjà entraîné la création de quinze mille nouvelles entreprises *privées ou mixtes depuis* le début de l'année.

M. Markovic a reconnu que les emplois ainsi créés avaient permis d'atténuer les problèmes sociaux qui auraient pu naître de la réforme économique.

« Les transformations radicales au sein de la société yougoslave occuperont une place importante dans la réforme du système politique », a déclaré M. Markovic. Dans cette nouvelle conjoncture politique, qui *reconnaît* le *pluralisme*, les *pouvoirs* seront désormais divisés entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Cette séparation exige la révision de la Constitution fédérale, ce qui a été demandé par le gouvernement. *« Alors que l'ensemble de l'opinion yougoslave s'inquiète de l'avenir de la Yougoslavie, il est indispensable d'établir un Etat de droit parlementaire, moderne et efficace, d'organiser des élections libres et démocratiques, de dépolitiser l'administration et de respecter les droits de l'homme »*, a-t-il dit.

M. Markovic a ensuite ajouté qu'il fallait surmonter de sérieux problèmes comme *« le nationalisme »* et *« l'intolérance »*, qui pourraient entraver le processus de démocratisation du pays, bien que, selon lui, il s'agisse de phénomènes passagers. *Le* premier ministre a conclu en disant : *« Il faut européaniser les Balkans et non pas balkaniser l'Europe. »* – *(Intérim.)*

ROUMANIE : au cours d'une conférence de presse à Paris

Des opposants demandent la libération des étudiants arrêtés

Plusieurs intellectuels roumains de l'opposition, dont l'écrivain Gabriel Liiceanu et l'ancien ambassadeur de Roumanie en France, M. Alexandre Paléologue, ont demandé, au cours d'une *conférence de presse tenue* vendredi 29 juin à Paris, la libération immédiate des étudiants et lycéens détenus en Roumanie depuis les incidents de la mi-juin, en particulier celle du chef de la Ligue des étudiants, Marian Munteanu.

Selon des chiffres de la procurature *de Bucarest rapportés par* M. Mihnea Berindei, vice-président de la Ligue des droits de l'homme de Roumanie, quatre cent cinquante-cinq personnes, sur le millier d'arrestations opérées entre les 13 et 15 juin, sont encore détenues. *Les* arrestations se sont poursuivies les 16 et 17 juin, affirme M. Berindei.

Les opposants roumains, tous membres du mouvement indépendant Groupe pour le dialogue social, ont rapproché les violents incidents de la mi-juin à Bucarest des affrontements *interethniques* de Tirgu-Mures, en Transylvanie, en février. Dans les deux cas, a souligné Mme Gabriella Adamasteanu, journaliste, on a pu relever la présence de provocateurs face auxquels la police se montrait étrangement passive. *« Il y a une symétrie presque macabre dans la manière dont on est arrivé aux violences les plus extrêmes, en partant de tensions sociales, interethniques dans un cas, ou tensions entre intellectuels et ouvriers dans l'autre »*, a estimé Mme Mariane Celac, opposante de longue date.

M. Paléologue a proposé que les intellectuels roumains *« sortent du caractère élitiste et un peu académique de leur débat pour atteindre des couches plus larges de la société, en fondant, par exemple, non pas un parti politique, mais un mouvement du style du Forum civique tchécoslovaque »*. M. Liiceanu a noté pour sa part que la société roumaine *« n'était pas préparée à reprendre la tradition libérale interrompue il y a cinquante-deux ans »*, et qu'il fallait donc trouver *« autre chose »* que les *partis* politiques *traditionnels* pour répondre notamment aux besoins d'activisme de la jeunesse.

S. K.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Le président Havel opposé au principe d'une Confédération

Le président Vaclav Havel est opposé à une *transformation* de la République *fédérative* tchèque et slovaque en une confédération, a-t-il déclaré vendredi 29 juin, dans un entretien accordé à l'agence de presse CTK. *« Je ne pense pas que l'organisation de la Tchécoslovaquie devrait passer du principe fédéral au principe confédéral »*, a dit M. Havel, en ajoutant que *« la forme de l'Etat doit être décidée par référendum populaire »*. *« Je pense que nous aurons assez de travail en bâtissant une véritable et authentique fédération dans les deux ans à venir »*, le temps de la législature qui a débuté jeudi, a-t-il précisé. *Le* chef de l'Etat répondait indirectement à la déclaration-programme du gouvernement slovaque prononcée le même jour par son premier ministre, M. Vladimir Meciar, qui avait évoqué la nécessité d'*« une réévaluation des rapports entre les Républiques tchèque et slovaque et vis-à-vis du gouvernement fédéral »*.

M. Petr Pithart, un juriste de quarante-neuf ans, membre fondateur du Forum civique et proche du président Vaclav Havel, a, d'autre part, été reconduit vendredi à la tête du nouveau gouvernement tchèque par le Parlement régional de Prague. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

HAITI

Les élections auront lieu le 4 novembre

Le conseil électoral haïtien a annoncé vendredi 29 juin qu'il avait fixé la date des prochaines élections en Haïti au 4 novembre. *Le* président du conseil, Jean Robert Sabalat, a déclaré que cette date avait été fixée après que l'armée eut promis de garantir la sécurité pendant la consultation. Environ 2,4 millions d'Haïtiens *éliront plus* de 2 000 représentants aux niveaux municipal, provincial et national.

« Si la nouvelle loi électorale est officiellement promulguée la semaine prochaine, nous avons calculé un délai de dix-neuf semaines pour préparer les élections », a déclaré le président Sabalat. La présidente par intérim, Mme Ertha Pascal Trouillot, qui partage le pouvoir avec le Conseil d'Etat, doit revoir les nouvelles règles du conseil électoral et les promulguer.

Le conseil électoral appliquera la Constitution haïtienne de 1987 pour déterminer l'éligibilité des candidats. Il a, en outre, fait savoir qu'il espérait que les Nations unies dépêcheraient des observateurs pour les élections. – *(Reuter.)*

□ **PÉROU : quarante-cinq personnes assassinées.** – Quelque 200 guérilleros *maoïstes du Sentier* lumineux ont tué 45 personnes cette semaine dans trois villages andins, selon la presse péruvienne du vendredi 29 juin. – *(Reuter.)*

DIPLOMATIE

Présidente de la Communauté pour six mois

L'Italie veut renforcer sa place de « grand pays » en Europe

A partir de dimanche 1er juillet, l'Italie, prenant le flambeau à l'Irlande, se trouvera à la tête de la Communauté européenne pour six mois. Rome va se trouver devant une tâche délicate : la prépararation des deux conférences intergouvernementales qui débuteront en décembre et qui doivent mener à l'union économique et monétaire et à l'union politique européenne.

ROME

de notre correspondant

Allegro ma non troppo. C'est entendu. Même si son goût personnel le porte plutôt au *fortissimo*, voire au *prestissimo*, le maestro italien qui hérite, ce 1er juillet, et pour six mois, de la baguette européenne, se conformera à la partition décidée la semaine dernière au sommet de Dublin. M. Gianni De Michelis, mélomane averti, élégant danseur disco et ministre responsable de la diplomatie transalpine, le répète depuis des mois : *« Notre rôle s'apparente à celui d'un chef d'orchestre. Nous devrons veiller à ce qu'aucun instrument ne joue de manière dissonante. »*

Cela fait, si le concerto est exécuté sans trop de fausses notes, le maître pourra toujours, au moment opportun, apporter sa touche personnelle de créativité. *« Faire*, selon les termes du ministre, *sa propre lecture de la partition et offrir ainsi sa contribution personnelle »* à l'oeuvre en cours. Crucial pour le Vieux Continent, le semestre qui s'ouvre est jugé capital pour la péninsule. *« Fini*, a ordonné le ministre à ses diplomates, *de jouer les seconds rôles. »* Sous l'impulsion du bouillant Vénitien de la Farnesina – le Quai d'Orsay romain – l'Italie entend bien mettre à profit « ses » cent quatre-vingts jours pour changer son image et *« renforcer sa place de grand pays en Europe »*.

Vaste programme. Car, s'il est vrai qu'au cours de la décennie finissante la péninsule s'est hissée au cinquième rang des puissances économiques de la planète, sa chronique instabilité gouvernementale grève encore lourdement sa crédibilité diplomatique. Gianni De Michelis, le technocrate socialiste, qui forme avec son premier ministre, le vétéran démocrate-chrétien Giulio Andreotti, un attelage totalement disparate mais complémentaire, a commencé de changer les choses. Lancée en novembre dernier, son *« initiative quadrangulaire »*, au début accueillie, selon lui, *« avec ironie et suffisance par beaucoup »*, vient de s'étendre à la Tchécoslovaquie, cinquième partenaire d'un accord régional de coopération tous azimuts (sauf la défense) qui regroupait déjà autour de l'Italie, l'Autriche, la Hongrie et la Yougoslavie.

« Il faut penser monde »

Pour faire contrepoids à l'axe Paris-Bonn et reprendre, dans le concert européen, la place qu'elle estime lui être due, la diplomatie italienne ne manque pas d'idées. La Farnesina va ainsi proposer à ses partenaires de réserver statutairement environ 50 milliards de dollars par an, soit 1 % du PNB des Douze, à l'aide au développement. La moitié de cette somme serait réservée au tiers-monde, un quart aux pays de l'Est et le dernier quart aux nations du bassin méditerranéen. L'Italie n'a pas l'intention pour autant d'abandonner ses responsabilités géographiques particulières et c'est à ce titre que M. De Michelis va également proposer une sorte d'Helsinki méditerranéen avec, à la clé, le renforcement des liens entre la CEE et le Maghreb.

« Globalisme, interdépendance, interrelations ». Le bréviaire du ministre s'articule autour d'une dialectique quasi obsessionnelle : *« Il faut penser monde »*. Archaïque, l'Europe gaullienne de l'Atlantique à l'Oural, il faut *« réorganiser l'Europe d'Helsinki de San-Francisco à Valdivostok »*. D'où la fameuse théorie *« de michelienne »* dite des *« cercles concentriques »*, quelque peu différente de la *« delorienne »*.

Au *« centre du monde, comme elle ne l'a jamais été au cours du vingtième siècle, l'Europe »*, celle de la renaissance démocratique et économique bien sûr, celle de la Communauté des Douze, qu'il convient d'intégrer le plus rapidement et le plus complètement possible. Même si elle n'est pas parvenue à faire avancer la date de la conférence intergouvernementale sur l'union économique et monétaire, la diplomatie italienne n'est pas peu fière d'avoir fait adopter *« sa »* suggestion de donner, sous sa présidence (le 14 décembre prochain), le véritable coup d'envoi à l'union politique des Douze.

Bref, le *« noyau dur »* se durcit encore. Autour de ce *« soleil »*, d'après la théorie de M. De Michelis, les six pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), sont comme en orbite géostationnaire. A plus ou moins long terme, ils rejoindront la Communauté. Pour l'Autriche, cela devrait même être fait dès 1992, insiste-t-on à Rome. Et la Norvège, dans l'esprit du ministre, devrait suivre rapidement. En revanche, les fiançailles seront sans doute beaucoup plus longues pour les puissances d'Europe centrale qui viennent de bouter l'idéologie communiste hors de leurs frontières et qui forment le troisième cercle de l'univers « de michelien ». Ces pays : Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Bulgarie, Roumanie, *« devront*, selon le ministre, *avoir libre accès au Marché commun, avant de rejoindre plus tard, s'ils le souhaitent, la Communauté »*.

Des discours aux faits...

Vient enfin le quatrième et dernier cercle galactique de la pensée du Vénitien visionnaire : il s'agit de celui *« plus mou »*, formé par l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Canada. *« Personne ne peut encore deviner comment ils pourront être reliés »*, reconnaît modestement le grand astronome de la Farnesina. D'où, bien entendu, la nécessité de *« rester pragmatique »*, de mettre en place une architecture flexible et modifiable ». *« Je ne crois pas beaucoup*, disait-il à la mi-juin, lors d'une réunion de ses diplomates, *à des projets précis comme celui de la Confédération de Mitterrand (...) Il faut être très prudent sur les objectifs finaux. »*

L'essentiel, pour la plupart des observateurs transalpins, est que le pays aborde cette phase fondamentale pour l'Europe *« avec ses papiers en règle »*. Or, il faut bien reconnaître que, si la rhétorique italienne est sans doute la plus européiste de toutes, le pays, selon un classement établi la semaine dernière encore par l'hebdomadaire britannique *The Economist*, arrive bon dernier (exaequo avec le Portugal) de la classe communautaire. Record de condamnations par la Cour de justice européenne, record de directives non respectées, plus de cent-quatre-vingts textes dont certains ont été émis par la Commission il y a une dizaine d'années et plus attendent encore l'imprimatur du Parlement italien.

Le gouvernement a, certes, préparé une loi spéciale, qui permettra de faire approuver d'un seul coup une centaine de directives en retard. Mais ce texte, dans le meilleur des cas, ne sera pas soumis au Parlement avant l'automne prochain. Certes, les derniers contrôles des changes ont été abolis et la lire a enfin pris sa place dans la bande étroite de fluctuations du système monétaire européen. Mais il reste encore à « normaliser », c'est un euphémisme, les finances publiques. La dette totale dépasse aujourd'hui un million de milliard de lires, soit, en gros, une année entière de PNB. Pour la seule année en cours, alors qu'une loi spéciale limite, en principe, les nouveaux emprunts publics à 133 000 milliards de lires, on estime déjà que le déficit budgétaire atteindra quelque chose comme 147 000 milliards.

Incertitudes internes

« Nous sommes les meilleurs, laisse pourtant entendre M. De Michelis, *parce que nous sommes les plus flexibles, les plus adaptables aux changements en cours. »* Les Britanniques, selon lui, *« se sentent marginalisés »* et hésitent encore entre l'appel du grand large et l'amarrage à l'Europe. Engagés à fond dans leur processus d'unification, les Allemands, eux, se montreront sans doute *« moins lucides »* sur les affaires européennes pendant quelques années. Quant aux cousins français, toujours selon le ministre, ils n'auraient *« pas encore résolu l'ambiguïté »* qui consiste à choisir entre *« conduire l'Europe vers l'intégration ou rester un Etat-nation classique, de type dix-huitième siècle »*.

On peut penser ce que l'on veut de cette analyse. Une chose est sûre : sauf catastrophe, les trois gouvernements cités seront encore en place à la fin du semestre italien. En revanche, un an à peine après sa prise de fonctions, le cabinet auquel appartient M. De Michelis apparaît déjà si fragile et si contesté que la plupart des observateurs parient qu'il ne passera pas l'hiver. En d'autres termes, le cinquantième gouvernement en quarante-cinq ans de république italienne est déjà en gestation et personne ne peut jurer que le super-Européen de Venise en sera...

PATRICE CLAUDE

□ **M. Mitterrand a reçu le président élu colombien.** – Le président-élu colombien, M. Cesar Gaviria, a été reçu à l'Elysée vendredi 29 juin par M. François Mitterrand avec qui il a notamment évoqué les moyens de faire face au trafic de drogue par le développement de la coopération commerciale.

En Colombie, par ailleurs, huit personnes ont été tuées et huit autres blessées dans deux attaques menées par deux mouvements de guérilla colombiens. – *(AFP.)*

M. Kohl à Moscou à la mi-juillet

Le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl se rendra à Moscou les 15 et 16 juillet à l'invitation du président Gorbatchev, a-t-on annoncé vendredi 29 juin à Bonn et à Moscou. *« Il s'agit de poursuivre les discussions entamées en février sur les aspects extérieurs de l'unité allemande »*, a affirmé un porte-parole à Bonn, mais aussi de parler de l'aide économique à l'URSS, dont le gouvernement de Bonn s'est fait l'avocat. Le chancelier sera d'ailleurs accompagné, non seulement de son ministre des affaires étrangères, M. Genscher, mais aussi de son ministre des finances, M. Theo Waigel. Cette visite suivra les sommets de l'OTAN (les 5 et 6 juillet à Londres) et des sept pays les plus industrialisés (du 9 au 11 juillet à Houston) et précèdera la troisième rencontre ministérielle à « 2 + 4 » (les deux Etats allemands et les quatre vainqueurs de la seconde guerre mondiale), prévue pour le 17 juillet à Paris. – *(AFP.)*

ASIE

CORRESPONDANCE

Les exécutions de trafiquants de drogue en Malaisie

A la suite de l'annonce de la pendaison de huit trafiquants de drogue (« le Monde » du 31 mai), M. Aznan Mat Piah, premier secrétaire à l'ambassade de Malaisie à Paris, nous écrit :

La Malaisie accorde la plus haute importance aux crimes liés à la drogue parce que son usage a atteint des proportions d'épidémie, menaçant de saper l'énergie de notre pays, surtout de sa jeunesse (...). La Malaisie n'est pas un pays producteur de drogue. Mais elle a longtemps été utilisée par les syndicats internationaux de trafiquants comme zone de transit. Elle est donc convaincue que la peine de mort imposée aux trafiquants a contribué – et continue de contribuer – à une réduction de l'afflux de drogue sur son territoire.

□ **JAPON : mariage du fils cadet de l'empereur.** – C'est devant des *millions de Japonais rivés* à leur télévision que le prince Aya, fils cadet de l'empereur Akihito, s'est marié, vendredi 29 juin, avec Kiko Kawashima, une jeune roturière de vingt-trois ans. La cérémonie s'est déroulée dans la plus pure tradition impériale, dont le rituel n'a pas bougé depuis mille ans. C'est le deuxième prince dans l'histoire de la famille impériale japonaise qui épouse une roturière : son père, l'empereur Akihito, avait été le premier en épousant celle qui allait devenir l'impératrice Michiko, en 1959. – *(AP.)*

AFRIQUE

ZAMBIE : après plusieurs jours d'émeutes et l'annonce d'un putsch

La radio nationale dément la chute du président Kaunda

Après plusieurs jours d'émeutes, la radio nationale zambienne, qui avait annoncé, samedi 30 juin à l'aube, que le président Kenneth Kaunda venait d'être renversé par un coup d'Etat militaire, a apporté un démenti formel, vers 7 heures 30, en déclarant : « L'armée n'a pas pris le pouvoir dans le pays ; c'est une machination ou un mensonge d'une personne perturbée. » Ce communiqué invitait « chacun à garder son calme et à rester là où il est jusqu'à ce que la situation soit redevenue normale ». Il se terminait ainsi : « Quiconque sera pris en train de se déplacer, sera arrêté ou abattu. »

La rumeur de coup d'Etat est due au lieutenant-colonel Mwamba Luchembe, du corps des transmissions, qui a diffusé, samedi à 3 heures du matin, à la radio, un communiqué annonçant : *« La Zambie est passée sous contrôle de l'armée à cause des désordres qui ont suivi l'annonce de l'augmentation du prix de la farine de maïs. »* Cet officier, qui semble avoir agi de manière isolée, a été arrêté, comme l'ont constaté des témoins présents au siège de la radio. *« Je voulais renverser le gouvernement, mais les pantins de Kaunda m'en ont empêché »*, a-t-il lancé en montrant du doigt les soldats qui l'entouraient.

La loyauté de certains éléments de l'armée, forte d'environ 15 000 hommes, avait déjà été prise en défaut il y a un an et demi. On comptait, en effet, six officiers supérieurs parmi les neuf personnes arrêtées, fin 1988, sous l'accusation de préparer un coup d'Etat ; leur procès, qui n'est pas terminé, dure depuis des mois.

Vingt-six ans de pouvoir

Cette tentative singulière de putsch a eu lieu alors que M. Kaunda effectuait un voyage dans le nord du pays, dans la province du Copperbelt, la « ceinture de cuivre ». Il avait annoncé, vendredi, à Ndola, qu'un référendum sur la réintroduction du multipartisme en Zambie aurait lieu le 17 octobre prochain. Il avait, cependant, défendu le maintien du système de parti unique et affirmé que *« les gens qui demandent le référendum et qui veulent le multipartisme sont aussi ceux qui ont organisé les émeutes »*.

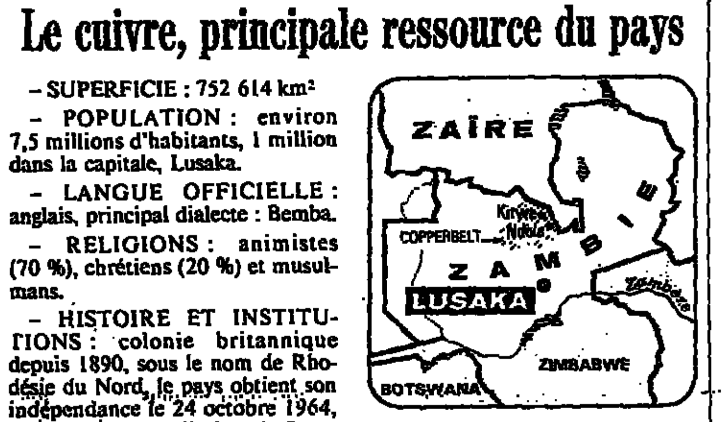
Les troubles qu'a connus la Zambie, les plus violents depuis son indépendance il y a vingt-six ans (45 morts à Lusaka, de source hospitalière) avaient commencé lundi dernier dans la capitale, par une manifestation d'étudiants pour protester contre le doublement du prix de la farine de maïs, nourriture de base de la population. Le calme était cependant revenu vendredi matin, et aucun incident n'avait été signalé dans le pays. Mais des soldats continuaient à patrouiller dans les rues de la capitale dévastées par les émeutiers. Le couvre-feu décrété mardi est toujours en vigueur.

Bien que des raisons économiques aient été à l'origine de ces émeutes, l'agitation avait vite dégénéré en une violente campagne pour réclamer le départ du chef de l'Etat. Les étudiants, qui avaient pris la tête du mouvement, avaient placardé à l'entrée de leur campus des affiches dénonçant les vingt-six ans de pouvoir de M. Kaunda et demandant sa démission immédiate. Vendredi, des policiers et des soldats les avaient brutalement forcés à rassembler leurs affaires et à quitter le campus. Trente-quatre avaient été arrêtés.

Les émeutiers avaient détruit, mardi, dans l'agglomération de Chilenje, la maison qu'occupait le président Kaunda avant l'indépendance et brûlé la Land Rover qu'il utilisait pendant la lutte pour l'indépendance. Aussi bien la maison que le véhicule étaient considérés comme des monuments nationaux. Dans la plupart des banlieues déshéritées, des bureaux du Parti unifié de l'indépendance nationale (UNIP), le parti unique au pouvoir, avaient été saccagés ou incendiés. De nombreux drapeaux avaient aussi été brûlés.

L'économie nationale est pratiquement en ruine, paralysée par une dette extérieure de plus de 7 milliards de dollars, une inflation annuelle de plus de 50 %, une gestion obérée par la corruption, l'incompétence et l'absence d'efforts pour diversifier les ressources nationales, presque totalement centrées sur le cuivre. Pour renouer avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, M. Kaunda avait annoncé, lundi, en conformité avec la politique de *« vérité des prix »* pratiquée par ces deux organisations, le doublement du prix de la farine de maïs. – *(AFP, Reuter.)*

Le cuivre, principale ressource du pays



– SUPERFICIE : 752 614 km²

– POPULATION : environ 7,5 millions d'habitants, 1 million dans la capitale, Lusaka.

– LANGUE OFFICIELLE : anglais, principal dialecte : Bemba.

– RELIGIONS : animistes (70 %), chrétiens (20 %) et musulmans.

– HISTOIRE ET INSTITUTIONS : colonie britannique depuis 1890, sous le nom de Rhodésie du Nord, le pays obtient son indépendance le 24 octobre 1964, en prenant l'appellation de Zambie. M. Kenneth Kaunda devient président de la République et sera constamment réélu pour des mandats de cinq ans.

Il s'agit d'un régime présidentiel avec un parti unique, le Parti unifié de l'indépendance nationale.

– ECONOMIE : le cuivre, extrait dans la zone minière appelée Copperbelt, est la principale ressource du pays (cinquième producteur mondial). Les exportations rapportent 90 % des revenus de la Zambie.

– PNB : 200 dollars par habitant.

– DETTE EXTÉRIEURE : 7 milliards de dollars.

– FORCES ARMÉES : 15 000 hommes.

La Zambie est membre de l'ONU, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Mouvement des non-alignés, du Commonwealth et fait partie des pays de la Ligne de front – face à l'Afrique du Sud –, organisation dont M. Kaunda est le président.

□ **ALGÉRIE : le syndicat unique change de secrétaire général.** – Un enseignant de Constantine, M. Abdelhak Benhammouda, a été élu, vendredi 29 juin, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), à la place de M. Tayeb Belakhdar. Le vote a eu lieu au terme d'une séance marquée par d'interminables débats et des altercations verbales et parfois physiques. – *(AFP.)*

POLITIQUE

La fin de la session parlementaire

La réforme de la taxe d'habitation ne s'appliquera qu'en 1992

La session parlementaire ordinaire de printemps devait s'achever, samedi 30 juin, au Palais-Bourbon avec l'adoption définitive de la proposition de loi antiraciste déposée par le groupe communiste de l'Assemblée.

Vendredi, l'Assemblée avait adopté ce texte en nouvelle lecture, après l'échec de la commission mixte paritaire. Pour éviter, comme la veille, que Mme Marie-France Stirbois, député non inscrit d'Eure-et-Loir, ne monopolise la tribune, les socialistes avaient pris soin de déposer et de défendre eux-mêmes toutes les motions de procédure possibles, en souscrivant à la fois pour et contre celles-ci. Ils les ont ensuite expédiées d'une phrase, évitant ainsi que Mme Stirbois n'utilise ces temps de parole pour de longs et fastidieux dégagements. Mme Marie-France Stirbois a protesté contre cette manœuvre.

Vendredi 29 juin, l'Assemblée nationale a, d'autre part, adopté définitivement quatre textes :

• **Taxe d'habitation** : les députés ont adopté définitivement un projet de loi révisant le mode d'évaluation des impôts locaux. Ce texte contient l'amendement socialiste prévoyant d'asseoir la part départementale de la taxe d'habitation sur les revenus, et non plus sur la valeur locative de l'habitation. Seuls les socialistes ont voté cette réforme, qui est passée grâce à l'abstention communiste. La date d'application prévue est celle du 1er janvier 1992. D'ici là, le ministre des finances aura réalisé certaines simulations. Le président du groupe socialiste, M. Louis Mermaz, avait souhaité que cette réforme fût opérationnelle dès 1991.

• **Hébergement des personnes âgées** : les députés ont adopté définitivement le projet de loi sur l'hébergement des personnes âgées dans les établissements du secteur privé. Ce texte prévoit l'encadrement des prix et définit juridiquement un contrat entre les résidents et les établissements. Après l'échec de la commission mixte paritaire, l'Assemblée nationale est revenue au texte gouvernemental. *« Les prix évolueront nationalement, en fonction d'un indice spécifique fixé par arrêté ministériel*, a expliqué le ministre du travail, M. Jean-Pierre Soisson. *Les préfets auront le pouvoir d'octroyer des dérogations pour accorder des augmentations supérieures à la norme nationale à un établissement dont les prestations se sont améliorées ou dont les coûts d'exploitation ont beaucoup augmenté. »*

• **Discrimination en raison de l'état de santé ou d'un handicap** : les députés ont adopté définitivement le projet de loi protégeant les personnes contre les discriminations au motif de leur santé ou de leur handicap. Ce texte étend aux discriminations pour raisons de santé ou handicaps les sanctions réprimant déjà celles fondées sur le sexe, la religion ou la race. Il ouvre aux associations de défense des malades et handicapés la possibilité de se constituer partie civile. Les députés sont revenus à leur texte, car la commission mixte paritaire avait échoué.

• **Statut de la Polynésie française** : les députés ont adopté définitivement le projet de loi retouchant le statut de la Polynésie française. Ils ont repris, sans le modifier, le texte voté en dernière lecture par l'Assemblée nationale. La commission mixte paritaire composée de sénateurs et de députés avait pourtant abouti à un accord, mais le Sénat, en deuxième lecture, est revenu sur cet accord. *« C'est un fait rare et dommageable »*, a estimé le président de la commission des lois, M. Michel Sapin (PS, Hauts-de-Seine). Les députés n'ont donc pas tenu compte du texte de la CMP. Ce projet de M. Louis Le Pensec, ministre des DOM-TOM, dote le président du gouvernement de compétences propres en matière de relations internationales, de contrôle des investissements étrangers et de l'immigration. Ce projet crée, en outre, cinq conseils consultatifs d'archipel. M. Le Pensec a estimé que ce projet permettrait à la Polynésie française d'avoir *« des institutions modernes, propres à favoriser son développement économique et social »*.

PIERRE SERVENT

Les députés socialistes ont déposé leur proposition de loi visant à nationaliser Framatome

Comme l'avait annoncé son président, M. Louis Mermaz, au début de la semaine, le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a déposé, vendredi 29 juin, une proposition de loi de nationalisation de la société Framatome. Il estime en effet que la récente annonce du rachat des parts de Dumez par le groupe CGE met ce groupe *« en position de contrôle majoritaire, avec 52 %. Cette situation nouvelle*, dit-il dans l'exposé de ses motifs, *n'est pas conforme à l'intérêt national (...). La présente proposition de loi, directement inspirée de la loi de nationalisation du 11 février 1982, prévoit le passage de 100 % du capital de Framatome dans le secteur public »*.

Les députés socialistes considèrent qu'une nationalisation partielle pourrait se heurter au Conseil constitutionnel. Le CEA et EDF, qui appartiennent au secteur public, pourraient néanmoins conserver leurs parts. Les députés socialistes affirment que cette proposition de loi n'est pas contraire à la règle élyséenne du *« ni-ni »* (ni nationalisations, ni privatisations) et qu'elle a, *« au contraire, l'ambition de faire respecter ce principe, auquel la CGE a passé outre, en opérant un véritable coup de force. Car, depuis de longs mois, le gouvernement a tenté de négocier avec le président de ce groupe le rachat total ou partiel de sa participation dans Framatome, permettant aux pouvoirs publics d'en retrouver le contrôle majoritaire, sans que ces discussions aient pu jusqu'à ce jour aboutir »*.

Il n'est d'ailleurs pas exclu que ces négociations débouchent avant la mise en débat de cette proposition de loi, ce qui la rendrait sans objet.

L'article 3 de la proposition précise que les détenteurs d'actions transférées à l'Etat recevraient, avant le 1er janvier 1991, en échange de leurs actions, des obligations émises par la Caisse nationale de l'industrie. Ils pourraient aussi demander le recouvrement de la propriété de leurs actions. Par ailleurs, la valeur d'échange des actions serait déterminée par la commission d'évaluation des entreprises publiques.

L'évaluation serait réalisée en fonction de la valeur de Framatome estimée en 1987, lors de la privatisation de la CGE, actualisée à la date de promulgation de la nouvelle loi, de façon à tenir compte des changements intervenus depuis cette date, tant en ce qui concerne les évolutions du marché nucléaire que des diversifications d'activités réalisées par Framatome, ainsi que des variations de l'actif net de la société.

P. S.

A propos de la publication des décrets d'application

La commission des lois de l'Assemblée nationale est satisfaite de l'administration

Il ne faut pas dramatiser ! Depuis des lustres, chacun se plaint de la lenteur mise par l'administration à rédiger les décrets d'application des lois votées par le Parlement. Le président de la République lui-même s'en est inquiété publiquement et le chef du gouvernement, lors du conseil des ministres du 30 mai, a dû rappeler à l'ordre ses ministres et fixer de nouvelles règles dans la préparation de la réglementation (*le Monde* du 2 juin). Eh bien ! tout cela doit relever de la manie des Français de se croire moins efficaces qu'ils ne le sont...

C'est en tout cas ce qui ressort d'un rapport rédigé par M. Didier Migaud, député socialiste de l'Isère, dans le cadre d'une mission de contrôle de la publication des textes d'application des lois que lui a confiée la commission des lois de l'Assemblée nationale.

Après avoir analysé les trente-neuf lois promulguées entre le début de la législature et le 10 mai 1990, et qui avaient été étudiées au fond par la commission des lois, M. Migaud en déduit que dans leur *« très grande majorité* [elles] *ont reçu ou vont recevoir, le cas échéant, les décrets d'application qu'elles nécessitent dans des délais qui peuvent être considérés comme normaux »*. L'auteur du rapport ne fournit pas, toutefois, d'éléments statisques précis permettant d'asseoir cette thèse.

Dans quelques cas, M. Migaud reconnaît pourtant que l'administration traîne des pieds. Ainsi, le décret permettant d'accorder un titre de circulation aux mineurs étrangers en situation régulière en France n'est toujours pas publié, alors qu'il était prévu par la loi du 2 août 1989. De même, plusieurs textes d'application de la loi du 6 juillet 1989, sur les rapports entre locataires et propriétaires, n'ont toujours pas été publiés. En dehors même du champ de cette étude, la disposition de la loi de juin 1987 relative à la privatisation d'une partie des services pénitentaires, permettant d'ériger en établissements publics administratifs nationaux les établissements pénitentaires, n'est toujours pas applicable.

Bien souvent, pour justifier son retard, l'administration argue de la lenteur de la procédure des décrets en Conseil d'Etat. Or M. Migaud a constaté que le délai entre la saisine de la section de l'intérieur du Conseil et le moment où elle rend son avis, sur un projet de décret, n'est que de vingt-quatre jours ; le gouvernement va moins vite, puisque, en moyenne, il lui faut encore quarante-neuf jours avant de publier ce décret au *Journal officiel*. D'ailleurs, M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement, avait, en répondant à la question d'un député, le mercredi 20 juin, reconnu que la moyenne de publication des décrets dans les six mois suivant la promulgation de la loi n'est que 30 à 40 %. Est-ce suffisant, aux yeux de la commission des lois, ou les textes qu'elles examinent sont-ils privilégiés ?

THIERRY BRÉHIER

La rénovation du Sénat

Certains textes pourraient faire l'objet de débats restreints

La rénovation des méthodes de travail du Sénat, jeune serpent de mer de deux sessions d'âge, vient enfin de sortir des cartons pour prendre une forme plus concrète. Un rapport rédigé par M. Jacques Larché (Rép. et Ind.), président de la commission des lois, à partir d'une proposition de résolution tendant à modifier le règlement de la Haute Assemblée, sera discuté en séance publique au tout début de la session budgétaire de l'automne prochain.

Les trois secrétaires du bureau, chargés par le président, M. Alain Poher, d'émettre des propositions pour améliorer le travail parlementaire, – MM. Guy Allouche (PS), Gérard Larcher (RPR) et Henri de Raincourt (Rép. et Ind.) – ne cachent pas leur satisfaction. La procédure de concertation, particulièrement longue, a fait ses preuves.

Certes, tous les groupes n'accueillent pas les propositions des trois membres du bureau avec enthousiasme. Mme Hélène Luc, au nom des sénateurs communistes, n'a pas varié d'un iota en exprimant depuis le début une hostilité sans nuance à toute procédure de débat abrégé ou allégé. Au sein même du bureau, MM. Etienne Dailly (Rass. Dém.) et Michel Dreyfus-Schmidt (PS) ont pris à plusieurs reprises leurs distances à l'égard des initiatives de leurs collègues.

La rénovation n'en a pas moins surmonté l'obstacle de l'examen en commission. A la rentrée d'automne, les procédures de débat restreint et de vote sans débat devraient être expérimentées sur avis de la conférence des présidents (de groupe et de commission). Ces derniers devraient disposer d'un droit de veto pour le choix de ces dispositions. Le rapporteur de la proposition, M. Larché, espère que l'unanimité se fera sur ces expériences pratiques. *« Si jamais cela devait achopper, il faudrait alors changer le fonctionnement et en revenir, par exemple, à une décision à la majorité »*, estime-t-il.

Il serait temps. Au Sénat, la rénovation se limite pour l'instant à des aménagements et à des travaux interminables. Depuis avril, un système complexe et capricieux régule l'entrée du Palais du Luxembourg. On parle plus volontiers de ces sénateurs pris au piège de sas translucides – qui font dire à certains qu'il est plus facile de pénétrer à l'intérieur du Kremlin – que de la réforme des méthodes de travail. L'opacité et le manque de communication demeurent, en effet, par delà les déclarations.

De nombreux parlementaires se montrent très critiques à l'égard d'une administration hyper-hiérarchisée, vibrionnant à chaque départ en retraite, et qui devrait, selon eux, être davantage à leur service. Des membres du bureau, – lequel vient de repousser un projet fastueux, au dire de certains, d'ascenseur pour la commission des finances – réclament même une plus grande transparence dans le fonctionnement de l'administration de la questure.

Le Sénat est soucieux de son image. La présidence vient de commander une étude à la SOFRES pour mieux l'apprécier auprès des Français. Saura-t-elle réagir si les résultats se révélaient mauvais, comme le prédisent déjà certains ?

GILLES PARIS

Les sénateurs interdisent l'usage du scooter des neiges à des fins de loisir

Les sénateurs ont adopté en première lecture, vendredi 29 juin, le projet de loi présenté par M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes.

Un parfum de vacances a traversé l'hémicycle du Sénat, au pénultième jour de la session, à l'occasion de l'examen du texte de M. Lalonde. *« Il y a juste quinze jours, le gouvernement a pris la décision d'inscrire le projet à l'ordre du jour du Sénat. On peut trouver curieux ce procédé, qui fractionne la discussion parlementaire, puisque l'Assemblée ne pourra reprendre le débat qu'au cours de la session d'automne »*, a fait remarquer M. Philippe François (RPR, Seine-et-Marne), rapporteur au nom de la commission économique et du Plan. *« Cette première lecture*, a-t-il ajouté, *peut avoir, cependant, un avantage, celui de servir d'avertissement à tous ceux qui, durant les deux mois d'été, vont emprunter les routes et les chemins de notre pays. »*

Les sénateurs ont réservé un bon accueil au projet de loi de M. Lalonde. Ils ont approuvé sans réserve l'économie générale du texte qui prévoit l'interdiction du hors-piste, *« qui laisse aux usagers quelques 800 000 kilomètres de routes nationales et départementales, auxquelles s'ajoutent 1 400 000 kilomètres de chemin ruraux »*. Le Sénat a adopté l'extension des pouvoirs des autorités locales – maires et préfets – en matière de circulation, et le renforcement des sanctions, *« actuellement inefficaces et dérisoires »*, selon M. François.

Plusieurs modifications ont été apportées au projet. Sur proposition de M. François, un article, jugé *« contraire à l'esprit de la décentralisation »*, parce que permettant au préfet de se substituer aux maires, *« en cas de carence de l'autorité municipale »* en matière de police de la circulation, a été supprimé. Les sénateurs ont ajouté un amendement précisant que le département pourra établir, *« à la demande des communes intéressées »*, un plan départemental d'itinéraires de randonnées motorisées.

Le Sénat a adopté un amendement interdisant l'utilisation, *« à des fins de loisir »*, des scooters des neiges. M. François a expliqué cette disposition en observant que le projet de loi de M. Lalonde ne s'appliquait pas *« aux engins non immatriculés, comme c'est le cas des engins à progression sur neige »*.

Enfin, le rapporteur a fait adopter deux dispositions : d'une part, l'interdiction de *« toute forme de publicité directe ou indirecte présentant un véhicule en situation d'infraction aux dispositions de la présente loi »* ; d'autre part, la possibilité pour les associations agréées de défense de l'environnement de se constituer partie civile lorsqu'une infraction à la circulation, *« portant préjudice aux intérêts collectifs »* a été commise dans les espaces naturels.

G. Pe.

Dans l'Orne

Feu rouge du conseil général pour un élu intempérant...

ALENÇON

de notre correspondant

Cent vingt-six dossiers figuraient initialement, vendredi 29 juin, à l'ordre du jour de la réunion du conseil général de l'Orne. Un cent vingt-septième s'y est inopinément ajouté après que l'un des membres de l'assemblée départementale, M. Pierre Lelandais, trente-sept ans, conseiller général d'Exmes (sans étiquette), eut été pris par la police en flagrant délit de conduite en état d'ivresse. Sortant d'une réunion du conseil général, M. Lelandais avait été contrôlé par la police alors qu'il venait de griller un feu rouge. Le test de l'éthylomètre et une prise de sang avaient établi une alcoolémie de 2,20 g.

Le cas de M. Lelandais était d'autant plus critique que ce conseiller général siège à la commission départementale de la sécurité routière et qu'en la circonstance il s'était montré récidiviste puisqu'en juillet 1987, déjà, à la suite d'un accident de circulation, l'alcootest avait décélé chez lui une alcoolémie de 3,72 g qui lui avait valu deux mois de prison avec sursis, treize mois de suspension de permis et 3 000 F d'amende. En outre, quelques mois plus tard, au cours de l'émission télévisée « Ciel, mon mardi ! », cet élu s'était vanté d'avoir conduit sans permis.

Bien que, pour sa défense, M. Lelandais ait assuré qu'il prenait des tranquillisants et que cela pourrait expliquer son comportement, le président du conseil général de l'Orne, M. Hubert d'Andigné (RPR), lui a retiré, vendredi, la délégation qui lui permettait de représenter l'assemblée départementale à la commission de la sécurité routière. *« Il s'agit d'un problème de dignité de notre assemblée »*, a-t-il expliqué. Il n'y a eu que trois abstentions.

MARCEL VANNIER

Des plagiaires au Palais du Luxembourg

« Le sacrilège de Carpentras est un acte odieux... » Ainsi commençait un article de M. Etienne Dailly, sénateur du Rassemblement démocratique et européen (RDE), publié le 26 mai dans *le Pays briard*, un bihebdomadaire de Seine-et-Marne. Le vice-président du Sénat proposait, dans une tribune libre, une *« réflexion »* après la profanation du cimetière juif de Carpentras, en se rangeant parmi ceux qui estimaient de *« leur devoir de tenter de conserver leur sang-froid »*.

M. Dailly s'interrogeait, notamment, sur la responsabilité des journaux télévisés, qui avaient consacré *« deux fois plus qu'à l'attentat terroriste de la rue de Rennes, à un événement aussi abject »* et il se demandait si cela ne donnerait pas *« des idées aux esprits fragiles, aux détraqués ou aux fanatiques »*.

En conclusion, M. Dailly répondait implicitement de façon positive à toutes les questions qu'il s'étai posées.

Ce « papier » rappelait quelque chose à certains lecteurs. Et pour cause. Quatre jours auparavant, *le Pays briard*, sous la signature de M. Jacques Larché, sénateur de l'Union des républicains et des Indépendants, avait publié une autre tribune libre, intitulée « Carpentras : raison garder ».

La moitié de l'article de M. Dailly, à la construction de phrases et aux mots près, se trouvait déjà dans l'article de son collègue et voisin. Introductions et conclusions étaient identiques, et il en était de même du sens des deux « libres propos », à un détail près.

Sous prétexte de prouver l'inexistence de l'antisémitisme en France, M. Dailly dressait un liste de fonctions – politiques, religieuses, syndicales et économiques – occupées par des dirigeants *« tous d'origine juive »*, en se posant la question suivante : *« Ont-ils jamais fait l'objet, à ce titre, de la moindre constestation ? »* Interrogé par *le Monde* sur la similitude de son article avec celui de M. Larché, M. Dailly a répondu qu'ils avaient *« probablement pensé tous les deux très fort à la même chose au même moment »*, avant de concéder, sans autre précision, qu'ils avaient *« peut-être bien lu tous les deux le même texte »*. Beaucoup plus direct, M. Larché a rapidement indiqué que son « papier » était démarqué d'un article publié le 16 mai dans *la Liberté du Morbihan* sous la signature de M. Christian Bonnet, sénateur (RI).

M. Larché a repris le texte de son collègue de groupe en changeant le titre ; M. Dailly a repris le titre, en coupant le texte pour y ajouter une étrange précision de son cru. Grand seigneur, M. Bonnet se *« félicite »* du plagiat de ses collègues – et des enrichissements apportés à son texte par M. Dailly –, en indiquant qu'il les avait encouragés à *« piller cela tant qu'ils le voulaient »*.

O. B.

POLITIQUE

La succession de M. Longequeue

Rivalité entre socialistes pour la mairie de Limoges

LIMOGES

de notre correspondant

La succession de M. Louis Longequeue, maire de Limoges, est publiquement ouverte, avec deux candidats plus ou moins déclarés en présence, tous deux députés socialistes de la Haute-Vienne : M. Alain Rodet, premier adjoint, et M. Robert Savy, président du groupe socialiste municipal et président du conseil régional du Limousin. Le premier se situe dans le courant jospino-mauroyiste du PS, le second est fabiusien.

Depuis le début mars, M. Longequeue, âgé de soixante-seize ans, a disparu de la scène limougeaude. Face à l'inflation des supputations et des inquiétudes face à cette « vacance du pouvoir », M. Rodet, qui assure l'intérim, s'est décidé, vendredi 22 juin à donner quelques indications. La santé de M. Longequeue *« n'est pas bonne ; elle est même préoccupante, et l'on ne peut dire actuellement s'il pourra reprendre ses activités. »* Interrogé sur la succession, M. Rodet a déclaré : *« Je ne suis ni fébrile ni impatient, mais, au risque de paraître immodeste, je pense avoir toutes les capacités pour être maire à Limoges. J'ajoute, aussi, que la tâche me passionne. »*

Une réponse indirecte, sous forme d'un bref communiqué, est venue de M. Savy, en sa qualité de président du groupe municipal socialiste (trente et un élus sur quarante-cinq, la majorité absolue d'une assemblée qui compte, aussi, onze élus de droite, huit du PCF et cinq Verts). *« Le groupe majoritaire du conseil municipal, si un nouveau maire devait être élu à Limoges, examinerait les différentes candidatures avant de choisir celle qu'il proposerait au vote du conseil municipal*, indique ce communiqué. *Il ferait ce choix en toute sérénité. »*

En début de semaine, le conseil municipal étant réuni, la droite a dénoncé le *« mystère »* qui règne à la mairie et l'ambiance de sérail qui, selon elle, en résulte. M. Rodet a répondu en invoquant la pudeur et la discrétion. M. Savy est resté silencieux.

GEORGES CHATAIN

Après le départ de ses dirigeants

Un nouveau secrétaire national au PNFE

Après la démission du secrétaire national du Parti nationaliste français et européen (PNFE), suivie du départ de tous les membres du bureau dirigeant de ce groupe néo-nazi, dont M. Serge Lecanu, responsable de la sécurité et secrétaire général de la Fédération professionnelle indépendante de la police (*le Monde* des 26 et 30 juin), M. Claude Cornilleau, président du PNFE, a désigné Mme Michèle Dall'Ara pour remplacer M. Francis Allouchery.

Mme Dall'Ara, élue au conseil municipal de Villepinte (Seine-Saint-Denis) en mars 1989, à la tête d'une liste du Front national, n'a plus assisté aux réunions de cette assemblée, selon la mairie, depuis le 12 avril 1989. Mme Dall'Ara avait été élue au conseil municipal, dès 1983, sur une liste conduite par M. Roger Lefort (RPR).

M. Cornilleau a procédé également à la nomination d'autres dirigeants afin de remplacer les démissionnaires (trésorier et responsable de la sécurité), mais leur identité est encore inconnue. On sait seulement que M. Jean-Bernard Daniel, responsable de la propagande, mis à l'écart l'an dernier, a été remplacé par M. Eric Sausset. Inculpés d'association de malfaiteurs et écroués à la fin 1989 dans le cadre de l'enquête sur les attentats racistes commis en 1988 contre plusieurs foyers Sonacotra de la Côte d'Azur, MM. Cornilleau, Allouchery et Lecanu ont été remis en liberté sous contrôle judiciaire.

O. B.

□ **Le Front national et M. Tapie.** – Le Front national a décidé de contrer M. Bernard Tapie, député (non inscrit) des Bouches-du-Rhône, sur son propre terrain, la sixième circonscription, et *« partout où il se trouvera »*, a déclaré, jeudi 28 juin à Marseille, M. Carl Lang, secrétaire général du parti d'extrême droite. M. Lang a lancé un *« défi »* au président de l'Olympique de Marseille, en lui proposant un débat public, notamment sur son action dans sa circonscription.

La gauche et de Gaulle

M. Jean-Luc Mélenchon : « Bon anniversaire, les veaux ! »

M. Jean-Luc Mélenchon, sénateur (PS) de l'Essonne et animateur, avec M. Julien Dray, de la Nouvelle école socialiste (NES), s'insurge dans le bulletin de celle-ci, *A gauche* (daté 28 juin), contre la manière dont est commémorée l'œuvre du général de Gaulle. *« La célébration de l'acte de naissance de la Résistance est confondue avec celle de la Ve République et de ses institutions*, observe M. Mélenchon. *Qui accepte l'un est tenu d'avaler l'autre. Et, pourtant, la modernisation politique de la France dépend de sa capacité à sortir du gaullisme de la Ve République. »*

Le sénateur de l'Essonne dénonce un *« autre volet de l'apologétique gaulliste : la comparaison avec l'ère Mitterrand »*. Il s'agit, estime-t-il, d'*« opposer le prophète aux larges regards au Machiavel de fin de siècle »*. *« Ah !*, s'exclame M. Mélenchon, *la haute vision de l'histoire et de la politique que celle de l'organisateur du putsch des comités de salut public, mentant aux foules algéroises (pour leur bien, évidemment), répondant aux événements de mai 1968 par un référendum sur l'existence du Sénat et allant chercher son inspiration de temps de crise auprès du général Massu ! Quel délice que cet âge d'infantilisation civique, où tout débat s'achevait par l'alternative :* « Moi ou le chaos » ! *Quel âge d'or que celui pendant lequel on construisit les grands ensembles qu'il faut dynamiter aujourd'hui ! »*

M. Mélenchon en conclut, à l'adresse de ces gens de gauche qui chantent les louanges du premier président de la Ve République, que *« le masochisme politique existe, nous le rencontrons »*. *« De Gaulle*, ajoute-t-il, *le savait, qui aurait dit : « Les Français sont des veaux. » Bon anniversaire, les veaux ! »*

EN BREF

□ **Le PS veut toujours réformer le scrutin régional.** – M. Gérard Le Gall, membre adjoint du secrétariat national du PS, chargé des élections et des études politiques, a déclaré, vendredi 29 juin, que *« le maintien de la proportionnelle pour les élections régionales conduirait, faute de majorité, à la paralysie ou à l'alliance entre la droite et le Front national dans le dos des électeurs »*. Le responsable socialiste rappelle que le bureau exécutif du PS s'était prononcé, le 6 juin dernier, à la majorité, pour un *« scrutin mixte »*, calqué sur celui des élections municipales. Invité de l'émission « Le grand réveil », sur France-Culture, la veille, M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, avait évoqué le regroupement en 1992 des élections cantonales et régionales, et déclaré : *« La proportionnelle est le mode de scrutin le plus démocratique, le seul à assurer la représentation de toutes les composantes politiques d'un pays, et ce sera celui des pays de l'Europe qui accèdent, aujourd'hui, à la démocratie »*.

□ **Bordeaux : M. Chaban-Delmas réserve sa réponse au FN.** – M. Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux et député RPR de la Gironde, a réservé sa réponse sur la tenue, du 27 au 31 août, de l'université d'été du Front national dans cette ville. Devant le conseil municipal, vendredi 29 juin, répondant aux questions de plusieurs conseillers d'opposition, l'ancien premier ministre a indiqué : *« Cette question n'est pas à l'ordre du jour, je veille sur la ville. »* Plusieurs institutions juives ainsi que le PS, le PCF et la LICRA de la Gironde, ont déjà protesté contre cette manifestation estivale du parti d'extrême droite. On précise, à la mairie de Bordeaux, que M. Chaban-Delmas arrêtera sa décision la semaine prochaine.

□ **Nice : élection de deux adjoints de la majorité « médecinistes ».** – Deux conseillers municipaux appartenant à la majorité de M. Jacques Médecin (CNI, ex-RPR) ont été élus, vendredi 29 juin, aux deux postes d'adjoints rendus vacants par la récente démission de leurs titulaires. En avril, MM. André Sfar et Jill-Patrice Cassuto (divers-droite) avaient démissionné *« pour protester contre le rapprochement de M. Médecin avec le Front national »*. Les nouveaux adjoints, MM. Alain Guillon (UDF) et André Bonny (RPR) ont recueilli dès le premier tour 50 voix sur les 51 élus de la liste dirigée par le maire de Nice. M. Jacques Peyrat, chef de file du FN au conseil municipal, a regretté que ses deux candidats n'aient pas obtenu ces postes d'adjoints : *« C'était une occasion, elle est manquée*, a-t-il déclaré. *Nous ressortons de la majorité élargie et nous reprenons notre rôle dans l'opposition municipale »*.

□ **Aube : démission du président du conseil général.** – M. Bernard Laurent, soixante-neuf ans, sénateur (UDF-CDS), a annoncé, vendredi 29 juin, à Troyes, sa démission de la présidence du conseil général de l'Aube. Il occupait ce poste depuis mars 1982. M. Laurent remettra officiellement, lundi 2 juillet, son mandat à la disposition de l'assemblée départementale. L'élection du nouveau président aura lieu le 16 juillet.

□ **Nouvelle-Calédonie : un nouveau maire à Yaté.** – La commune de Yaté, située au sud de la Grande-Terre, en Nouvelle-Calédonie, a, depuis le jeudi 28 juin, un nouveau maire en la personne de M. Raphaël Mapou, membre du Palika (Parti de libération kanak), trente-cinq ans, conducteur de travaux publics, qui succède à M. Clément Vendegou, membre de l'UC (Union calédonienne). La liste du Palika, que M. Mapou conduisait, avait enlevé à la proportionnelle sept des quinze sièges à pourvoir, au cours d'une élection municipale partielle organisée le 24 juin, contre trois à l'UC, trois au RPCR, un siège à l'UPM (autre composante du FLNKS) et un siège à une liste de « gestion communale ». L'ancien maire, qui figurait en quatrième position sur la liste de l'UC, n'a pas été réélu.

□ **L'anniversaire de l'arrivée au pouvoir de Pétain.** – A la suite de l'information publiée dans *le Monde* du 19 juin sur la célébration, par l'Association nationale Pétain-Verdun, du cinquantième anniversaire du discours de Philippe Pétain annonçant, le 17 juin 1940, son arrivée au pouvoir, et sur l'interpellation par la police du président de cette association, M. Robert de Périer, M. Hubert Massol, invoquant le droit de réponse, nous écrit : *« Vous citez l'Association nationale Pétain-Verdun et mentionnez le nom du président. Je tiens à préciser que cette association n'a rien à voir avec l'Association nationale Pétain-Verdun que je préside. »*

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Vues sur la crise

A un interlocuteur tenté par la carrière politique, qui l'interrogeait sur le meilleur cheminement à suivre, le général de Gaulle avait répondu : passez par les crêtes, c'est moins fréquenté ! Bon conseil qui vaut dans bien d'autres circonstances.

Ainsi, quand plus rien ne paraît avoir de sens, quand s'installe *« un état intellectuel, social, économique, politique, culturel, de trouble tel qu'on n'y discerne plus de voie de sortie »*, il faut chercher celles-ci par le haut.

En conséquence, Nicolas Tenzer, qui définit de la sorte *« la crise globale de nos sociétés »*, prend de la hauteur pour entraîner ses lecteurs dans une savante et dense interrogation sur ce thème. Disons tout de suite que l'on sera récompensé de l'effort d'attention mis à le suivre : l'itinéraire permet de découvrir, ou de revisiter, sous un autre jour des domaines essentiels de la philosophie politique et de s'engager avec l'auteur dans quelques variantes originales. On s'arrêtera plus volontiers sur ces dernières.

Si Nicolas Tenzer croit à la réalité de la crise – ce dont on peut douter – c'est parce qu'il se réfère à une crise intellectuelle, éthique, qui se traduit par l'affaiblissement des valeurs et l'érosion des principes d'action. En ce sens, il y a dépolitisation faute d'outils. Il n'en résulte pas qu'une angoisse de la pensée : des interrogations bien concrètes restent sans réponse satisfaisante, qu'il s'agisse du chômage, du modèle de croissance, de la transmission des savoirs, des relations avec les autres peuples ou avec l'environnement, du contenu de la démocratie ou de la finalité de la communication. Et lorsque de prétendues réponses sont données, elles ne recouvrent que des modes de fuite devant la réalité.

La communication suppose, par exemple, que les mots aient le même sens pour tous, faute de quoi il y a crise. Elle suppose aussi une ouverture au dialogue, à l'échange, alors qu'elle se complaît dans la répétition et l'insignifiant. *« Si l'on considère*, écrit Nicolas Tenzer, *que la communication médiatisée se résout le plus souvent en une absence réelle on en déduira que la société médiatisée ne doit pas à la communication sa prétendue solidité et sa soi-disant cohésion [...]. Dans nos sociétés, ce n'est plus la communication – inexistante dans sa densité et son attention – qui permet la conjuration de la violence, mais le fait qu'il n'y ait plus d'espace libre où cette violence puisse s'exercer. La médiatisation de la société elle-même occupe tout le terrain... »*

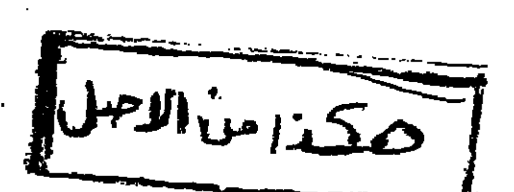
Un autre mode de fuite à la mode est le concept de *« société civile »*, si souvent opposé au *« politique »*. L'auteur ne nie pas la réalité de la société civile mais il estime que sa défense *a priori* ne s'impose que dans les Etats totalitaires. Ailleurs, que recouvre cette notion galvaudée ? Il observe : *« La revendication d'autonomie de segments de la société est analysable comme une marque d'indifférence pour le monde : l'individu s'érige en entité autonome et bientôt en absolu. La société civile actuelle ne possède pas une conscience commune mais est composée de groupements d'individus, voire d'individus seuls, qui vaquent à leurs occupations. Parler d'une société civile n'est vrai que par approximation : ce sont plusieurs sociétés civiles qu'il faudrait décrire [...]. Promouvoir abstraitement la société civile signifie que des domaines entiers du social (par exemple éducation, média, mœurs) doivent échapper à toute détermination politique, c'est-à-dire qu'une partie conçue comme non politique de la société peut et doit s'organiser sans référence autre que privée. »*

Or une société ne s'organise pas sans avoir consicence de ce qu'elle est, de ce qu'elle veut, sans projet politique : encore faut-il lui en présenter un, ou un choix entre plusieurs.

Et un tel projet, suffirait-il de l'asseoir sur *« les droits de l'homme »* comme l'on est tenté de le faire ? Non, répond Nicolas Tenzer car, si ces droits sont la condition de la démocratie et de la liberté, ils ne fondent aucun ordre social, ils ne permettent pas à eux seuls *« de construire une société plus juste, égale et capable de faire usage de sa liberté »*. Au reste, *« les droits de l'homme ne sauraient seuls légitimer de manière absolue l'ordre occidental établi alors que les problèmes des "inégalités" de l'aliénation, de l'éducation, n'ont pas été résolus. »*

L'auteur s'interroge de la même façon sur la possibilité de dépasser le clivage gauche-droite par un centrisme majoritaire. Il met en garde contre la tentation d'occulter la bipolarisation en réduisant la vie politique, faute de débats doctrinaux, à un simple enjeu de pouvoir. A son sens, un véritable centrisme *« doctrinal et politique »* supposerait que le consensus sur des valeurs de base soit enrichi par un renouvellement du contenu et du langage de l'action politique dans des secteurs trop délaissés (inégalités des revenus, définition d'un projet culturel, contenus éducatifs, redéploiement budgétaire, intégration des Français en marge de la société et des populations immigrées) et sur des thèmes empruntés à la sphère privée (culture, éducation, comportements sociaux, loisirs) au risque, paradoxal, de heurter des couches entières de la population, pour mieux en intégrer d'autres *« pour lesquelles la politique voire la société sont des réalités de plus en plus étrangères »* et afin de renforcer la cohésion sociale. Tout le contraire d'un *« centre mou »* ! Au terme de son plaidoyer pour la politique au sens fort, l'auteur réhabilite la notion de pouvoir qui en est le pivot. Il invite les intellectuels, qui réagissent en termes de *« résistance au pouvoir »* à trouver d'autres combats, *« l'omnipotence des vecteurs de la culture de masse »*, notamment, ou *« la résistance à l'irrationalité »*. Il les appelle à participer à la transformation de la démocratie de pure consommation en véritable démocratie de questionnement. Son vœu est de voir *« la société dépolitisée »* revenir à la politique, celle-ci étant à la fois conçue et constamment remise en cause par le travail de la pensée. Revenons au quotidien : on est loin de la politique telle qu'elle se joue et lasse ! Cependant, il y a ces crêtes, où il vaut la peine de grimper pour voir mieux et plus loin.

► ***La Société dépolitisée*, par Nicolas Tenzer. PUF, 335 p., 145 F.**



SOCIÉTÉ

JUSTICE

Aux assises de Paris

L'ex-CRS Gilles Burgos est condamné à deux ans de prison ferme

L'ex-CRS Gilles Burgos, trente-quatre ans, a été condamné, vendredi 29 juin, par la cour d'assises de Paris à cinq ans de prison, dont trois avec sursis, pour avoir, dans la nuit du 4 au 5 juillet 1986, tué à coups de fusil Loïc Lefèvre, un peintre-carrossier de vingt-huit ans, qui tentait d'échapper à un contrôle, rue de la Victoire. Il a été déclaré coupable de *« coups et blessures volontaires avec arme, par un fonctionnaire de police, dans l'exercice de ses fonctions, sans motif légitime, ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*.

En infligeant deux ans de prison ferme à l'ancien CRS, les jurés parisiens ont rendu une décision qui marque un revirement dans l'attitude généralement adoptée par les cours d'assises face à l'usage abusif des armes par les policiers, jusqu'alors sanctionnés par des peines de principe, quand il ne s'agissait pas d'acquittement.

« C'est un avertissement pour un certain nombre de policiers de ne pas faire usage de leur arme n'importe comment », a commenté Me Philippe Lemaire, conseil de la famille de Loïc Lefèvre, avant d'ajouter : *« Ils savent désormais qu'ils ne sont pas au-dessus des lois. »*

Lors de sa plaidorie, son confrère, Me Patrick Maisonneuve, avait, lui aussi, insisté sur la question de principe posée par l'attitude de certains policiers. *« Il est urgent de rappeler avec force que de tels errements ne peuvent rester sans sanctions »*, avait soutenu l'avocat, car, à ses yeux, une autre décision aurait conduit à ce que les policiers se sentent *« en légitime défense permanente »*.

En soutenant les mêmes arguments, Me Lemaire n'avait pas occulté les circonstances très particulières qui ont entouré l'affaire de la rue de Mogador. Il avait notamment stigmatisé l'attitude des policiers qui ont cherché, dès le début de l'enquête, à écarter les témoins et à décourager ceux qui étaient susceptibles d'orienter l'instruction dans un sens défavorable à la légitime défense. *« Est-il normal, est-il acceptable qu'un homme gardé à vue puisse s'entretenir avec son délégué syndical pendant une heure ? »*, avait demandé l'avocat, avant de s'insurger contre le comportement de certains gardiens de la paix qui ont *« suggéré »* à Burgos d'affirmer qu'il avait vu un objet ressemblant à une arme dans la main du fuyard : *« Il fallait à tout prix sauver Gilles Burgos. »*

Une arme de guerre

Evoquant les caractéristiques extrêmement meurtrières de la carabine que les CRS ont en dotation, Me Lemaire avait déclaré : *« Je suis terrifié quand je vois une arme pareille, précédemment utilisée au Vietnam, confiée à des gens qui font des opérations de police à l'intérieur d'une ville. »*

« Est-ce sa faute si on lui a donné cette arme extraordinaire, dont les effets sont épouvantables ? », lui avait répondu Me Henri-René Garaud, défenseur de Gilles Burgos, ajoutant que *« les CRS, c'est la garde prétorienne, un truc hybride entre l'armée et la police »*. Mais il refusait que son client soit *« un bouc émissaire »*. *« Que m'importent les grands principes ! Vous êtes là pour juger un homme ; qu'est-ce qu'il a à voir avec Pasqua et Pandraud, lui le CRS de base ? »* Car, pour Me Garaud, les choses étaient plus simples : *« C'était lui ou l'autre. Il s'est dit : je vais me faire sulfater. »* L'avocat considérait donc qu'il s'agissait d'une mission de légitime défense, méritant l'acquittement de Gilles Burgos, *« victime d'un déferlement médiatique »* et que, en tout état de cause, *« même s'il est CRS, il a droit au doute »*.

Les jurés ne l'ont pas écouté et ils ont suivi les réquisitions de l'avocat général, M. Jean-Claude Thin, qui avait demandé une sanction de cinq années d'emprisonnement, sans s'opposer à l'application d'un sursis total ou partiel . D'emblée, le magistrat avait considéré que l'ancien CRS était coupable d'avoir *« tiré sans motif légitime »*, tout en faisant part d'une certaine *« difficulté »* pour juger un policier.

De la même manière, M. Thin avait entretenu un certain flou en évoquant l'attitude *« ambiguë »* de Loïc Lefèvre *« qui a eu un comportement de délinquant »*, même si le magistrat devait ajouter : *« Ça ne vaut pas mort d'homme. »*. Il déclarait ensuite : *« Personne n'a intérêt à voir courir les malfaiteurs, ni à voir tirer sur un jeune homme. »* En revanche, M. Thin s'est montré plus ferme pour affirmer : *« Il n'y a pas de légitime défense subjective et l'on est en droit d'attendre d'un policier plus de sang-froid. »*

M. Thin avait demandé une personnalisation de la peine infligée à un homme *« qui n'a pas su maîtriser la situation »*. Mais, pour Me Maisonneuve, il fallait une sanction exemplaire, *« pour qu'une autre nuit, un autre jeune homme ne se fasse pas abattre dans les mêmes conditions »*.

MAURICE PEYROT

□ **L'ex-inspecteur Serge Gonzalès condamné à quatre ans de prison ferme.** – La cour d'assises de Paris a condamné, vendredi 29 juin, Serge Gonzalès à cinq ans d'emprisonnement dont un avec sursis. Le 10 juin 1982, Serge Gonzalès, inspecteur de police à la Brigade de répression du banditisme (BRB), avait tué Edmonde Quentin, soixante-deux ans, sur le boulevard périphérique à Paris, à la suite d'un banal incident d'automobilistes (*le Monde* du 30 juin). Au moment des faits, il n'était pas en service et avait 2,5 grammes d'alcool dans le sang. L'avocat général avait requis dix ans de réclusion criminelle. Les jurés ont accordé les circonstances atténuantes. Ayant été détenu durant deux ans et cinq mois, Serge Gonzalès, révoqué de la police en juillet 1982, retournera donc en prison, le temps de faire une demande de libération conditionnelle qui peut intervenir à mi-peine.

Après la présentation du rapport Delmas-Marty

Les prudences de M. Arpaillange sur la réforme de la procédure pénale

Entouré de tous les membres de la commission Justice pénale et droits de l'homme, qu'il avait constituée il y a deux ans, le ministre de la justice a estimé, jeudi 28 juin, que le rapport présenté par Mme Mireille Delmas-Marty (*le Monde* du 29 juin) *« est à la mesure de l'attente »*.

Le garde des sceaux, qui a tenu à exprimer sa *« profonde gratitude »* à la commission, a rappelé qu'il convient *« de mieux assurer les garanties de la défense, l'efficacité de l'action de l'Etat dans la lutte contre la criminalité, et d'assurer la place de la France dans une Europe dont le visage juridique se transforme »*.

Convaincu, a-t-il expliqué, que le temps d'une *« révolution judiciaire »* est venu, M. Pierre Arpaillange s'est déclaré *« assez séduit »* par l'idée de séparer les fonctions d'enquête et les pouvoirs juridictionnels, et a reconnu que le système inquisitoire *« est dépassé, relevant d'une conception archaïque de l'exercice du pouvoir »*.

Tout en reconnaissant qu'il existe des *« convergences »* entre certaines positions de la commission et sa propre conception de la procédure pénale, le garde des sceaux est *« plus réservé »* sur d'autres points, comme la disparition de l'inculpation au profit de la *« notification des charges »* et le moment où celle-ci doit être faite.

Le ministre ne semble pas pressé de mettre le rapport « en musique ». Des préalables sont nécessaires : il faut ainsi réformer l'aide légale, et, même si le principe de cette réforme est arrêté, M. Arpaillange, qui dispose pourtant depuis plusieurs semaines du rapport du Conseil d'Etat sur le sujet, n'est pas en mesure de dire *« ce qu'elle sera »*. De même, il faudra procéder à *« un examen précis des mesures d'accompagnement indispensables »*. Il conviendra aussi de s'assurer que les moyens budgétaires nécessaires pourront être dégagés. *In fine*, ce sera au gouvernement de trancher, après s'être assuré d'un *« large consensus »*.

A en croire les premières réactions des organisations professionnelles de magistrats, ce n'est pas pour tout de suite. Ainsi, l'APM (Association professionnelle des magistrats, droite) appelle à *« une mobilisation générale de tout le monde judiciaire pour faire barrage à une telle régression du droit »*. L'APM estime que les propositions de la commission, *« au-delà des artifices de présentation »* visent *« à mettre la justice pénale à la botte du pouvoir politique »*.

De son côté, l'AFMI (Association française des magistrats chargés de l'instruction) exprime *« son inquiétude »*. Le juge, tel que le définit la commission, deviendrait *« un juge hors-jeu »*, amené à statuer *« sur des informations partielles, voire tronquées »*. Quant au substitut-enquêteur, dont l'indépendance ne paraît pas suffisamment garantie, il risque d'intervenir *« sur ordre des gouvernements quels qu'il soient pour étouffer des affaires »*.

Ag. L.

SPORTS

La Coupe du monde de football

Assistance spirituelle

Nombreux sont les joueurs qui s'en remettent au ciel

Après trois jours sans matchs, la coupe du monde de football entre dans les quarts de finale. Samedi 30 juin, à Florence, l'Argentine rencontre la Yougoslavie (17 h, TF 1) et, à Rome, la République d'Irlande l'Italie (21 h, A 2). Dimanche 1er juillet, la Tchécoslovaquie affronte la RFA à Milan (17 h, FR 3) et le Cameroun l'Angleterre à Naples (21 h, TF 1) .

ROME

de notre envoyé spécial



Le signe de croix et la génuflexion sont-ils des gestes de footballeur, aussi fondamentaux que le contrepied et l'amorti ? Y a-t-il un douzième équipier de luxe ? La Providence trace-t-elle les trajectoires du ballon ? A la grand'messe du football, il est de plus en plus courant d'associer la puissance divine à une victoire ; il n'est pas rare de voir dans la défaite une volonté du destin.

Les joueurs font autant étalage de leur foi en Dieu que de leurs talents personnels. Au cours de ce Mondiale, sorte de Taizé de la jeunesse sportive, on affiche sa religion, on étale les signes extérieurs de sa croyance. Diego Maradona, le premier, n'entre jamais sur une pelouse sans se signer. Comme lui, ils sont des cohortes, pas tous des enfants de chœur pourtant.

Après avoir crucifié Zubizaretta, le gardien espagnol, Dragan Stojkovic n'eut pas le moindre repentir, mais un furtif signe de croix : merci, Seigneur, d'avoir guidé mon pied. On se souvient de Gabelo Conejo, le gardien costaricien, longuement agenouillé dans sa surface de réparation pour sa prière d'avant-match.

Des comités locaux dans les diocèses

Et son confrère brésilien, Claudio Taffarel, ne perd pas une occasion de s'en remettre au Ciel. Avec une demi-douzaine de sélectionnés du Brésil, il appartient à une association, les « Athlètes du Christ », dont il retire *« la paix de l'âme, la sérénité, une force intérieure »*.

Ces manifestations de religiosité sur la plupart des pelouses du Mondiale comme dans les commentaires des joueurs n'étonnent pas vraiment Carlo Mazza. Pour ce prêtre qui fut l'aumônier de la délégation italienne aux derniers Jeux Olympiques de Séoul, *« l'athlète de haut niveau est un être particulier. Comme l'artiste, il est à la fois esclave de ses émotions et exalté par sa propre supériorité. Pour trouver l'harmonie, l'équilibre entre la fragilité et la puissance, la religion convient bien »*.

Depuis deux ans, la conférence épiscopale italienne était mobilisée pour proposer aux supporters et aux équipes une *« assistance spirituelle »*, avant et pendant la compétition. Dans les douze diocèses concernés par les matches du Mondiale, des comités locaux ont été mis en place, regroupant les responsables des associations sportives sous l'autorité d'un représentant de l'évêque. Outre des services cultuels proposés en six langues et conformes aux différentes religions présentes, il s'agissait aussi d'organiser des rencontres plus culturelles. Responsable de l'opération en sa qualité de directeur de l'Office pour le temps libre, le tourisme et le sport à la conférence épiscopale, Carlo Mazza tire déjà un bilan positif.

Les plus fidèles des fidèles ont été, paraît-il, les Costariciens et les Uruguayens. Mais les Colombiens ont laissé un souvenir ému au prélat directeur de la Villa Palavicino, le centre sportif diocésain qui les hébergeait à Bologne. A Bari, on a dit des messes pour l'équipe camerounaise. A Palerme, des représentants des délégations de la République d'Irlande, des Pays-Bas et de l'Egypte se sont retrouvés pour une rencontre œcuménique.

Parmi les équipes qui n'ont pas profité des infrastructures mises en place par la conférence épiscopale : l'Italie. Enfermée dans l'hôtel Hélio-Cabala à Marino, haut lieu de la « dolce vita » des années 60, à deux pas de la résidence d'été papale de Castel-Gandolfo, la Squadra Azzura n'a pas donné signe de vie à Monseigneur Fernando Belli, responsable du comité ecclésiastique local de Rome.

Prudente neutralité du pape

Ce n'est pourtant pas une équipe de mécréants. Les joueurs italiens sont les premiers à implorer spectaculairement le Ciel en cas de rebond défavorable du ballon. Des internationaux comme Fernando De Napoli, Giuseppe Bergomi et Roberto Donadoni n'ont jamais fait mystère de leur foi.

Personne ne peut cependant se prévaloir de l'appui du Vatican. Le pape échange quelques mots avec la sélection de la République d'Irlande, avant de poser pour une photo souvenir, comme il l'a fait mercredi 27 juin à Rome, mais jamais il ne sortira d'une prudente neutralité à l'égard des équipes . D'ailleurs, s'intéresse-t-il au Mondiale ?

La légende, colportée par les médias italiens, qui fait de Jean-Paul II un *tifoso* trépignant devant son téléviseur amuse et agace à la fois son entourage. Présenté par ses biographes comme un gardien de but honorable dans sa prime jeunesse, il n'aurait pas une passion démesurée pour le ballon. On fait valoir qu'il a d'autres sujets de préoccupation.

JEAN-JACQUES BOZONNET

□ **Le Stade de Reims remplace le Racing Paris-1 en deuxième division.** – Le conseil fédéral de la Fédération française de football a autorisé, vendredi 29 juin, le Stade de Reims à reprendre la compétition dans le groupe B de la deuxième division à la place du Racing Paris-1, qui préfère évoluer un échelon en dessous (*le Monde* du 30 juin). Le conseil fédéral a donc accepté la demande de rétrogradation du RP-1, tout en confirmant son statut professionnel ainsi que celui du Stade rémois. Dans un premier temps, le Stade de Reims, septième du groupe A de la deuxième division lors du dernier championnat, avait dû descendre en raison des charges financières trop lourdes. L'arrivée d'un partenaire de dernière minute, un industriel champenois agréé par la mairie, a incité les dirigeants rémois à revoir leur position.

L'affaire de la caisse noire de l'AS Saint-Etienne

Sévère peine de prison pour le président Roger Rocher

Rendant, vendredi 29 juin, son jugement dans l'affaire de la caisse noire de l'Association sportive de Saint-Etienne (ASSE), le tribunal correctionnel de Lyon a condamné Roger Rocher, ancien président du club, à quatre ans d'emprisonnement dont trente mois assortis du sursis et à 200 000 francs d'amende (*le Monde* du 18 mai).

LYON

de notre bureau régional

L'ex-patron des « Verts » ayant déjà accompli quatre mois de détention, cette peine, qui dépasse les réquisitions du procureur (trois ans dont deux avec sursis), devrait théoriquement le contraindre à retourner en prison pour quatorze mois. La décision du tribunal n'étant pas assortie d'un mandat de dépôt, Roger Rocher, visiblement très éprouvé, a cependant pu quitter libre la salle d'audience tandis que son avocat annonçait son intention d'interjeter appel.

De fait, « l'homme à la pipe » a peu de chance de subir une nouvelle période de détention. Si la cour d'appel confirmait sa condamnation, le juge d'application des peines pourrait – compte tenu de son âge : soixante-dix ans – en assouplir considérablement les modalités d'application.

Le tribunal a également condamné les autres anciens dirigeants de l'ASSE – impliqués dans un système de financement occulte portant sur quelque 22 millions de francs – à des peines qui s'échelonnent ainsi : trois ans avec sursis pour Louis Arnaud, vice-président ; deux ans avec sursis pour Lucien Dumas, vice-président, Jean Brunel, trésorier, et Jean-Claude Marjollet, secrétaire-général salarié ; dix-huit mois avec sursis pour Me Henri Fieloux, vice-président temporaire ; douze mois avec sursis pour Jean Clarke de Dromantin, gérant de société, et Christian Duraincié organisateur de matchs. Les amendes qu'ils devront acquitter varient de 50 000 à 250 000 F.

Alors que l'entraîneur Robert Herbin est condamné à six mois de prison avec sursis, les onze joueurs poursuivis pour avoir profité de la caisse noire – parmi lesquels Michel Platini, Patrick Battiston, Jacques Zimako, Bernard Lacombe et Christian Lopez – se trouvent placés sur un pied d'égalité : quatre mois avec sursis. Si cette condamnation est amnistiée, ils doivent néanmoins régler des amendes dont les montants varient en fonction des sommes qu'ils ont perçues et de leurs revenus actuels. Les « notes » de Gérard Janvion et Jean-François Larios, déclarés chômeurs, se limitent ainsi à 10 000 et 15 000 F tandis que celle de Platini culmine à 300 000 F.

R. B.

□ **Succès de la souscription pour le musée-mémorial d'Izieu.** – La maison de Bugey (Ain) dans laquelle quarante-quatre enfants juifs avaient été arrêtés, le 6 avril 1944, par la Gestapo de Lyon sous les ordres de Klaus Barbie, avant d'être déportés à Auschwitz, devait être rachetée, le lundi 2 juillet, par l'association Musée-mémorial d'Izieu (*le Monde* du 27 juin). La souscription publique, lancée il y a deux mois, qui devait recueillir 2,5 millions de francs avant le 30 juin en a déjà rapporté 3 millions. *« Nous avons gagné la première bataille mais il nous faut recueillir 3 autres millions pour pouvoir aménager la maison »*, a déclaré M. Pierre-Marcel Wiltzer, un des fondateurs de l'association et sous-préfet de l'Ain en 1944.

POLICE

□ **Elections professionnelles chez les enquêteurs et les officiers de police.** – Le Syndicat national des enquêteurs de police (SNEP) a obtenu 42,35 % des suffrages (+ 7,06 % par rapport aux dernières élections de 1987) au sein du corps des enquêteurs, ravissant la première place au Syndicat national autonome des policiers en civil (SNAPC, majoritaire chez les inspecteurs) qui a recueilli 36,83 % des voix (- 0,58 %). Chacune de ces deux organisations se voit attribuer trois sièges à la commission administrative paritaire. Avec 7,22 % des suffrages, Force ouvrière est talonnée par le Syndicat national unitaire des enquêteurs de police (SNUEP, affilié à la Fédération autonome des syndicats de police) qui progresse avec 6,83 % des voix. Chez les officiers et commandants de la police en tenue, le Syndicat des commandants et officiers (SCO, affilié à l'Union des syndicats catégoriels) reste majoritaire avec 58,35 % des suffrages (62,59 % aux élections précédentes) et remporte quatre sièges. Mais le Syndicat national des officiers (SNO-FASP), qui disposera de deux sièges, a progressé à ses dépens (36,7 % des suffrages, au lieu de 31,69 % en 1987).

SOCIÉTÉ

EDUCATION

La clôture des assises nationales de la Sorbonne

M. Mitterrand veut accélérer les mutations de l'enseignement supérieur

Après quatre jours de travaux ayant réuni plusieurs centaines d'universitaires, de responsables politiques et socio-économiques, les assises Universités 2000 se sont achevées vendredi 29 juin à la Sorbonne avec l'intervention du président de la République, qui a notamment appelé au doublement, d'ici dix ans, du nombre des diplômés de l'enseignement supérieur.

M. François Mitterrand a plaidé à nouveau en faveur d'une augmentation massive et rapide du nombre des étudiants. L'objectif de 80 % de jeunes au niveau du baccalauréat, fixé par la loi d'orientation de juillet 1989, s'inscrit, à ses yeux, dans un mouvement profond et inéluctable d'élévation du niveau des qualifications. Cette mutation a atteint l'enseignement primaire à la fin du dix-neuvième siècle, puis le secondaire et, aujourd'hui, le supérieur. *« Franchissons maintenant cette nouvelle étape »*, s'est exclamé M. Mitterrand.

Cette volonté relève, d'abord, d'un devoir de justice sociale. *« Il faut faire progresser l'égalité d'accès à la connaissance, à la culture et à la formation. L'accès du plus grand nombre au savoir n'est pas un luxe »*, a lancé le président de la République, avant de qualifier d'*« insupportable gâchis pour les individus et pour la société »* le fait qu'un grand nombre de jeunes, issus de milieux modestes, ne puissent pas poursuivre leurs études aussi longtemps que les autres. Cet enjeu social se double d'une nécessité économique. Selon la formule du président, *« l'avenir de l'université détermine l'avenir de la France »*.

A ce plaidoyer désormais classique, M. François Mitterrand a ajouté, pour l'occasion, quelques incitations plus précises. Ainsi, est-il revenu, après MM. Rocard et Jospin, sur la question de l'aide sociale aux étudiants. Pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes issus de familles modestes, *« il faut*, a-t-il insisté, *que le nombre de bénéficiaires des bourses augmente de 10 % tout de suite et que le montant de chaque bourse soit augmenté »*.

Coup de pouce aux étudiants de famille modeste

Le président de la République a, d'autre part, indiqué qu'il était *« très favorable »* à l'instauration d'un système de prêts aux étudiants. *« J'y pousse au maximum »*, a-t-il insisté, à condition que le projet soit discuté avec les intéressés (les étudiants), et qu'il ne soit qu'un complément des bourses, afin de ne pas provoquer d'endettement excessif.

Quant à l'augmentation du nombre de diplômés, le président de la République en a indiqué le rythme souhaitable. Il l'avait déjà fait à Evry le 2 juin, à propos des formations d'ingénieurs et des effectifs des grandes écoles. Il a, cette fois, élargi l'objectif à l'ensemble des diplômes de l'enseignement supérieur. *« Chaque année, il y a environ 90 000 diplômes délivrés au niveau de la licence. On doit tendre à 180 000 dans les dix années à venir. »* De même, entre la licence et le doctorat, les universités délivrent environ 90 000 diplômes par an : là encore, il faut aller vers un doublement dans la prochaine décennie, observe M. Mitterrand.

Un tel effort *« impose des sacrifices financiers »*, mais il ne doit pas se faire *« au détriment de la qualité »*, ni dans le domaine pédagogique, ni dans le domaine architectural. A cet égard, M. Mitterrand a souligné qu' *« il ne s'agit pas de faire des quasi-universités. Nous n'aurions rien à gagner à construire dans l'à-peu-près »*.

Bref, le président de la République s'est attaché à démontrer que les choses et les esprits ont déjà *« bougé »* et qu'il est décidé à accélérer encore le pas. Une façon de répondre à l'apostrophe lancée en sa présence par le rapporteur général des Assises, M. Jean-Paul de Gaudemar, vice-président de l'université d'Aix-Marseille II : *« Rien ne serait pire qu'un rêve annoncé non advenu »*.

GÉRARD COURTOIS

Constructions universitaires

La Cour des comptes dénonce l'imprévoyance de l'Etat

Aurait-elle voulu verser de l'eau au moulin du ministre de l'éducation, la Cour des comptes ne s'y serait pas prise autrement. Le chapitre consacré par son rapport annuel à la gestion des locaux universitaires apporte, en effet, un éclairage très cru sur leur situation *« préoccupante »*, au moment où l'enseignement supérieur s'apprête à accueillir plusieurs centaines de milliers d'étudiants supplémentaires.

Les enquêteurs de la Cour dressent un constat sans ménagement sur la négligence dont l'Etat a fait preuve depuis trop longtemps en la matière. *« L'Etat*, soulignent-ils, *n'a pas su – après l'important effort des années 60 – accompagner la croissance des effectifs ni assurer la maintenance du patrimoine. Non seulement le parc immobilier est devenu insuffisant, mais sa dégradation est manifeste. Ainsi les crédits de maintenance ont nettement diminué en francs constants (en 1988, ils étaient de 36 % inférieurs à ceux de 1980) »*. D'autre part, *« aucune programmation réelle des gros travaux de réparation n'a été faite ces dernières années et aucune évaluation précise du coût de remise en état du patrimoine, établissement par établissement, n'a pu être présentée »*. Bref, la Cour estime que, du fait de ses imprévisions multiples, l'université ne peut plus *« assurer de manière satisfaisante les missions qui lui incombent »*.

Mais, au-delà de ce bilan qui conforte les demandes de M. Jospin en faveur d'un effort exceptionnel d'investissements, la Cour adresse au ministère de l'éducation de sérieux avertissements. Elle note qu'une bonne part des crédits de paiement inscrits au budget pour les constructions neuves n'est pas consommée et doit être reportée sur l'exercice suivant. Ces reports ont atteint 44 % des crédits disponibles en 1988. *« Compte tenu de ses moyens propres, le ministère n'est pas en mesure de construire actuellement pour plus de 500 millions de francs de locaux universitaires par an »*.

La constatation est redoutable au moment où le gouvernement vient de s'engager à investir 16 milliards de francs en cinq ans pour les constructions universitaires. D'autant plus redoutable même que l'Etat est traditionnellement, selon la Cour, partagé entre deux tentations : user *« d'expédients »* comme la construction à la va-vite de bâtiments préfabriqués et inadaptés et se laisser aller à décider de constructions nouvelles résultant de la *« prise en compte trop complaisante d'intérêts locaux »*.

Le ministère a beau jeu de souligner que les assises « Universités 2000 » qui se sont tenues cette semaine visent précisément à prévoir et à programmer les efforts nécessaires. Il reste qu'il lui faudra sérieusement améliorer sa propre mécanique administrative s'il veut rester crédible.

G. C.

MÉDECINE

A proximité de Roissy et d'Orly

Création d'un service de médecine tropicale d'urgence

Un service de médecine tropicale d'urgence a été inauguré, vendredi 29 juin, au Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne). Situé à proximité des aéroports d'Orly et de Roissy-Charles-de-Gaulle, il s'agit d'un service ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre, permettant la prise en charge en urgence de malades pouvant souffrir de pathologies dites *« tropicales »*.

L'infrastructure du Centre hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges (service hospitalo-universitaire des maladies infectieuses et tropicales, dirigé par le professeur Christian Lafaix, et service d'urgences spécialisées, dirigé par le docteur Alain Fisch) et sa situation géographique expliquent cette création qui, pour le docteur Fisch, devrait pallier l'insuffisance de la prise en charge actuelle des pathologies tropicales d'urgence en région parisienne.

24 heures sur 24

« Tous les examens urgents nécessaires à un patient revenant d'une zone tropicale pourront être réalisés sur place vingt-quatre heures sur vingt-quatre, explique le docteur Fisch. *Nos services hospitaliers se doublent, par ailleurs, d'une structure de recherche en maladies et santé publique tropicales : le Groupe d'études épidémiologiques et prophylactiques fondé en 1978 par le professeur Lafaix, réunissant cinquante chercheurs disposant d'antennes permanentes en zone tropicale. »*

Beaucoup des services hospitaliers parisiens compétents en médecine tropicale voient aujourd'hui, selon le docteur Fisch, leur activité quasi monopolisée par le sida. *« Nous avons la chance, à Villeneuve-Saint-Georges, de ne pas être saturés de sida et de disposer de quatre-vingt-quatre lits de spécialités, ainsi que d'un hôpital de jour en pleine activité »*, précise-t-il.

L'annonce de la création de ce service spécialisé n'a pas été sans susciter quelques réactions critiques dans le milieu médical parisien spécialisé. Certains médecins hospitalo-universitaires expliquaient, il y a quelques jours, que ce futur service n'apportait aucune originalité. A l'inverse, le service médical de l'aéroport d'Orly est, pour sa part, extrêmement satisfait.

JEAN-YVES NAU

▶ UMT (Urgences médecine tropicale), Centre hospitalier intercommunal, 94190 Villeneuve-Saint-Georges. Tél : (1) 43-86-22-01.

ENVIRONNEMENT

A la conférence de Londres

Soixante-dix pays s'engagent à éliminer les produits les plus dangereux pour la couche d'ozone

Soixante-dix pays ont convenu, vendredi 29 juin, à Londres, d'éliminer complètement d'ici à l'an 2000 la production et la consommation de chlorofluorocarbones (CFC), ces gaz utilisés dans les aérosols, les réfrigérateurs et les climatiseurs, qui détruisent la couche d'ozone de l'atmosphère.

Cet accord va beaucoup plus loin que le protocole signé en septembre 1987 à Montréal par cinquante-six pays, qui engageait ceux-ci à réduire de moitié leur recours aux CFC d'ici à la fin de siècle.

LONDRES

de notre correspondant

Les experts avaient commencé à déblayer le terrain le 20 juin dans la capitale britannique (*le Monde* du 22 juin), suivis à partir du 27 juin par les ministres de l'environnement. Quatre-vingt-dix-sept pays au total étaient représentés. Les travaux ont paru un moment tourner à l'affrontement Nord-Sud. L'Inde, par exemple, qui n'a pas signé le protocole de Montréal, demandait des garanties concernant les transferts de technologie qui lui permettront de fabriquer elle-même à terme les produits de substitution des CFC.

Mme Maneka Gandhi, ministre indien de l'environnement, n'excluait pas, jusqu'à la toute dernière heure, un échec de la conférence. Cette tactique s'est révélée payante puisque les firmes occidentales concernées ont promis *in extremis* à l'Inde de lui faire partager leur technologie. L'Inde s'est donc engagée à adhérer au protocole de Montréal. La Chine a annoncé qu'elle ferait de même.

Fonds d'aide aux pays pauvres

Si chacun respecte sa parole, la voie est donc ouverte pour une élimination presque totale des CFC en l'an 2000. Un certain nombre de pays occidentaux, tels que la RFA, la Suède, la Norvège, le Danemark et la Suisse, auraient voulu accélérer le processus et fixer la limite à 1997. Ils n'ont pas été suivis, mais se sont engagés, pour leur part, à maintenir cette échéance plus rapprochée.

L'accord de Londres prévoit également la suppression totale, avant l'an 2000, des halons, substances utilisées dans les extincteurs, qui sont encore plus *« dévoreuses d'ozone »* que les CFC. La production de méthyle chloroforme, un solvant industriel lui aussi mis en accusation, devrait être arrêtée d'ici à l'an 2005.

Les participants de la conférence de Londres sont enfin parvenus à définir le cadre et le montant de l'aide que les pays riches accorderont aux pays en voie de développement pour leur permettre de procéder aux reconversions nécessaires. Un fonds de 1,35 milliard de francs va être créé pour la période 1991-1993. Les contributions seront calculées selon le système des quotes-parts en vigueur aux Nations unies. Les principaux donataires seront les Etats-Unis, la RFA et le Japon. La France s'est engagée à verser environ 115 millions de francs et la Grande-Bretagne, par la voix de Mme Thatcher, 85 millions de francs.

Un comité exécutif de quatorze membres (sept pays riches et sept pays pauvres) coiffera l'ensemble, et la Banque mondiale jouera un rôle important dans la gestion de ce fonds. Le Dr Mustafa Tolba, directeur du Programme des Nations unies pour l'environnement, qui a joué tout au long de la conférence le rôle d'intermédiaire entre pays riches et pays pauvres, a insisté sur les progrès accomplis depuis Montréal et estimé qu'un *« grand pas en avant avait été accompli pour éviter aux futures générations l'épuisement de la couche d'ozone »*. Rappelons que celle-ci sert de bouclier face aux rayons ultra-violets.

Mme Thatcher a cependant rappelé que *« même si tous les produits chimiques qui attaquent la couche d'ozone étaient interdits dès maintenant, celle-ci continuerait à diminuer encore pendant plus de dix ans »*. Le *« trou »* apparu au-dessus de l'Antarctique n'est pas près de disparaître.

DOMINIQUE DHOMBRES

□ **POLLUTION : des millions de poissons morts dans la Seine.** – Les cadavres de millions de poissons se sont agglutinés vendredi 29 juin dans les bras morts de la Seine, dans sa traversée du département des Yvelines, principalement entre Triel-sur-Seine et Mézy-sur-Seine. Selon la préfecture, ce phénomène serait dû *« au manque d'oxygène dans l'eau, conséquence de la chaleur et des fortes précipitations du mercredi 27 juin, ayant entraîné une augmentation des particules en suspension »*.

ESPACE

La réunion du conseil de l'Agence spatiale européenne

Adoption de deux nouveaux programmes d'observation de la Terre

Le conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA), qui s'est réuni à Paris les 27 et 28 juin, a approuvé deux nouveaux programmes d'observation de la Terre, qui interviendront d'ici à la fin du siècle : le satellite ERS 2 pour 1994 et la charge utile POEM 1, destinée à la plate-forme polaire Colombus, pour 1998.

Dès qu'il s'agit de décider de grands programmes, les hommes politiques montrent peu d'hésitation. Le temps passant, les ministres des finances commencent à compter leurs sous avec beaucoup de retenue.

Les promoteurs de deux programmes spatiaux, pourtant décidés à la conférence spatiale européenne de La Haye en novembre 1987, ont aussi failli faire la triste expérience de cette situation, la France se faisant tirer l'oreille pour y participer financièrement. Quelques jours de tergiversations supplémentaires et le conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA) du 27 et du 28 juin, à l'ordre du jour duquel était inscrit l'un de ces deux programmes, n'aurait pu qu'enregistrer – les agissements de ses différents Etats-membres l'y ont souvent habitué – la défaillance des Français et la difficulté qu'il y a parfois à construire l'Europe spatiale, pourtant présentée comme un modèle.

Plutôt que de parvenir à une pareille extrémité, les deux ministres français chargés des affaires spatiales, MM. Paul Quilès et Hubert Curien, ont donc décidé voici une dizaine de jours d'accepter que la France participe au programme ERS-2 (European Remote Sensing 2) mené par l'Agence spatiale européenne (*le Monde* du 26 juin). Non sans mal, et bien que ce satellite d'observation de la Terre soit appelé à jouer un rôle important dans l'étude des zones côtières, océaniques et glacières par des moyens radars.

La France aurait en effet souhaité que l'on ne lance pas ERS-2, qui est une copie conforme de son petit frère ERS-1, dont la date de mise en orbite n'est... toujours pas fixée. Les responsables de son programme spatial préféraient de beaucoup que soit accéléré le programme de plates-formes polaires décidé lui aussi à la conférence de La Haye. Ces plates-formes, en cours de développement, sont en effet des satellites passe-partout d'une toute nouvelle génération permettant d'embarquer, notamment, des instruments dédiés à l'observation de la Terre.

Les réserves des Français

Or, de ce point de vue, le satellite ERS-2 ne représente pas aux yeux des Français une solution optimale, dans la mesure où il ne fait pratiquement que répéter ce que fera son cadet. Car, regrette un spécialiste, *« les responsables de ces programmes d'observation de la Terre prennent plus aujourd'hui leurs décisions en fonction des matériels disponibles chez les industriels qu'en fonction réellement des paramètres qu'il leur faudrait mesurer »*.

Le propos est sans doute un peu vif, mais il résume bien une situation qui fait que, en l'absence d'une réelle politique spatiale européenne de l'environnement, on a préféré recourir à un satellite existant et pas trop cher. De fait, ERS-2 ne devrait pas coûter plus de 437 millions d'unités de compte sur sept ans (3 milliards de francs), dont environ 23 % (690 millions de francs) seront à la charge de la France.

Une part importante, certes, mais moins que prévu, dans la mesure où la France devait, à l'origine, participer à ce programme à hauteur de 28 %. Paris a donc fait dans cette affaire contre mauvaise fortune bon cœur en donnant satisfaction à deux des grands promoteurs d'ERS-2, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, ce qui permet aujourd'hui à l'ESA de lancer ce programme financé maintenant à plus de 90 %.

Un geste que ces deux pays ne devraient pas oublier demain lors de négociations sur d'autres programmes. Tout comme l'Italie, à laquelle on avait laissé entendre voici quelques mois – lorsqu'elle faisait pression pour que l'un de ses ressortissants devienne le patron de l'ESA – qu'elle aurait la présidence du conseil de l'agence si le candidat français était élu. Ce qui a été fait, puisque le professeur Francesco Carasso, soixante-huit ans, spécialiste des télécommunications spatiales, a été installé jeudi 28 juin à la tête du conseil.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

En raison de fuites d'hydrogène

Toutes les navettes américaines sont clouées au sol

La NASA a décidé d'immobiliser l'ensemble de la flotte de ses navettes spatiales à la suite de la découverte d'une fuite d'hydrogène sur le réservoir de deux d'entre elles. Aucune date n'a été fixée pour une reprise des vols. *« Il n'est pas question de les faire décoller avant d'avoir compris ce qui se passe et résolu le problème »*, a indiqué M. William Lenoir, directeur des vols, au cours d'une conférence de presse vendredi 29 juin à Cap Canaveral (Floride).

Cette décision enfonce l'agence spatiale américaine dans une nouvelle période sombre, inaugurée le 30 mai dernier avec l'annulation *sine die*, sept heures avant la mise à feu, d'un vol de la navette Columbia, qui devait emmener en orbite l'observatoire astronomique Astro-1 (*le Monde* du 31 mai). Columbia avait été victime d'une fuite d'hydrogène similaire à celle détectée vendredi 29 juin, lors d'un test de remplissage, sur la navette Atlantis cette fois. Celle-ci était installée sur son pas de tir en vue d'un lancement vers la mi-juillet pour la mise sur orbite d'un satellite militaire. Le problème semble provenir d'une valve.

Discovery, la troisième navette de la flotte américaine, avait, pour sa part, été victime le 4 juin d'un incident technique moins grave : une passerelle mobile avait endommagé l'une des portes de sa soute (*le Monde* du 6 juin).

Selon M. William Lenoir, l'immobilisation d'Atlantis pourrait durer une quinzaine de jours s'il s'agit d'un problème mineur, beaucoup plus si la fuite est due à un défaut de conception du circuit d'hydrogène. Le tir de Columbia, qui a été ramenée dans le hall d'assemblage des navettes, n'aura pas lieu avant août prochain. Quatre autres missions étaient prévue d'ici la fin de l'année.

Les navettes spatiales américaines avaient déjà été immobilisées pendant plus de 30 mois après l'explosion en vol de Challenger, qui fit sept morts en janvier 1986.

CULTURE

ARTS

Degas et Renoir de retour de Belgrade

Le Musée de Chartres expose une partie des collections du Musée de Belgrade. Bonne surprise et étrange histoire

Comme la plupart des marchands de tableaux, Ambroise Vollard n'eut guère la réputation d'un homme follement généreux. A vrai dire, il était même férocement pingre, aussi habile à vendre cher aux amateurs qu'à acheter à bas prix à « ses » peintres, Gauguin, Cézanne ou Picasso. Quant à donner quoi que ce soit, on l'en croyait parfaitement incapable. Cruelle erreur : celui que Renoir comparait charitablement à un singe, fut, une fois au moins, d'une prodigalité admirable : il offrit en effet une collection complète de dessins, lithographies, pastels et peintures tirés de son fonds à un « collectionneur belgradois » – *dixit* le catalogue – nommé Eric Slomovic. Les raisons de ce cadeau royal demeurent obscures, et toutes les hypothèses, autorisées, comme demeurent mal connues les conditions dans lesquelles l'ensemble des œuvres entra après la guerre et la mort de Slomovic, au Musée national de Belgrade.

Ce qui ne souffre aucun doute, à l'inverse, c'est la qualité des pièces qui voyagèrent de la rue Laffitte, à Paris, où Vollard avait sa galerie, jusqu'en Yougoslavie. Le Musée de Chartres a été fort bien inspiré d'en négocier le prêt en échange d'une exposition à Belgrade de son propre cabinet de dessins anciens. Non seulement ces œuvres sont souvent de premier ordre, mais elles ont été, selon toute vraisemblance, choisies par Vollard lui-même, c'est-à-dire par l'un des principaux acteurs de l'histoire de l'art moderne. Il procéda à cette sélection dans les années 30 – il mourut en 1939, – ce qui ajoute à l'intérêt de la chose : son jugement s'exerçait en effet alors sur un demi-siècle de peinture. Or quels sont les héros de son anthologie ? Ni Picasso, ni Matisse, ni Derain, représentés chacun par des dessins de moyenne importance, mais quatre « grands anciens » et deux « nouveaux ». Les premiers se nomment Degas, Maillol, Redon et Renoir. Les seconds Chagall, et Rouault, dont il offrit à Slomovic des estampes et des lithographies en grand nombre.

Ces deux derniers noms ne doivent pas surprendre, Vollard s'étant entiché des deux artistes durant l'entre-deux-guerres et leur ayant commandé des illustrations pour les ouvrages qu'il éditait alors. La préférence qu'il accorde aux artistes qu'il défendait cinquante ans auparavant est plus intéressante, bel exemple de fidélité d'un marchand à ceux qui avaient fait sa première gloire, et sa fortune. Bel exemple aussi de cohérence : Vollard a organisé son anthologie autour d'un sujet majeur, le nu féminin. Il a rapproché les nymphettes languides de Renoir, les baigneuses écartelées de Degas et les fortes femmes de Maillol, ajoutant un croquis érotique de ce dernier, curieusement intitulé *« esquisse pour une composition »*.

Le contemporain de Cézanne

Plus encore que les Renoir, d'une grâce qui sent l'apprêt, les Degas sont admirables. Trois études de femmes au tub donnent une leçon d'observation et de technique graphique. Il faut les étudier une à une pour s'apercevoir que Degas emploie un dessin « à contre-sens » qui lui est particulier. Plutôt que de suivre au moyen d'une ligne continue, ou d'un faisceau de lignes, la courbure d'une nuque qui ploie ou d'un ventre qui plisse, il juxtapose de très petits traits perpendiculaires au contour qu'il cherche à suggérer. De la sorte, il indique à la fois la direction de la forme, le volume et l'effet de « tremblé » du mouvement. Bien plus que l'héritier d'Ingres, à quoi on voudrait le réduire, il se révèle le contemporain de Cézanne, ennemi aussi résolu que lui du « beau » dessin de stylisation qui finit en stéréotype.

Ces trois feuilles justifieraient à elles seules une visite à Chartres. L'exposition compte encore quatre fusains de Redon parmi ses plus oniriques et expressifs, dont le célébrissime *Ange déchu*, une aquarelle de Rodin d'une noble impudeur, des esquisses de Forain, quatre études de Pierre Bonnard, un portrait d'Yvette Guilbert par Lautrec et un Valadon à la manière du Picasso de la période bleue. C'est dire qu'elle compte parmi les plus instructives de l'été. Et cela parce que Ambroise Vollard, on ne sait pourquoi...

PHILIPPE DAGEN

▶ **Musée des beaux-arts de Chartres, 29, rue du Cloître-Notre-Dame, jusqu'au 17 septembre.**

Les couleurs retrouvées de Florence

Suite de la première page

Le procédé consiste tout simplement à appliquer sur les œuvres une résine échangeuse d'ions, qui absorbe toutes les matières étrangères à la peinture, et qu'on enlève ensuite par simple application d'un coton imbibé d'eau déminéralisée.

Aucun produit chimique, dont on peut toujours contester l'effet corrosif, comme cela s'est produit à la Sixtine, n'a donc été utilisé. L'opération est apparemment irréprochable. Les tissus ont été consolidés, les fissures maquillées, et les lacunes comblées à la manière toscane, c'est-à-dire en petits traits de couleurs pures disposés dans le sens du modelé, que l'on ne voit que de près. Enfin, les ajouts tardifs ont été enlevés, comme les pudiques feuillages couvrant la nudité d'Adam et d'Eve.

L'un des premiers objectifs des restaurateurs a été de vérifier s'il restait quelque chose sous les peintures du dix-huitième siècle qui ont remplacé le troisième registre de la décoration donné à Masolino. Ils n'ont rien trouvé. Ils ont ensuite cherché à savoir ce qu'il y avait derrière l'autel baroque adossé au mur du fond de la chapelle. L'impressionnante construction de 7 mètres de haut a donc été déposée, qui non seulement occultait la fenêtre gothique, mais débordait quelque peu sur les quatre petites scènes peintes par Masolino et Masaccio. On en voit bien désormais tous les détails, la montagne enneigée aussi bien que le corps musclé du personnage baptisé par saint Pierre qui, paraît-il, faisait l'admiration de Michel Ange.

L'unité de la décoration

Le dégagement du mur a révélé bien d'autres choses : quelques fragments d'une scène qui avait été peinte au-dessus du premier autel, probablement une crucifixion de saint Pierre ; deux *sinopie* de facture très différentes, dont l'une est attribuée à Masolino et l'autre à Masaccio ; enfin, dans l'ébrasement de l'ancienne fenêtre, un décor de rinceaux et deux portraits dans des médaillons symétriques : une tête d'homme coiffé et un visage de femme, que l'on tend à attribuer respectivement à Masaccio et Masolino.

Toutes ces découvertes sont précieuses. Elles fournissent des échantillons de couleurs préservées de l'incendie et de la pollution (qui prouvent le bien-fondé de la restauration). Elles permettent de préciser plus sûrement la part exacte du travail accompli par chacun des deux peintres que l'on imagine désormais volontiers œuvrant en symbiose, côte à côte sur les échafaudages, cela en s'étant réparti également la tâche, au moins jusqu'au départ de Masolino appelé en Hongrie, alors qu'auparavant on tendait toujours à opposer l'élève Masaccio, détenteur précoce de la *« buena maniera moderna »*, à son maître Masolino, ce *« gothique attardé »*, qui sort grandi de l'épreuve de la restauration. Comme d'ailleurs le pauvre Filippino.

Maintenant que l'autel, cette bête noire des restaurateurs, est enlevé, maintenant que les fresques sont restaurées, nous sommes frappés par l'unité de l'ensemble de la décoration, par la continuité du développement du cycle iconographique dont saint Pierre est le héros, par les passages ménagés d'une scène à l'autre. Ils nous conduisent avec la *Résurrection de Tabitha*, puis les séquences du mur du fond, puis le *Paiement du tribut*, d'un paysage urbain (dont les maisons fermant la place sont si bien faites qu'on les enlevait à Masolino, pour les donner à Masaccio) à un paysage de montagnes, chaque scène recevant une lumière « vraie », calculée en fonction de la lumière naturelle entrant par la fenêtre de la chapelle. Aussi serait-il dommage que l'on y replace l'autel qui cassait tous ces effets. Il en est question.

La mise au jour des couleurs (soutenue par un éclairage artificiel discret, qui intègre la lumière naturelle) modifie la perception que l'on avait de Masaccio à travers le célèbre groupe des Apôtres, du Christ et du douanier de dos, fermant le cercle, dont l'espace à vivre était avant tout défini par l'extraordinaire distribution des lumières rasantes, au sol, venues du fond et éclairant les pieds bien à plat. Ce relief provoqué est désormais moins flagrant. Ce qui, d'ailleurs, n'altère pas l'équilibre absolu de la scène, qui reste grave, austère. Mais paraît beaucoup moins dramatique que naguère. Ce qui n'enlève rien au génie de Masaccio. Rien non plus à la beauté et à la justesse de certaines analyses de Longhi parlant de « l'espace irréfutable » du peintre.

Nous voici cependant amené à nuancer les propos de l'historien d'art, et à réinsérer Masaccio dans le concert des grands coloristes de son temps. Une exposition (1) d'ailleurs y invite, au Palazzo Vecchio, qui réunit une centaine d'oeuvres abondamment citées par tous les spécialistes de cette première Renaissance toscane, dont la chapelle Brancacci a toujours été, pour la peinture, le plus grand morceau. Jadis, on pouvait y faire, preuve à l'appui, la distinction entre un art gothique, aimable et conventionnel à travers les figures plates et les espaces bancals de Masolino et la nouvelle peinture humaniste « inventée » par Masaccio, un peintre « sans préhistoire ». On pouvait même y refuser à Masolino le qualificatif de « peintre de transition ».

Aujourd'hui, au Palazzo Vecchio, comme à la chapelle restaurée, on voit plutôt que, pendant les quelques années où le jeune Masaccio, mort prématurément en 1428, à vingt-sept ans, exerça le métier de peintre, d'autres avec lui, avec Masolino, travaillaient aussi à l'élaboration d'une peinture différente, qu'ils pratiquaient fort bien la perspective, et qu'ils pouvaient parfois combiner *« le monde brillant, attentif et minutieux de la courtoisie »* et *le monde de la vertu plastique et morale »*, à la romaine, dont parle Roberto Longhi, il est vrai en 1940 (2).

GENEVIÈVE BREERETTE

(1) L'Età di Masaccio, Palazzo Vecchio, jusqu'au 9 septembre.

(2) *Fatti di Masolino e di Masaccio*, traduit en français en 1981. Pandora Editions.



D.R.

Adam et Eve (détail) de Masolino, église du Carmine

THÉATRE

Des comédiens de chiffon

A Charleville-Mézières s'est tenue la première rencontre internationale des écoles de marionnettes

En septembre 1991, le Festival mondial de la marionnette, à Charleville-Mézières, fêtera ses trente ans. Il est né de la ténacité d'un homme, Jacques Félix, fondateur également des Compagnons des petits comédiens de chiffons, une compagnie du cru bientôt cinquantenaire, toujours en activité, tandis que la ville est devenue une vraie capitale de la marionnette – à qui une section sera consacrée dans le futur Musée des Ardennes. C'est à Charleville-Mézières encore qu'est né en 1981 un Institut international, suivi en 1987 d'une Ecole nationale supérieure, gratuite, unique en son genre, puisque partout ailleurs la formation est dispensée au sein d'écoles ou d'instituts du théâtre. La première promotion vient de sortir en juin : seize élèves admis en 1987, seize à l'arrivée.

Margareta Niculescu dirige l'école depuis 1987. Roumaine, elle a fondé en 1949 le Théâtre national de la marionnette à Bucarest, a enseigné à l'étranger, avant de poser ses valises à Charleville-Mézières. Elle est également présidente de la commission de la formation professionnelle de l'UNIMA (*Union internationale de la marionnette*). Alors qu'en France un pas vient d'être franchi avec la création d'un nouveau diplôme des métiers d'art intitulé Arts de la marionnette (*le Monde* du 5 avril), alors qu'une deuxième promotion (treize élèves) vient d'être admise au concours d'entrée de son école, Margareta Niculescu s'interroge sur les modalités d'un enseignement idéal. Elle souhaite éviter que ses élèves soient *« trop marqués par une esthétique d'école »*. Elle a donc demandé aux élèves de la première promotion de travailler un projet personnel, sous la houlette de parrains, ainsi l'Américain Roman Paska, le Tchèque Joseph Krofta, et pour les Français Philippe Genty, Alain Recoing, François Lazaro, Jean-Pierre Lescot, Dominique Houdard. Ces projets ont été présentés en public, en juin, à l'occasion de la première rencontre internationale des écoles de marionnettes.

Les ressources d'un drap blanc

« L'école comme pro-vocation » : maîtres et élèves venus d'une quinzaine de pays ont planché sur ce thème, pendant une semaine, puis montré un spectacle représentatif de leurs options. Une convention a été signée qui prévoit des échanges de professeurs et d'élèves, une coopération en matière d'ateliers, de stages, de production, l'édition d'un document sur les écoles et l'organisation de rencontres bisannuelles : la prochaine est d'ores et déjà prévue en 1992 à Ljubljana, en Yougoslavie.

A défaut de porter un jugement définitif sur la nouvelle génération, on a pu constater la diversité de techniques et d'esthétique. L'Institut de théâtre, musique et cinématographie de Leningrad et ses très jeunes élèves ont exécuté une suite d'exercices d'un rigoureux classicisme : mime, pantomime, travail sur le corps, la voix, la manipulation de personnages ou d'objets. L'Institut allemand de Bochum (RFA) a choisi *Turandot* de Brecht, interprété de manière très rigoriste, sans grande amplitude dramatique. L'école de Charleville-Mézières quant à elle, avait retenu deux des dix projets de sa première promotion.

Les Dons aux flammes, adaptation du mythe d'Orphée, est un travail où les comédiens tentent d'établir une étroite intimité avec deux poupées de bois inspirées de la statuaire des Cyclades. Plus grande était l'osmose dans *Hamlet* (parrain Alain Recoing), bel exercice sur les mille et une ressources scénographiques d'un simple drap blanc et sur le dédoublement du personnage. Il y eut aussi un projet présenté *off* : *le Grand Appel du vide-ordure*, une dérive inquiétante et très belle, soutenue par Philippe Genty, en compagnie de deux comédiens et de leurs doubles, poupées à l'étonnante et ambiguë présence : l'histoire d'une femme en petite robe de tulle rose pâle qui entreprend d'en finir avec ses souvenirs, tandis qu'on frappe à la porte, que le sol s'ouvre sur un vide éclatant de lumière et qu'un imperméable ruisselle de pluie.

ODILE QUIROT

□ **RECTIFICATIF.** – Le prix et l'adresse de l'éditeur de « *Shoah* » *le film, Des psychanalystes écrivent*, ouvrage signalé dans le supplément « Arts-spectacles » daté 28 juin, sont erronés. Ce recueil d'articles paru chez Jacques Grancher (98, rue de Vaugirard, 75006 Paris) coûte 99 F.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5293

HORIZONTALEMENT

I. Sert dans les ordres. Sa dame restait sur le carreau. – II. Faire des relations. Avait donc double travail. – III. Ses amateurs sont des partisans de l'ordre. Pas de très bon goût. Le tiers de la Suisse. – IV. Peut commencer par un bout. N'avancent que s'ils sont couverts. – V. Frappées tout en étant assises. Avoir une réaction brutale. – VI. Pas annoncée. N'est évidemment pas dans la course. – VII. Peut parfois être reproché à ceux qui vont à la pêche. Poème. – VIII. Parler du pays. Fournit des scènes pittoresques. Dieu. – IX. Qui ont fait l'objet d'une inscription. Recueillir du liquide. – X. Acide. Utile pour faire des projets. Roche poreuse. S'adresse à la Vierge. – XI. Peut satisfaire celui qui veut du carreau. Qui ne montre pas son vrai visage. – XII. Une nappe. Un homme qui fait de l'effet. – XIII. Délices pour des lices. Partie d'Ankara. Blanchit en hiver. Symbole. – XIV. On peut les avoir à l'œil. Permettait d'entraîner. – XV. Usines. Comme la bouche quand on est assis. Pour ceux qui ont peur des piqûres.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I										■					
II							■								
III							■						■		
IV						■									■
V		■									■				
VI				■		■		■	■	■					
VII										■				■	
VIII		■							■				■		
IX						■									
X				■			■				■	■			
XI	■								■						
XII		■			■										■
XIII			■			■							■		
XIV										■					
XV									■				■		

VERTICALEMENT

1. Bonnes, peuvent être envoyées en enfer. Mis quand on va trop loin. – 2. Ce qu'on ne peut quand on n'y peut rien. Mieux que rien. Ringard. Comme un certain blanc. – 3. Utile pour celui qui veut prendre un jus. Conjonction. – 4. Marchai sans but. Poisson. Comme une reine dans un drame. – 5. A été prévenu plus d'une fois. Bizarre quand il est drôle. – 6. Etendue sur le sol. Une prêtresse en sabots. Une abréviation qui prouve qu'on n'a pas tout dit. Mesure. – 7. Peut décomposer des rayons. Parfois mise dans le fond. – 8. Une victime de la chaleur. Des femmes qui doivent faire attention à ne pas se couper. – 9. Peut avoir beaucoup de panache. Symbole. Place de grèves. – 10. Sont toujours plats. On en fait quand on fume. – 11. Une tête de cochon. Traité comme du chanvre. Qui a besoin de liquide. – 12. Peuvent être dans les choux. Générale quand il y a beaucoup d'éclats. – 13. Base d'accord. Qui peut rouler. Un marquis très polisson. – 14. Qui n'accrochent pas. Au nom du père. – 15. Il y a un froid dès qu'il s'en va. Qui a fait l'objet d'un arrangement. L'esprit canadien.

Solution du problème n° 5292

Horizontalement

I. Vacarme. – II. Epanouies. – III. Rides. Due. – IV. Moi. Scène. – V. On. Bières. – VI. Regs. – VII. Le. Ana. Té. – VIII. Ut. Torses. – IX. Réa. – X. Etna. Oise. – XI. Sesterces.

Verticalement

1. Vermoulures. – 2. Apion. Etêté. – 3. Cadi. Ans. – 4. Ane. Béat. At. – 5. Rossignol. – 6. Mû. César. Or. – 7. Elder. Spic. – 8. Eunecte. Se. – 9. Osées. Essas.

GUY BROUTY

A propos de « Chagrin princier »

Après le « billet » de Claude Sarraute « Chagrin princier » (le Monde du 28 juin), nous avons reçu plusieurs lettres dont nous publions les principaux extraits :

1) On peut aimer ou non le film de Wajda, lui reprocher tel ou tel détail, mais on ne peut le taxer d'antisémitisme sans être de parti-pris. Pour ma part, je trouve ce film beau et émouvant. Et après tout, j'ai l'épiderme aussi sensible que Mme Y ou M. X. Il faut admettre que les non-juifs peuvent parler des plus douloureux moments de l'histoire juive et que le génocide n'est la propriété de personne.

2) Il est exact qu'après la sortie outrageante de Claude Lanzmann Mme Rocard a manifesté une forte émotion. Mais, contrairement à ce qu'écrit Claude Sarraute, ces larmes ne concernaient en rien son fils, resté discrètement au fond de la salle. C'était seulement l'expression d'un profond sentiment d'injustice ressenti également par beaucoup d'entre nous.

Tout le monde peut commettre des erreurs, surtout quand on rapporte des événements auxquels on n'a pas assisté personnellement. Mais pourquoi mettre en cause un jeune homme qui n'a rien fait ou rien dit qui appelle la moquerie, tout simplement parce qu'il est le fils du premier ministre ?

ÉLISABETH BADINTER

∴

Coproducteurs du film de Wajda, nous nous sentons concernés par l'histoire « bien bonne », intitulée « Chagrin princier » (...).

Il se trouve qu'il nous a paru nécessaire d'aider à rappeler une période de l'histoire qui montre comment certains juifs polonais ont accompli des actes héroïques pour aider des enfants juifs à survivre dans cet enfer qu'était le ghetto, espérant jusqu'à la fin les sauver du four crématoire.

Que certains n'aient pas aimé le film de Wajda, c'est leur droit le plus strict. Qu'ils l'accusent d'antisémitisme est absurde et ne saurait être toléré : les réactions des spectateurs, en particulier juifs, qui ont vu le film le prouvent aisément et le prouveront plus tard lorsque le film sera distribué en salles.

Il y a plus grave. Que des journalistes, voulant faire de l'humour à bon compte, laissent entendre que des pressions ont été exercées par le premier ministre polonais pour intervenir sur la distribution du film en France, coproduit avec la télévision polonaise, relève de la pure fantaisie.

Que l'on puisse, enfin, supposer que la femme du premier ministre français ait été, dans cette affaire, complice d'on ne sait quelle opération douteuse, relève, au mieux de l'imagination d'un cerveau à court d'idée, au pire d'une intention de nuire.

Soyons clairs : notre époque est suffisamment troublée pour qu'une des journalistes appartenant à un quotidien qui donne à réfléchir – et c'est son honneur – sur des sujets graves pour l'avenir de notre société ne se laisse pas entraîner dans des élucubrations indignes (...).

Et, de grâce, ne mêlez pas les enfants des autres à des jeux pervers d'adultes. Eux aussi, comme les enfants du docteur Korczac, attendent autre chose de nous que des jeux de mots moins innocents qu'il ne paraît.

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER,
président d'Erato Films
JÉROME CLÉMENT,
président du directoire de la SEPT

∴

J'ai lu avec consternation et étonnement (...) le passage concernant la soi-disant intervention du premier ministre de la République de Pologne, Tadeusz Mazowiecki, auprès du premier ministre Michel Rocard au sujet de l'interprétation donnée par certains journalistes français au film Korczak, de A. Wajda.

Je déclare catégoriquement qu'une telle intervention n'a jamais eu lieu. La prétendue conversation citée dans l'article est, d'un bout à l'autre, le produit de l'imagination de l'auteur.

RYSZARD FIJALKOWSKI,
ambassadeur de Pologne en France

CULTURE

MUSIQUES

Le Châtelet entre Berlioz et Debussy

Une saison très lyrique et très française dans un établissement qui poursuit un vrai projet

On ne peut pas reprocher aux responsables de la programmation du Théâtre du Châtelet de manquer de suite dans les idées. Après une première saison (1988-1989) dominée par une intégrale Mahler en vingt-deux concerts, Stéphane Lissner, le successeur de Jean-Albert Cartier à la direction de l'établissement, avait choisi pour 1989-1990 de dresser le panorama de l'Europe musicale, de Monteverdi à Bach ; un périple en trente concerts, qui refusa de trancher dans la querelle des instruments anciens ou modernes, et qui culmina avec *le Malade imaginaire* de Charpentier-Molière et *Alcina* de Haendel.

Les options de Lissner ont été discutées ici même (penser au *Couronnement de Poppée* mis en scène par Strosser, aux *Maîtres chanteurs* relus par Claude Régy). Il faut cependant reconnaître que ce jeune capitaine passé par le théâtre privé décline un vrai projet.

Poursuivant son avancée chronologique dans l'histoire de la musique – et dans les risques d'aborder un répertoire passé de mode ou réputé difficile, – le Châtelet s'ouvre dès septembre prochain à la musique française, de Berlioz à Debussy, avec une *Damnation de Faust* dirigée par Gardiner et mise en scène par Kokkos.

Berlioz reviendra en mars une *Béatrice et Bénédict* en version de concert, dirigée par le même chef. Dukas, pour une fois, ne sera pas oublié avec une *Ariane et Barbe-bleue* dirigée par Inbal et mise en scène par Ruth Berghaus (après les récentes productions d'Amsterdam et de Genève, la preuve reste à faire que cette parabole féministe n'a pas pris un sérieux coup de vieux).

Et ce n'est qu'un hasard si l'on retrouve au programme du 7 juin, avant un *Werther* de Massenet et une *Africaine* de Meyerbeer, ce même *Samson et Dalila* de Saint-Saëns (en version oratorio il est vrai) que Götz Friedrich aura mis en scène à l'Opéra-Bastille entre le 14 mai et le 15 juin.

Suite dans les idées, encore, lorsqu'on observe le nom des chefs et des orchestres invités : le Philharmonique de Radio-France obéira successivement à Inbal (*les Contes d'Hoffman*, mise en scène Alfredo Arias, une coproduction avec Genève en mars) et à Nello Santi (*l'Africaine*, version de concert, en juin) ; William Christie mènera les Arts florissants dans *l'Orfeo* de Rossi (novembre) et *Alcione*, de Marin Marais (mai). Gardiner, l'un des hôtes de marque de cette salle, inaugure son cycle Mozart avec un *Enlèvement au sérail* mis en scène par Lluis Pasqual (23 mai /2 juin ; suite du cycle l'an prochain avec *Cosi*, revu par Graham Vicq). Enfin, c'est Gardiner qui lèvera la baguette sur l'Orchestre Philharmonia dans *Roméo et Juliette* de Berlioz (19 septembre) et Inbal dans le *Requiem* du même (27-28 septembre). Quelques chiffres en intermède : la salle, dont la jauge était à 90 % de fréquentation en 1988-1989, est passée la saison suivante à un régime plus satisfaisant encore, le meilleur depuis dix ans.

Des projets pour deux ans

Quant à l'Auditorium des Halles, annexe du Châtelet dont l'exploitation (sévèrement concurrencée par l'Auditorium du Louvre) ne se fait pas sans difficulté, il a bénéficié pour la saison écoulée de 50 % de fréquentation.

Le Châtelet poursuit sa collaboration avec le Festival d'Automne (*The Black Rider* de Wilson-Waits-Burroughs en octobre), ses incursions vers la comédie musicale (*42nd Street*, en direct de Broadway, avant et après Noël) et entame comme prévu une collaboration avec le chorégraphe William Forsythe qui aboutira, en 1991, au Festival d'Avignon.

Les projets du Châtelet sont déjà arrêtés pour les deux saisons à venir : priorité à la musique du vingtième siècle pour 1991-1992 avec, pour le seul versant lyrique, une *Lulu* (Tate et Grüber), un *Pelléas* (Boulez et Stein), un *Wozzeck* (Barenboïm et Chéreau), *le Prisonnier* de Dallapiccola (Salonen et Sobel), *le Tour d'écrou* de Britten (Jordan et Régy).

La saison 1992-1993 sera consacrée à un grand cycle Schumann, à une intégrale Bartok, à de nouvelles productions d'*Eugène Onéguine* (Bychkov-Bondy), de *la Traviata* (Pappano-Pasqual). Un parcours décidément aussi planifié que celui d'un grand Opéra international.

ANNE REY

▶ Tél. : 42 33 00 00.

Le concours Mozart décapité

Nathalie Dessay, premier prix, a bien manqué pour le concert des lauréats

Triste conclusion pour le concours international de chant mozartien, lancé par Italo Gomez, et organisé par la Fenice de Venise, le Cuvilliestheater de Munich, le Théâtre national de Prague et le Staatsoper de Vienne : un jury de grandes personnalités (Claus-Helmut Drese, Gundula Janowitz, Sena Jurinac, Wolfgang Sawallisch, etc.) s'était déplacé dans ces quatre villes pour juger cent dix jeunes de vingt-trois pays, et vendredi soir, au Théâtre des Champs-Elysées, le concert final a terriblement déçu (1).

Sur les dix lauréats présents, il n'en est guère, hélas, qui semblent susceptibles de faire carrière. Manquait, il est vrai, une des reines du concours, Nathalie Dessay, une Française, brillant sujet de notre Ecole de chant de l'Opéra (elle fut récemment une étourdissante Bettina dans le *Don Procopio* de Bizet), vaincue par la sinusite (2).

L'autre premier prix, Eva Mei (Italie), paraît moins vive et spontanée ; elle a la robustesse, le timbre fixe et la monotonie d'un rossignol mécanique, ce qui est fâcheux pour une Constance. L'Américaine Cynthia Lawrence montre une tout autre étoffe, malgré quelque dureté, une brillante technique et sans doute un vrai tempérament, même si le *« n piu di fiori »* e Vitellia restait un peu trop placide pour un air de désespoir et de renoncement.

C'est une petite Allemande blonde, Christine Schaefer, qui a conquis tous les cœurs, par son timbre au grain très fin et personnel, son phrasé qui respire et vous touche, dans un air d'*Idoménée* et la Blondchen de *l'Enlèvement* qui lui va comme un gant.

Les autres lauréats avaient quelques mérites scolaires (en particulier une courageuse Reine de la nuit soviétique, Tatiana Korovina), mais devront encore beaucoup travailler et avant tout imaginer ce que peut signifier le génie de Mozart.

Quant à l'orchestre qui les accompagnait, digne d'une ancienne sous-préfecture, on a peine à imaginer que ce fût celui de la Fenice de Venise !

JACQUES LONCHAMPT

(1) A l'occasion de ce concert, le ministère de la Culture a organisé, à l'Opéra-Bastille, un colloque international de deux jours consacré à « l'insertion professionnelle des jeunes chanteurs », qui s'achève ce samedi 30 juin.

(2) Nathalie Dessay (vingt-cinq ans) est, depuis deux ans, élève de Denise Dupleix à l'Ecole d'art lyrique de l'Opéra, après avoir fait du théâtre pendant quatre saisons.

COMMUNICATION

Nouvelle tension entre le CSA et le pouvoir

Les méfaits de la gestion triangulaire dans l'audiovisuel

Les rapports définis par la loi entre le gouvernement, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et les chaînes de télévision se révèlent instables et fort orageux. En amour, les relations triangulaires alimentent vaudevilles ou tragédies ; dans l'univers passionnel de l'audiovisuel français, elles nourrissent un véritable feuilleton où les coups fourrés alternent avec les tensions politiques.

La dernière grosse colère de Mme Catherine Tasca contre M. Philippe Guilhaume en offre une illustration parfaite. Le ministre de la communication, qui avait pendant un moment modéré ses attaques contre le président commun d'A 2 et FR 3, a repris l'offensive à l'occasion du conflit de la SFP. Ne tolérant pas qu'un président de sociétés publiques intervienne dans les affaires d'une autre entreprise publique, Mme Tasca a vertement réprimandé par écrit M. Guilhaume (*le Monde* du 30 juin).

Mais la loi ne permet pas au ministre d'aller plus loin puisque seul le CSA, qui a nommé le président des chaînes publiques, peut décider de le démettre. Mme Tasca a donc transmis sa lettre aux neuf « sages ». Mais ceux-ci ont simplement mandaté leur président, M. Jacques Boutet, pour exprimer leur réprobation à M. Guilhaume... par téléphone. Les conseillers ont-ils estimé que la conduite du super-président – répréhensible dans la stricte tradition du secteur public – n'était que trop courante dans l'audiovisuel ? Ou ont-ils pensé que M. Guilhaume, ancien président de la SFP et toujours administrateur de l'entreprise, avait quelques circonstances atténuantes ? Toujours est-il que le CSA s'est contenté d'un avertissement des plus symboliques.

Il semble bien que les conseillers qui ont choisi M. Guilhaume – même s'ils expriment parfois, en privé, leur déception ou leurs critiques – ne veuillent pas se déjuger et restent solidaires du PDG d'A 2 et FR 3 dès que celui-ci est attaqué par le pouvoir. Et plus Mme Tasca hausse le ton, plus le CSA campe sur ses positions.

Mais le sort de M. Guilhaume n'est pas la seule pomme de discorde entre le ministre de la communication et le conseil. Mme Tasca n'a pas apprécié la solution-surprise de M. Jean-Michel Gaillard, directeur général d'Antenne 2, pour résorber le déficit de sa chaîne (*le Monde* du 20 juin). Le CSA, lui, se garde de réagir puisqu'il avait fermement invité M. Gaillard à trouver un moyen rapide et efficace de combler ses pertes.

Le ministre de la communication estime aussi que les neuf « sages » ne font pas respecter l'équilibre des temps de parole politiques à la télévision et que l'opposition, les écologistes voire le Front national sont avantagés par rapport à la majorité et au gouvernement. Le CSA, lui, pense que la règle des « trois tiers » qui régit le temps de parole politique est inapplicable et étudie sa refonte.

Enfin, Mme Tasca trouve que les conseillers sont par trop indulgents avec les télévisions privées qui ne respectent pas leur cahiers des charges. Elle souhaite que le CSA applique la loi dans toute sa rigueur et ne lésine pas sur les amendes. Or M. Boutet et la majorité du Conseil n'ont aucune envie de jouer au gendarme. Ils affirment haut et fort qu'on ne peut fixer des objectifs irréalistes à des entreprises dont la rentabilité est plus que problématique. Ils croient surtout qu'une autorité indépendante ne peut imposer son pouvoir de régulation que par la négociation et un lent travail pédagogique auprès des chaînes.

Entre le pouvoir et le CSA, les divergences de conception confinent donc au divorce. Et les chaînes ne se font pas prier pour exploiter la faille et tenter d'obtenir le maximum de concessions. D'où le sentiment que l'audiovisuel français n'a toujours pas trouvé son état de droit et ressemble toujours un peu au Far West avant l'arrivée de la cavalerie.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel sent bien le danger de la situation. Il ne peut en même temps faire face aux reproches du pouvoir et voir son autorité battue en brèche par les télévisions. Aussi a-t-il décidé d'aller à l'épreuve de force sur les dérapages du parrainage (*le Monde* du 30 juin) et de sanctionner lourdement les chaînes qui ne respecteraient pas ses décisions.

JEAN-FRANCOIS LACAN

EN BREF

□ **Inculpation d'un journaliste de la Cinq** – Un journaliste de la Cinq, Pascal Richard, a été inculpé de *« blessures involontaires ayant entraîné une incapacité de plus de trois mois, délit de fuite et défaut de maîtrise »*, à la suite d'un reportage sur des skinheads qui avaient agressé un passant, M. Karim Diallo, sur le boulevard Saint Michel (*le Monde* du 11 juin). Selon un témoin, la voiture de M. Richard aurait heurté M. Diallo. La direction et la société des journalistes de la Cinq protestent contre cette inculpation *« sans fondement »*, qui vise selon eux à faire pression sur le journaliste pour obtenir une cassette filmée lors des incidents, mais non diffusée par la chaîne

□ **M. Berlusconi perd la présidence de Mondadori.** – A la suite de l'arbitrage rendu la semaine dernière et qui donnait à M. De Benedetti le contrôle de la société AMEF (*le Monde* du 23 juin), M. Silvio Berlusconi a perdu la présidence de Mondadori, premier groupe de presse et d'édition italien, qu'il détenait depuis cinq mois. L'assemblée générale de Mondadori a élu, vendredi 29 juin, un nouveau conseil d'administration, comprenant quatre représentants de la justice et cinq du groupe De Benedetti, contre six des groupes alliés Berlusconi et Formenton.

Afin de diminuer son déficit en 1990

L'AFP souhaite augmenter ses tarifs et réduire ses coûts salariaux

L'Agence France-Presse (AFP) a réalisé en 1989 un chiffre d'affaires de 856 millions de francs, en hausse de 5,9 % par rapport à 1988, mais ses comptes font apparaître un déficit global de 40,2 millions de francs. Pour cette année, le directeur de l'AFP, M. Claude Moisy, a indiqué à son conseil d'administration, réuni le 26 juin, que le chiffre d'affaires prévisionnel devrait augmenter de 7 % mais que le déficit atteindrait douze millions de francs.

Afin de combler ce déficit, les représentants de la presse et de l'État au conseil d'administration se sont engagés à fournir chacun une contribution exceptionnelle de quatre millions de francs. Cette disposition se traduirait par une augmentation des tarifs d'abonnement mais ne pourrait avoir lieu qu'en décembre. En outre, elle ne se fera qu'à condition que l'AFP réduise ses dépenses de fonctionnement à hauteur de trois à quatre millions de francs, par le biais d'un contrôle plus strict des salaires et d'un gel des embauches. Les deux représentants du personnel au conseil d'administration ont voté contre cette dernière disposition. La CFDT, syndicat majoritaire à l'agence, a d'ailleurs aussitôt diffusé un tract précisant que les tarifs d'abonnement à l'AFP étaient largement inférieurs à ceux de la plupart des autres agences internationales (3,1 centimes par exemplaire pour un journal comme *les Dernières Nouvelles d'Alsace*) et que les salaires des journalistes de l'AFP étaient plus faibles que ceux des collaborateurs de la concurrence étrangère.

C'est fin juillet que le conseil d'administration de l'agence se réunira à nouveau. Il étudiera le plan de modernisation triennal qui prévoit notamment la mise en route en 1991 d'un service économique et financier en anglais, pour lequel l'AFP pourrait s'allier avec Extel, un fournisseur britannique d'informations économiques et financières sur les sociétés.

Y.-M. L



AGENDA

CINÉMA

SAMEDI 30 JUIN - DIMANCHE 1er JUILLET

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Cinéma français des années trente : Lucrèce Borgia (1935), d'Abel Gance, 15 h ; Cinéma allemand des années vingt : le Cabinet du Dr. Caligari (1919), de *Robert Wiene*, 17 h ; Loulou (1928), de Georg Wilhem Pabst, 19 h ; Variétés (1925), d'Ewald-André Dupont, 21 h.

DIMANCHE

Cinéma français des années trente : la Kermesse héroïque (1935), de Jacques Feyder, 15 h ; Cinéma allemand des années vingt : Nosfératu, le Vampire (1922), de Friedrich Wilhelm Murnau, 17 h 15 ; Cinéma allemand des années vingt : l'Ange bleu (1930, v.o. s.t.f.), de *Joseph von Sternberg*, 19 h ; Cinéma allemand des années vingt : Anne de Boleyn (1920), d'Ernst Lubitsch, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma des pays nordiques : Quand le ciel tombera (1972, v.o. s.t.f.), de Risto Jarva, 14 h 30 ; Erotikon -vers le bonheur (1920), de Mauritz *Stiller*, 17 h 30 ; *les Joies de l'été* (1940, v.o. s.t.f.), de Svend Methling, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma des pays nordiques : le Hors-la-loi -la saga de Gisli (1981, v.o. s.t. anglais -traduction simultanée), d'Agust Gudmundsson, 14 h 30 ; l'X mystérieux (1913), de Benjamin Christensen, 17 h 30 ; les Huit balles meurtières (1972, v.o. s.t.f.), de Mikko Niskanen, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

De Gaulle à l'écran : 1958 : la paix des braves : Actualités Gaumont, Conférence de presse du 23 octobre 1958, 14 h 30 ; 1958 (1978) de Françoise Hubert, 16 h 30 ; Actualités Gaumont, la Guerre d'Algérie (1984) de Peter Batty, 18 h 30 ; Eclair-Journal, Elise ou la Vraie Vie (1970) de Michel Drach, 20 h 30.

DIMANCHE

De Gaulle à l'écran : 1959 : l'Algérie nouvelle se dessine : Conférence de presse du 10 novembre 1959, Allocution télévisée du 29 janvier 1960, 14 h 30 ; *la Guerre d'Algérie* (1970) d'Yves Courrière et Philippe Monnier, 16 h 30 ; Eclair-Journal, Mon Général -le Général revient (1980) d'Olivier Guichard, 18 h 30 ; Eclair-Journal, le Combat dans l'île (1961) d'Alain Cavalier, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

OH, QU'ELLES SONT NOIRES LES NUITS SUR LA MER NOIRE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

AFFAIRES PRIVÉES (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

ALEXANDRIE ENCORE ET TOUJOURS (Fr.-Eg., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

ALLO MAMAN ICI BÉBÉ (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ALWAYS (A., v.f.) : Miramar, 14e (43-20-89-52).

APARTMENT ZERO (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

AU BONHEUR DES CHIENS (It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

AUX SOURCES DU NIL (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

BLANCHE NEIGE ET LE CHATEAU HANTÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BLUE STEEL (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA CAPTIVE DU DÉSERT (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

CHARLIE (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHASSEUR BLANC, CŒUR NOIR (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CINÉMA PARADISO (Fr.-It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

CŒURS FLAMBÉS (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CONTE DE PRINTEMPS (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

CRIMES ET DÉLITS (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50).

CYRANO DE BERGERAC (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

DARK ANGEL (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

LE DÉCALOGUE 1, UN SEUL DIEU TU ADORERAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 10, TU NE CONVOITERAS PAS LES BIENS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 2, TU NE COMMETTRAS POINT DE PARJURE (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 3, TU RESPECTERAS LE JOUR DU SEIGNEUR (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 4, TU HONORERAS TON PÈRE ET TA MÈRE (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 5, TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 6, TU NE SERAS PAS LUXURIEUX (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 7, TU NE VOLERAS PAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 8, TU NE MENTIRAS PAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 9, TU NE CONVOITERAS PAS LA FEMME (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉNOMMÉ (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

2 FLICS A DOWN TOWN (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DRUGSTORE COW-BOY (*) (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

ÉLÉMENTAIRE, MON CHER... LOCK HOLMES (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ERREUR DE JEUNESSE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ÉTÉ DES ROSES BLANCHES (Youg., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA FILLE AUX ALLUMETTES (Fin., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

GHOSTS OF THE CIVIL DEAD (**) (Austr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

GLORY (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA GUERRE DES ROSE (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

GUNMEN (Chin., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

HISTOIRE DE GARÇONS ET DE FILLES (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

IL Y A DES JOURS... ET DES LUNES (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA LÉGENDE DU SAINT BUVEUR (Fr.-It., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LENINGRAD COW-BOYS GO AMERICA (Fin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

MA MÈRE... MON AMOUR (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LA MAISON DES PERVERSITÉS (*) (Jap., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

MARCHÉ SEXUEL DES FILLES (*) (Jap., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MILOU EN MAI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

MISS DAISY ET SON CHAUFFEUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MISS MISSOURI (Fr., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MON VINGTIÈME SIÈCLE (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MUSIC BOX (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

MY LEFT FOOT (Irlandais, v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

MYSTERY TRAIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

NIKITA (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

NOCE BLANCHE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES NOCES DE PAPIER (Can.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

NOUVELLE VAGUE (Fr.-Suis.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

QUELLE HEURE EST-IL (It., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

RÊVES (Jap., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

RIPOUX CONTRE RIPOUX (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ROGER ET MOI (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

LA SERVANTE ÉCARLATE (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

SIDEWALK STORIES (A.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

SUSIE ET LES BAKER BOYS (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

TATIE DANIELLE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Club, 9e (47-70-81-47) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

THE MAHABHARATA (Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12).

TUMULTES (Fr.-Bel.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

UN MONDE SANS PITIÉ (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

UNE CHANCE POUR TOUS (A., v.f.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA VÉRITABLE HISTOIRE D'ABE SADA (*) (Jap., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA VOCE DELLA LUNA (It.-Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE VOLEUR DE SAVONNETTES (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES GRANDES REPRISES

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ANNA KARENINE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ATALANTE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

BABY FACE NELSON (policier, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

CASINO ROYALE (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

DÉDÉE D'ANVERS (Fr.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FANTASIA (A., v.f.) : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93).

FIVE EASY PIECES (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

RAGING BULL (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES FILMS NOUVEAUX

LA BARRIÈRE DE CHAIR. (*) Film japonais de Seijun Suzuki, v.o. : La Bastille, 11e (43-07-48-60).

BLACK RAINBOW. *Film américain de Mike Hodges*, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

EINSTEIN JUNIOR. Film australien de Yahoo Serious, v.o. ; Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

JE T'AIME A TE TUER. Film américain de Lawrence Kasdan, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

J CONTRE LE VOLCAN. Film *américain de John Patrick Shanley*, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

KILL ME AGAIN. (*) Film américain de John Dahl, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE PROVINCIAL. Film français de Christian Gion : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TOUCHE PAS A MA FILLE. Film américain de Stan Dragoti, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

LUNDI 2 JUILLET

« *L'île Saint-Louis : quartier de la noblesse de robe au dix-septième siècle* », 10 h 30 et 14 h 30, *métro* Pont-Marie (M. Pohyer).

« Une heure au Père-Lachaise », 11 heures et 15 heures, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« L'Opéra, chef-d'œuvre de C. Garnier », 13 h 15, hall d'entrée (E. Romann).

« Les salons de l'Hôtel-de-Ville », 14 h 30, entrée rue Lobau. Carte d'identité. Inscription au 43-55-87-93 (D. Bouchard).

« Versailles, la grande et la petite écurie », 14 h 30, grille de la petite écurie, avenue de Paris (Office de tourisme).

« Neufs hôtels du Marais et leurs jardins secrets. Evocation de Mme de Maintenon, du sultan de Bonneval, de Voltaire et du maréchal Tallard », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (I. Hauller).

« Appartements royaux du Louvre », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« Personnages illustres et folles architectures du Père-Lachaise », 14 h 30, métro Gambetta, sortie Père-Lachaise (Arts et caetera).

« *George Sand et ses amis* : quartier de la Nouvelle Athènes », 14 h 30, *métro Saint-Georges* (Sauvegarde du Paris historique).

« *Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges* », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« Du parc Royal aux Filles-du-Calvaire », 14 h 30, métro Chemin-Vert (M.-G. Leblanc).

« Les bâtiments conventuels du Val-de-Grâce spécialement accessibles », 14 h 45, angle du boulevard de Port-Royal et de la rue Saint-Jacques (M. Banassat).

« La place Denfert-Rochereau : de la barrière d'Enfer à l'hospice de La Rochefoucauld », 15 heures, sortie RER Denfert-Rochereau.

« *Paris gallo-romain* : les arènes de Lutèce et les thermes de Cluny », 15 heures, 6, place Paul-Painlevé (Monuments historiques).

« Grande Arche de la Défense et CNIT », 15 heures, RER La Défense, sortie L, à côté de la librairie Point-Hachette (Paris et son histoire).

« L'art précolombien du Mexique », 16 heures, entrée de l'exposition, Grand Palais (P.-Y. Jaslet).

« Art précolombien du Mexique », 16 h 30, Grand Palais, grande entrée (Approche de l'art).

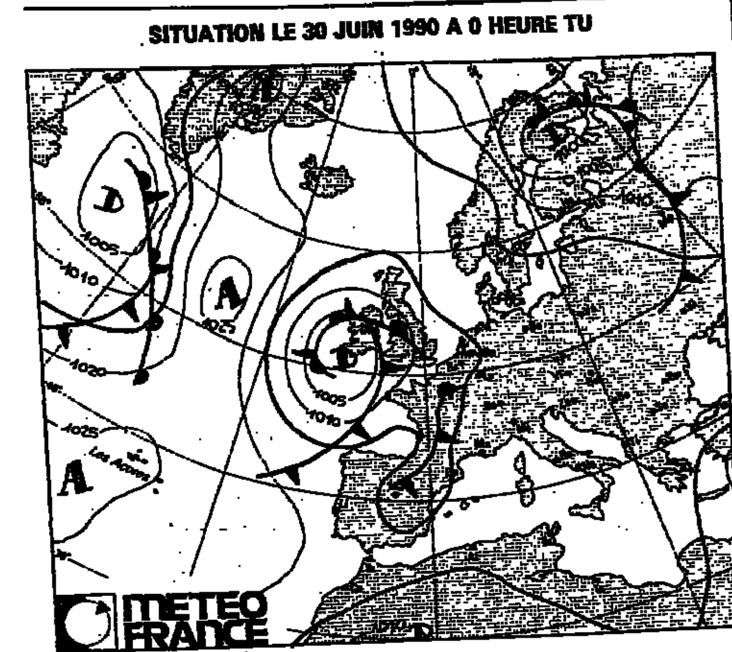
CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « La généalogie et la nature de l'homme », par J. Lejeune (Académie des sciences morales et politiques).

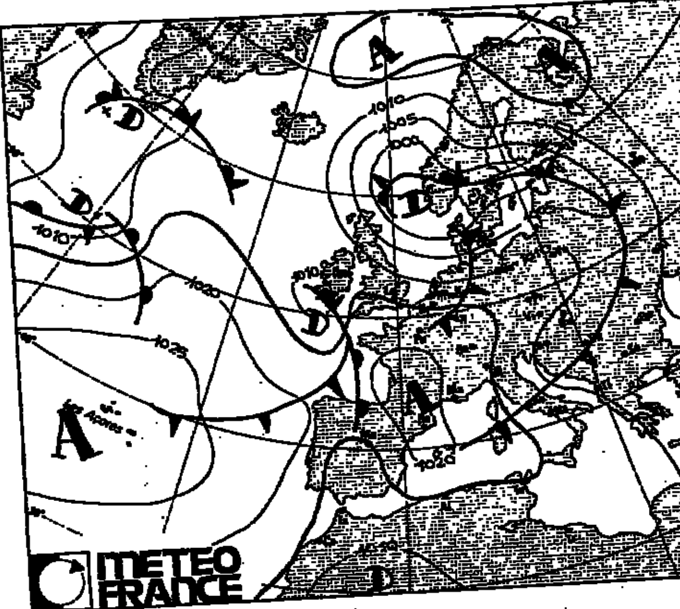
AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 30 JUIN 1990 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 2 JUILLET A 12 HEURES TU



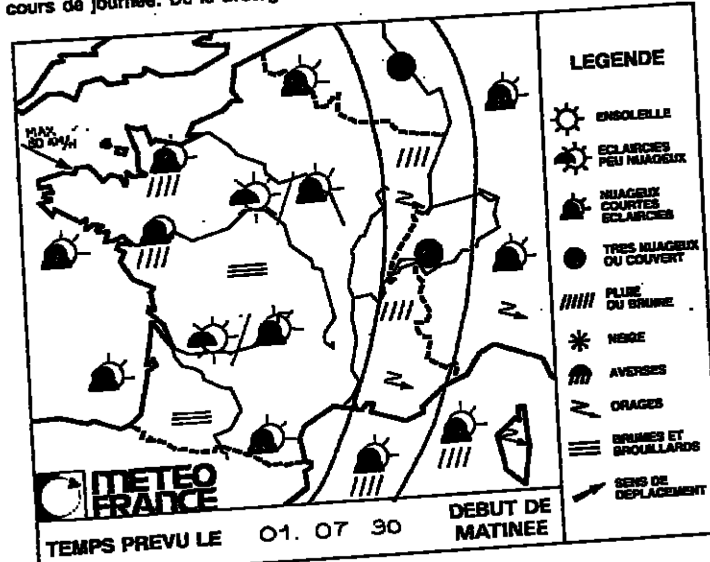
Evolution probable du temps en France entre le samedi 30 juin et le dimanche 1er juillet à minuit.

Situation générale et évolution :

La perturbation orageuse finit de traverser le pays en s'évacuant vers le Sud-Est. A l'arrière, un temps plus calme s'établit avec quelques résidus orageux se dissipant rapidement.

Prévisions pour dimanche :

Sur l'Est du pays, le matin, le ciel sera couvert avec quelques ondées orageuses voire des orages. Ce temps orageux s'évacuera vers le Sud-Est en cours de journée. De la Bretagne à la Champagne et au Nord-Picardie, les nuages de la mi-journée feront place à de plus belles éclaircies en fin de journée. Des ondées sont possibles près des côtes. Ailleurs, après les brumes et brouillards matinaux, les nuages couvriront quasiment le ciel avec des averses sur le relief. Et en fin de journée, une zone pluvieuse concernera l'Aquitaine, le Poitou-Charentes et le Centre. Les températures varieront le matin de 11 degrés à 15 degrés sur la moitié Nord, et de 15 degrés à 20 degrés sur le Sud. Dans l'après-midi, elles atteindront 19 degrés à 24 degrés sur le Nord et 20 degrés à 30 degrés sur le Sud.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 30-6-90

Valeurs extrêmes relevées entre le 29-6-90 à 6 heures TU et le 30-6-90 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	31	19	D
BIARRITZ	24	19	D
BORDEAUX	31	17	O
BOURGES	28	18	C
BREST	20	14	P
CAEN	25	14	N
CHERBOURG	20	14	N
CLERMONT-FER.	25	17	N
DIJON	28	15	B
GRENOBLE-St-M-H	31	17	D
LILLE	25	14	C
LIMOGES	26	16	O
LYON	30	17	D
MARSEILLE-MAR.	29	18	D
NANCY	27	14	B
NANTES	25	15	N
NICE	27	20	D
PARIS-MONTS	25	17	A
PAU	28	17	P
PERPIGNAN	30	18	C
RENNES	26	15	C
ST-ETIENNE	29	15	D
STRASBOURG	28	15	B
TOURS	27	16	O
TOULOUSE	31	20	P
POINTE-A-PITRE	32	26	A

ÉTRANGER			
ALGER	31	22	N
AMSTERDAM	23	13	B
ATHÈNES	32	25	D
BANGKOK	34	26	N
BARCELONE	29	21	D
BELGRADE	23	19	D
BERLIN	23	16	O
BRUXELLES	23	16	D
LE CAIRE	34	21	C
COPENHAGUE	21	11	D
DAKAR	29	24	D
DELHI	37	30	D
DJERBA	30	21	D
GENÈVE	27	16	N
HONGKONG	27	26	O
ISTANBUL	26	19	D
JÉRUSALEM	29	15	D
LISBONNE	27	16	D
LONDRES	24	15	A
LOS ANGELES	28	18	D
LUXEMBOURG	17	16	B
MADRID	34	15	D
MARRAKECH	35	18	D
MEXICO	24	11	B
MILAN	31	21	N
MONTRÉAL	20	11	P
MOSCOU	27	16	D
NAIROBI	27	16	C
NEW-YORK	31	21	O
OSLO	23	10	D
PALMA-DE-MAL.	35	20	N
PÉKIN	27	22	D
RIO-DE-JANEIRO	23	17	B
ROME	29	19	D
SINGAPOUR	33	27	C
STOCKHOLM	22	12	D
SYDNEY	17	10	C
TOKYO	21	18	C
TUNIS	35	25	D
VARSOVIE	28	15	D
VENISE	29	22	D
VIENNE	30	21	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Samedi 30 juin

TF 1

20.40 Variétés : Succès fous.
22.15 Magazine : Ushuaïa.
23.15 Magazine : Formule sport.
0.05 Journal et Météo.

A 2

20.40 Magazine : Antipasti.
20.56 Sport : Football. Coupe du monde : Quarts de finale, en direct de Rome : Italie-Irlande.
22.50 Journal et Météo.
23.10 Le journal du Tour.
23.25 Magazine : Lunettes noires pour nuits blanches.

FR 3

De 20.00 à 0.00 La Sept
0.00 Cinéma d'animation : Images.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Les limites du pouvoir.
22.05 Spectacle : Le monde du cirque.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Vampire... vous avez dit vampire ? ■

LA 5

20.40 Téléfilm : Petites fleurs coupées.
22.20 Magazine : Désir.
23.15 Magazine : Ciné Cinq.
23.25 Sport : Tennis. Tournoi de Wimbledon.
0.00 Journal de minuit.

M 6

20.35 Série : Hongkong connection.
21.30 Série : Les cadavres exquis de Patricia Highsmith.
22.25 Téléfilm : Le vent de la colère.
0.00 Six minutes d'informations.

LA SEPT

20.00 Documentaire : Histoire parallèle.
21.15 Documentaire : Tours du monde, tours du ciel (3).
22.10 Soir 3.
22.30 ▶ Téléfilm : Ending up.

Dimanche 1er juillet

TF 1

13.20 Série : Un flic dans la Mafia.
14.15 Série : Rick Hunter inspecteur choc.
15.05 Série : Marie Pervenche.
16.00 Tiercé à Saint-Cloud.
16.30 Série : Côte Ouest.
17.15 Dessins animés : Disney parade.
18.30 Téléfilm : Une vie de star.
20.00 Journal.
20.30 Magazine : Spécial sports. Mondiale 90.
20.55 Sports : Football. Coupe du monde : Quart de finale, en direct de Naples : Cameroun-Angleterre.
22.50 Jeu : Bookmatch.
22.55 Cinéma : Sans tambour ni trompette. ■■
0.25 Magazine : Spécial sports. Club Mondiale 90.
0.50 Journal et Météo.

A 2

13.20 Documentaire : La planète des animaux.
14.15 Club sandwich.
15.45 Série : Un duo explosif.
16.20 Sport : Cyclisme. Tour de France : 1re étape.
17.50 Magazine : Course en tête.
18.20 Magazine : Stade 2.
19.00 Le journal du Tour.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal et Météo.
20.40 Cinéma : Maigret tend un piège. ■
22.40 Feuilleton : Nord et Sud. (1er épisode).
0.15 Journal et Météo.
0.30 Le journal du Tour.
1.00 Danse : Stamping ground.

FR 3

13.30 Magazine : Musicales.
14.30 Magazine : Sports 3 dimanche. Golf : Peugeot Open de France à Chantilly.
16.50 Sport : Football. Coupe du monde : Quart de finale, en direct de Milan : RFA-Yougoslavie.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.00 Série : Benny Hill.
20.35 Divertissement : Le petit rapporteur.
21.25 Divertissement : Les grands enfants.
22.00 Journal et Météo.
22.20 Magazine : Le divan. Invité : Thierry de Beaucé.
22.45 Cinéma : La dixième symphonie. ■■
0.15 Musique : Carnet de notes.

CANAL PLUS

13.35 Dessins animés : Décode pas Bunny.
15.10 ▶ Concert : Urban Jungle. Les Rolling Stones à Barcelone.
17.40 Surprises spéciales. Diplomate à la tomate.
18.00 Cinéma : Vacances d'enfer. □.
En clair jusqu'à 20.30
19.20 Flash d'informations.
19.30 Les superstars du catch.
20.30 Cinéma : Who's that girl ? ■
22.00 Flash d'informations.
22.05 Cinéma : Une histoire de vent. ■■
23.20 Cinéma : Blue velvet. ■

LA 5

13.35 Téléfilm : Six mois pour tout apprendre.
15.15 Feuilleton : Nuits secrètes.
16.55 Téléfilm : Une affaire d'enfer.
18.35 Série : Riptide.
18.50 Journal images.
19.00 Série : Riptide.
19.45 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Téléfilm : Méprise.
23.05 Téléfilm : La call-girl.
0.00 Journal de minuit.

M 6

13.25 Série : Madame est servie (rediff.).
13.50 Série : Roseanne.
14.20 Feuilleton : Les aventures de Pinocchio. (1er épisode).
15.10 Série : Laramie.
16.00 Magazine : Adventure.
16.15 Série : Section 4.
17.05 Série : Vegas.
18.00 Informations : M 6 express.
18.05 Série : Clair de lune.
19.00 Magazine : Culture pub remix.
19.30 Série : Les années coup de cœur.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.25 Magazine : Sport 6.
20.35 Cinéma : Viva Maria. ■■
22.40 Six minutes d'informations.
22.45 Capital.
22.50 Téléfilm : Poupées de chair.
0.10 Six minutes d'informations.
0.15 Les privés de la nuit.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

14.30 Cours d'italien (18).
15.00 Téléfilm : Mémoires d'un fleuve (2e partie).
16.15 Court métrage : Le Paris des photographes.
16.30 Documentaire : Les instruments de musique et leur histoire (4).
17.00 Documentaire : Musée d'Orsay (6).
18.00 Opéra : Ernani.
20.30 Vidéo-danse : L'ascète de San Clemente et la Vierge Marie.
21.00 Téléfilm : Lorca, mort d'un poète (1re partie).
22.45 Documentaire : Quietos Ya !
23.00 Documentaire : Le temps des cathédrales (1).

CARNET DU Monde

Fiançailles

– Roland SICSIC
et son épouse,
Claudine née Karsenty

sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur fille,

Sandrine
avec Jean-Batiste BÉJANIN.

12, rue Léon-Cogniet,
75017 Paris.

– Le professeur Jean-François DHAINAUT et Mme, née Annie Géant,

Le docteur Christian LEFEBVRE et Mme, née Marie-France Deméocq,

sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,

Stéphanie et Jean-Christophe.

Décès

– Huguette Boccara-Levy
et ses enfants,
Anita Boccara-Saada
et ses enfants,
Hugo et Hélène Sada,
Les familles Boccara, Costa, Saada, Sada et Darmon,
font part du décès de

Frida BOCCARA,
née Costa,

survenu le 28 juin 1990, à Nice, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

6, rue Vavin,
75006 Paris.

– Le docteur Etienne Giraud,
Amaury et Clémence,
Les familles Touche, Giraud,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Virginie GIRAUD,
née Touche,
médecin assistant en pédiatrie du CH de Perpignan,

le 28 juin 1990, à l'âge de trente-trois ans.

Dons à l'ARTAC (Association pour la recherche thérapeutique anticancéreuse).

38, rue de Filly,
92100 Boulogne-sur-Seine.

– François Marmié,
Daniel et Liliane Marmié,
ses enfants,
Juliette Marmié et Nicolas Marmié,
ses petits-enfants,
Madeleine Blondel,
sa sœur,
Pierre et Josette Blondel,
Fernande Blondel,
Geneviève et Roger Caplin,
Annette et Jean-Jacques Lambre,
Bernard et Jacqueline Blondel,
ses neveux et nièces,
Les familles Marmié, Blondel, Caplin et Lambre,
ont la douleur de faire part du décès de

Thérèse MARMIÉ,
née Clainquart,
institutrice retraitée,

survenu le 14 juin 1990, à Saint-Loubès (Gironde), dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 20 juin, en l'église de Grandfresnoy (Oise).

Les familles vous demandent d'associer à son souvenir celui de

Marcel-Paul MARMIÉ,

son mari, décédé le 1er août 1966.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Domaine de Bellevue,
33370 Yvrac.
36, rue Louis-Braille,
75012 Paris.

– Nous avons la douleur d'annoncer la disparition de notre mère bien aimée,

Mme Zinat MAZAREI,

le vendredi 29 juin 1990.

Cérémonie du souvenir dans la plus stricte intimité, le dimanche 1er juillet, à 15 heures.

Familles Ashraf, Mazarei, Békerman, Almassi, Hekmat.

5 *bis*, rue Dosne,
75116 Paris.

– Bruno-Denis Pludermacher,
Anne et Philippe Lepage,
Les familles Pludermacher, Lepage, Vaisbrot, Dares
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Boris PLUDERMACHER,
responsable, pendant la guerre, de la maison d'enfants OSE, au château du Masgelier,

survenu le 25 juin 1990, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

L'inhumation aura lieu le lundi 2 juillet, à 10 h 15, au cimetière du Montparnasse (entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet), où on se réunira.

84, boulevard Pasteur,
75015 Paris.
68, boulevard Exelmans,
75016 Paris.

Erratum

– Mme Ester Bloch,
son épouse,
M. et Mme Guy Bloch,
son fils et sa belle-fille,
Mme Eliane Baumfelder,
sa fille ainsi que son gendre,
Mme Lydie Bloch,
sa fille,
Marouan, May, Waël Bloch,
Sarah et Hanno Baumfelder,
Laurent, Anne et Leila Guilloteau,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

David BLOCH,
avocat honoraire à la cour de Paris,

survenu le 24 juin 1990, à Créteil, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

L'incinération aura lieu le mardi 3 juillet, à 10 h 15, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.
A l'initiative de chacun, des dons peuvent être adressés à des œuvres caritatives et/ou médicales.

Ils associent à leur hommage la mémoire de

Sophie et Léon BLOCH,
Khaya et Jacob IAGOLNITZER,
les parents de David et d'Ester Bloch,
Jacques et Louis BLOCH,
les frères de David Bloch,
morts sans sépulture.

La famille ne reçoit pas.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, place du Grand-Pavois,
94000 Créteil.

Anniversaires

– Le 2 juillet 1988,

Maurice-Louis LEFEBVRE

quittait sa famille.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Soutenances de thèses

– Université Paris-V, mardi 3 juillet, à 14 heures, salle Louis-Liard, 17, rue de la Sorbonne, Mme Monique Vial : « Les origines de l'enseignement spécial en France. Histoire et enjeux d'une loi scolaire, les racines de la psychologie à l'école (1882-1909) ».

– Université Paris-VIII, jeudi 5 juillet, à 14 heures, salle E-163, M. Serge Wolikow : « Le Parti communiste français et l'Internationale communiste (1925-1933) ».

– Université Paris-X, vendredi 6 juillet, à 14 h 30, salle des Actes, bât. F, M. Djahanbabh Pakzad : « La question ouvrière à travers le devenir socio-politique en Iran (1941-1962) ».

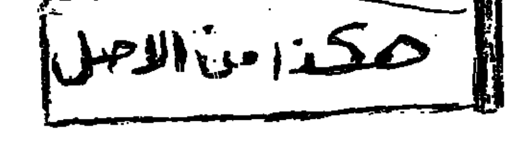
LETTRES

Le romancier américain Irving Wallace est mort

Le romancier américain Irving Wallace est mort le vendredi 29 juin, dans un hôpital de Los Angeles. Il était âgé de soixante-quatorze ans.

Irving Wallace avait écrit de nombreux romans et de nombreux scénarios pour le cinéma. Plusieurs de ses livres ont été des « best-sellers » aux Etats-Unis. Traduit dans divers pays, Irving Wallace connaissait les recettes du roman populaire moderne : suspense, amour, érotisme et psychanalyse. En France, plusieurs de ses ouvrages ont été publiés chez Belfond (*Une femme de trop, le Requin, le Septième Secret*), et chez Laffont (*Sept minutes*).

Irving Wallace était un ami de l'ancien président Ronald Reagan. Ils s'étaient connus dans l'armée américaine, pendant la deuxième guerre mondiale.



RÉGIONS

A chaque ville son modèle

L'âge de raison pour les technopoles françaises

BORDEAUX

de notre correspondante

Les technopoles françaises estiment avoir atteint l'*« âge de raison »*, qui leur ouvre le droit de jouer un rôle d'*« agents de développement économique régional »*. On connaît désormais les règles du jeu qui permet aux technopoles de s'enraciner : il leur faut *« des centres universitaires et de recherche internationalement reconnus, un milieu financier, industriel et marchand établi, un système cohérent de communication entre les deux et un environnement culturel et social adéquat »*.

La DATAR, qui *« entend conforter et amplifier le mouvement des technopoles »*, a commandé un rapport au consultant Thierry Bruhat. Ce rapport devrait contribuer à l'élaboration d'une politique nationale de soutien aux technopoles.

Les membres de l'association France-Technopoles, qui ont tenu leur congrès les 8 et 9 juin à Bordeaux, ont eu, en avant-première, une présentation des grandes lignes de ce rapport. M. Bruhat a ausculté vingt sites dont les sept plus anciens (Sophia-Antipolis, la ZIRST de Meylan, Rennes-Atalante, Nancy-Brabois, Toulouse, Montpellier et Lyon). *« On a bel et bien dit,* constate-t-il, *du modèle Sophia-Antipolis qu'il n'avait pas été conçu avec une ambition de développement local. »*

Désormais, il existerait deux modèles de technopoles. Le premier est la technopole multisite, dont Montpellier et, en cours, Rennes-Atalante ou Bordeaux constituent de bonnes illustrations : elles sont dotées de pôles spécialisés (biotechnologies, robotique, matériaux) dispersés à travers une agglomération. Le deuxième modèle est constitué par une technopole à la dimension d'une agglomération. Les pôles en sont *« géographiquement plus flous »*. *« Dans ce modèle urbain,* affirme M. Bruhat, *on cherche à lier dans un même mouvement l'industrie traditionnelle et le high tech. »*

Les acteurs locaux, en particulier les collectivités, jouent un rôle de premier rang dans la mise en œuvre des technopoles : *« Chaque ville est en train d'inventer son modèle. C'est le cas de Nantes, qui a lancé un concours européen d'adjudicataires pour les sept sites d'Atlanpole. »*

Cependant, l'efficience des partenaires locaux a des limites, ne serait-ce que parce que *« les hautes technologies travaillent à l'exportation »*. La « chasse » aux industries de pointe déborde largement le cadre de l'Hexagone. Il faut se rendre au Japon ou aux Etats-Unis.

Le rapport Bruhat plaide clairement pour un appui logistique de la DATAR, notamment pour organiser la prospection à l'étranger : *« Les technopoles souffrent d'arriver en ordre dispersé avec des moyens inégaux. Or elles sont fragiles dans un univers très concurrentiel. »*

De son côté, la DATAR voit dans les technopoles *« un moyen d'équilibrer le territoire de nombreuses régions entre les villes têtes de pont internationales, les villes intermédiaires et leur arrière-pays. De ce point de vue, il faut que les technopoles apprennent à diffuser leurs activités sur leur hinterland »*.

A ce prix, les technopoles peuvent devenir des acteurs de l'aménagement du territoire. Il faudrait donc favoriser la *« naissance de réseaux »* rayonnant à partir d'une technopole centrale vers des technopoles plus petites installées dans les villes moyennes.

GINETTE DE MATHA

● France-Technopoles, section française du Club international des technopoles, compte actuellement quinze membres titulaires et autant de membres associés dont les projets ne sont pas encore parvenus à maturité. Siège social : Rennes-Atalante, 11, rue du Clos-Courtel. 35700 Rennes.

Le palmarès au premier semestre 1990

France-Technopoles, section française du club international des technopoles, compte actuellement une quinzaine de membres titulaires et autant de membres associés.

En principe, les premiers correspondent à des structures existantes, alors que les seconds sont en phase d'élaboration ou de démarrage. Ce souci de rigueur – relativement récent – s'imposait : certaines collectivités locales devenaient un peu trop promptes à baptiser technopole toute zone industrielle aspirant à quelques prétentions high-tech.

Nous avons choisi d'être encore plus sélectifs en ne présentant dans le tableau ci-dessous que les technopoles ayant fait leurs preuves ou dont les potentialités (centres universitaires et de recherche, tissu d'entreprises, investisseurs) rendent crédible un développement rapide. Ce qui ne signifie évidemment pas un pronostic d'échec pour les autres ! (1).

Les comparaisons restent toutefois difficiles. Car le terme de technopole regroupe à la fois des « technopoles » où se retrouvent, dans une unité géographique, des entreprises, centres de recherche, établissements universitaires, lieux de rencontre, et des « villes-technopoles » tentant de fédérer des activités plus éparses, en s'appuyant sur quelques « pôles » (préexistants ou non). Certains, comme Toulouse ou Grenoble, ont même l'ambition de combiner les deux.

Les chiffres présentés dans ce tableau rendent compte de la situation au premier semestre 1990 ; certains (notamment le nombre d'entreprises installées) sont donc susceptibles d'évolutions.

BERNARD MONTELH
(Zélig Technologies)

(1) *Le Monde* publie des suppléments sur les villes-technopoles. Les premiers de ces dossiers ont été consacrés à Nancy-Brabois (9 mars 1990) et Sophia-Antipolis (16 mai 1990).

NOM *Ville proche*	**SOPHIA-ANTIPOLIS** Nice	**ZIRST** *Zone pour l'innovation et les réalisations scientifiques et techniques* *(intégrée au tétrapôle Grenoble-Isère)*	**NANCY-BRABOIS**	**RENNES-ATALANTE**	**MONTPELLIER LANGUEDOC-ROUSSILLON TECHNOPOLE**	**LABEGE INNOPOLE** *(intégré à la technopole de l'agglomération toulousaine)*	**CITE SCIENTIFIQUE PARCS ET TECHNOPOLES D'ILE-DE-FRANCE**	**LYON TECHNOPOLYS** *regroupe Lyon biopôle sud (Gerland)* Villa Urbana (Villeurbanne) *Lyon ouest (Limonest, Ecully, Dardilly)*
Date de création (début d'activité)	1969	1974	1977	Décembre 1984	1985	1983	Novembre 1983	1985
Superficie	2 300 ha (extension prévue de 2 400 ha)	65 ha sur Meylan 45 ha sur Montbonnot	50 ha sur le parc superficie totale 500 ha	250 ha sur Beaulieu 70 ha sur les 3 autres sites *(en démarrage)*	700 ha aménagés sur les 4 sites	Superficie totale 310 ha 160 ha aménagés ou en cours	Evry : 150 ha Saint-Quentin : 100 ha *Melun-Sénart : 3 000 ha* et sites dispersés sur 50 000 ha	Parc scientifique Tony Garnier (biopôle sud) : 50 ha Villa Urbana : *en cours* Lyon ouest : 50 ha sur 3 zones
Prix (HT) vente terrain et location bureaux	*Vente terrain : 225 F le m²* Location : de 480 F/m²/an (locaux industriels) à 950 F/m²/an (bureaux climatisés)	*Vente terrain : 200 F le m²* Location : 500 à 700 F/m²/an	*Vente terrain : 115 F le m²* Location : 500 à 600 F/m²/an	*Vente terrain : 100 à 200 F le m²* Location : 370 à 570 F/m²/an	*Vente terrain : 250 à 350 F le m²* Location : 500 à 750 F/m²/an Vente locaux : 5 000 à 7 000 F le m²	*Vente terrain : 200 à 250 F le m²* Location : 550 à 650 F/m²/an	*Différent suivant les sites*	Sur le parc Tony-Garnier, vente terrain : 400 à 700 F le m² *Location : 300 à 540 F/m²/an*
Spécialisation	Informatique, électronique, télécommunications, sciences de la santé, énergies	Informatique, vision, micro-électronique. *Mais aussi* matériaux et biotechnologies	Biotechnologies, pharmacie, *chimie, matériaux,* informatique, sciences de l'environnement	Electronique, informatique, *télécommunications, image.* En démarrage : agroalimentaire, biotechnologies, santé.	Biomédical, médicament. *Micro-électronique, intelligence artificielle.* Nouveaux *médias*, imagerie, *fibre optique.* Agro-industries, biotechnologies. *Tourisme, culture, loisirs.*	Biotechnologies, robotique, *informatique.*	Informatique, électronique. *Biotechnologies, agroalimentaire.* Energie, physique. Mécanique, aéronautique, instrumentation.	Biotechnologies, chimie, pharmacie. Informatique.
Nombre d'entreprises (et d'emplois)	700	200 (5 000 emplois)	120 sur le site (1 200 emplois, *11 000 induits)*	80 (5 000 emplois, y *compris écoles* et universités)	450 sur les 4 sites	300 (4 000-4 500 *emplois)*	Chiffres non rassemblés	110 (6 300 emplois) *sur le parc Tony-Garnier*
Enseignement et recherche (sur site ou proche)	20 centres de recherche (1 800 *chercheurs*), 11 établissements universitaires (1 200 étudiants) uniquement *sur le site (Nice non compris).*	8 centres de recherche (9 000 *chercheurs*), 10 établissements universitaires (37 000 étudiants).	300 centres de recherche (3 000 *chercheurs*). 35 000 étudiants.	18 centres de recherche (2 500 *chercheurs*), 13 établissements universitaires (40 000 étudiants).	25 centres de recherche (5 000 *chercheurs*), 10 établissements universitaires (52 000 étudiants).	3 centres de recherche (300 *chercheurs*) *sur le site.* 343 centres (8 600 chercheurs). 28 établissements universitaires (*70 000 étudiants*) sur Toulouse.	35 000 chercheurs (près de *la moitié de la recherche* publique française). 43 000 étudiants (université *d'Orsay, Polytechnique,* Normale Sup, Supélec, HEC...).	Biopôle sud : 21 centres de *recherche (300 chercheurs).* 1 000 étudiants (dont Normale Sup). *Villa Urbana : 2 500* chercheurs, 17 000 étudiants à La Doua. Lyon ouest : 17 centres de recherche (500 chercheurs). 1 700 étudiants (Sup de Co, Centrale, CESI, *Vétérinaire*...).
Pépinières d'entreprises	Une pépinière (50 mois d'existence), plus de 30 entreprises créées.	Rien sur la ZIRST. Deux pépinières (ASTEC, HITELLA) sur le tétrapôle.	CEEI*. Créé par Promotech, s'appuie sur l'expérience de l'association en matière de transfert de technologies vers les PME. 53 entreprises créées (228 emplois).	3 bâtiments (8 200 m²), 35 entreprises créées (190 emplois). Structure d'appui à la création, aides financières Etat et région.	CEEI* Cap Alpha (hors des 4 sites). 40 entreprises créées.	Prologue 1 : 26 entreprises créées (environ *150* emplois). Prologue 2 : en cours. Village d'entreprises pour les « sortantes » de la pépinière (3 ou 4 installées au printemps 1990).	Evry (1 750 m²) : 30 entreprises créées. Palaiseau (1 240 m²) : 20 entreprises créées. St-Quentin-en-Yvelines (710 m²) : 42 entr. Gif-sur-Yvette : 3 entreprises créées.	Biopôle sud : Oméga (10 entreprises). Villa Urbana : Alpha (ouverture mai 1990). Lyon ouest : *Delta, 1 000 m²,* ouverte depuis deux ans. Une dizaine d'entreprises, les premières *quittent* la pépinière.
Animation, services	Bulletin, annuaire-guide, petits déjeuners à thème, points presse mensuels, permanences APEC, ANVAR, information sur les programmes CEE. Réseau fibre optique.	Commissions : internationale, communication, sports. Petits déjeuners à thème. Bulletin dans le cadre du tétrapôle Grenoble-Isère.	Lettre mensuelle, petits déjeuners bimensuels à thème, colloques et publications, « Entretiens de Brabois ».	Lettre trimestrielle, journal scientifique et technique, cahiers techniques, fichier entreprises, petits déjeuners à thème (sponsorisé par banques locales). Réseau fibre optique.	Réunion mensuelle de présentation des programmes CEE et envoi des appels d'offres, contacts avec financiers canadiens, participation à congrès internationaux. Câblage.	Lettre d'information. Centre de rencontres, restaurant inter-entreprises. Technopole toulousaine : outils de commercialisation vers l'étranger.	Bulletin d'information, déjeuners de travail à thème.	Lettre d'information Technopolys, lettre recherche-industrie, guide du parc Tony-Garnier, annuaire des responsables relations recherche-industrie, petits déjeuners à thème (tournant sur les sites).
Commentaires	Première technopole française, et la seule créée ex nihilo. A mis presque dix ans pour arriver à une masse critique. Projet de doublement de la *superficie (voir le Monde du* 16 mai).	Née de l'*université*, la ZIRST s'est beaucoup peuplée – et continue de le faire – grâce à un fort taux de création par « essaimage » d'entreprises *existantes* sur le site. *Meylan* devenu trop étroit, l'extension sur Montbonnot est venue à point. La ZIRST est aujourd'hui le seul site existant du futur tétrapôle Grenoble-Isère.	Indiscutablement la troisième technopole française, par l'âge et la réussite. Forte dynamique de création d'entreprises, notamment grâce à *l'expérience de Promotech qui* trouve ici sa pleine mesure et que des formes originales d'aide financière viennent compléter (*voir le Monde* du 9 mars).	Démarrée par des implantations de recherche publique autour de la filière électronique-télécom, Rennes Atalante a réussi à attirer des entre*prises et commence aujourd'hui* une diversification vers l'agroalimentaire et les biotechnologies (ses atouts : deuxième centre INRA de France après Paris, première région agricole...).	Construite en rassemblant ce qui existait déjà sur la ville, la technopole regroupe 4 pôles d'activité (correspondant à des sites) : euromédecine, *communicatique (informatique)*, Antenna (nouveaux médias), Agropolis, Héliopolis (tourisme).	De 6 communes, le syndicat gérant l'Innopôle (Sycoval) s'élargit le 2 avril à 34. Il se retrouve avec Toulouse (et d'autres) dans une technopole de l'agglomération (mai 1988) chargée essentiellement de la prospection à l'étranger et de l'accueil d'entreprises et d'investisseurs.	*Le plus fort potentiel français* de recherche et d'enseignement supérieur a souffert de sa dispersion, mais aussi de rivalités politiques. La technopole se met en place lentement, en liaison avec les débats sur le schéma directeur de l'Ile-de-France.	*Venue récemment sur le terrain* « technopolitain », Lyon a des atouts importants ; c'est pourquoi nous l'avons *intégré* à cette « sélection ». Pour le moment, seul le parc Tony-Garnier, articulé autour de Normale sup, présente les *caractéristiques d'une technopole*, tandis que La Doua démarre, autour de son campus, et que les « parcs » de Lyon ouest sont avant tout des parcs d'affaires.

* *Centre européen d'entreprise et d'innovation (structure soutenue par la CEE).*

Le 1er juillet, dans un climat favorable

Les Douze abordent la première étape de l'Union économique et monétaire

La première étape du programme devant conduire la Communauté à une union économique et monétaire (UEM) débute le 1er juillet. Elle durera au moins deux ans et demi et doit permettre de renforcer la convergence économique et la concertation monétaire entre les Douze, afin que la libération des mouvements de capitaux se passe sans tensions (effective depuis plusieurs semaines, celle-ci devient officielle le 1er juillet).

D'autre part, il est acquis que le coup d'envoi de la conférence intergouvernementale chargée de définir les deuxième et troisième étapes de l'UEM sera donné le 13 décembre à Rome. Elle devra être courte – *pas plus d'un an* – de telle manière que le nouveau Traité puisse être ratifié d'ici au 31 *décembre* 1992.

BRUXELLES
(*Communautés européennes*)

de notre correspondant.

L'environnement politique extérieur a joué son rôle : face à la perspective de réunification des deux Etats allemands, le chancelier Kohl a compris qu'il fallait donner à ses partenaires de la CEE ce gage de son engagement européen et donc taire les réticences de la Bundesbank. Mme Thatcher, hostile au projet parce qu'elle y voit une atteinte à la souveraineté nationale, n'a entraîné personne dans son sillage. Les travaux préparatoires ont aplani beaucoup d'obstacles, et la tendance actuelle est d'aller même plus loin dans la voie de l'intégration monétaire que ne le proposait le rapport *présenté en avril 1989 par le «Comité Delors»*.

Le rapport Delors, qui propose d'atteindre en trois étapes une Union économique et monétaire caractérisée par des parités de changes fixées de manière irrévocable entre les monnaies de la CEE, par la *création d'un* Système européen de banques centrales *dénommé* EUROFED chargé de piloter une politique monétaire commune et par des dispositions assurant davantage de convergences aux politiques budgétaires demeure, quatorze mois après sa publication, le document de référence essentiel. Au reste, est-il surprenant qu'un document mis au point par douze gouverneurs de banques centrales et approuvé à l'unanimité résiste avec succès aux tentatives de diversion ?

Les Britanniques ont expérimenté à leurs dépens la difficulté d'échapper à cette attraction : l'alternative proposée à l'automne 1989 par M. Nigel Lawson (laisser les monnaies se concurrencer) a eu à peine un succès d'estime ; celle de M. John Major, actuel chancelier de l'Echiquier (un écu fort circulant parallèlement aux autres monnaies), a été saluée avec plus d'amabilité parce qu'on y a vu une volonté des Anglais de contribuer à la réflexion. *«Les Anglais ont considérablement évolué. Ils participent activement aux discussions. On ne sait pas quand la livre sterling entrera dans le mécanisme de changes du Système monétaire européen (SMI) mais on en parle désormais à horizon court»*, soulignent les experts. Et ce, malgré les propos très négatifs tenus par Mme Thatcher quant à la possibilité de maintenir des taux de change soudés entre les monnaies de la Communauté.

Une UEM à deux vitesses

D'autres tentatives pour s'écarter du schéma Delors ont également eu peu de succès. Une école de pensée a proposé de limiter l'exercice à l'union monétaire, expliquant qu'il n'était pas nécessaire d'organiser davantage la concertation économique, que la contrainte monétaire suffirait à entraîner le reste... De même l'idée lancée voici quinze jours à Luxembourg par M. Karl-Otto Poehl et reprise vendredi dernier par M. Fons Verplaetse, le gouverneur de la Banque nationale de Belgique, d'une UEM à deux vitesses limitée aux cinq pays membres ayant atteint un niveau satisfaisant de convergence économique, à savoir la RFA, la France et les trois pays du Benelux, a été mal accueillie. L'objectif, réaffirmé au récent conseil européen de Dublin, est de parvenir à un accord à Douze, ce qui n'exclut pas que des délais puissent être accordés à des Etats membres qui éprouveraient des difficultés à entrer de plain-pied dans l'UEM.

Toutefois deux infléchissements notables par rapport au document Delors méritent d'être signalés :

1 – Union monétaire signifie monnaie unie. Pour le rapport Delors, dans un marché unifié où biens et capitaux circulent librement, l'important est de parvenir à souder les monnaies entre elles de manière irrévocable par des parités fixes. Les modalités étaient laissées à l'appréciation des négociateurs. Depuis, l'accent est mis davantage sur la monnaie unique, même si cette inflexion suscite une controverse politique en France (M. Edouard Balladur estime l'orientation dangereuse).

Les gouverneurs arrivent à la conclusion que douze monnaies sont plus difficiles à gérer qu'une seule. *«Si l'on garde douze monnaies, chacune essaiera de conserver ses habitudes. Et puis, qu'on le veuille ou non, une telle formule ménage un billet de retour»*, commente un haut fonctionnaire bruxellois.

Evoquer une monnaie unique conduit à aborder le rôle de l'écu. Celui-ci fait figure de parent pauvre du rapport Delors, qui privilégie la *«voie institutionnelle»* pour parvenir à l'union monétaire. Est-il sage de se désintéresser de l'écu ? Lui assigner une vocation de monnaie unique pourrait aider à rendre le projet d'UEM plus crédible, plus concret pour les opérateurs économiques, qui n'en ressentent pas encore la proximité. *«L'idée s'est heurtée au silence hostile de la RFA. Pour l'opinion publique allemande, la monnaie unique ne peut être qu'une monnaie forte, pas moins forte que le mark. Par la force des choses, l'écu, aujourd'hui, ne remplit pas cette condition. Déjà, l'entrée de la livre sterling dans le mécanisme de change du SME en renforcera l'image. Mais, pour l'instant, c'est un point qui cristallise beaucoup d'irritations»*, explique un expert bruxellois.

2 – Des contraintes budgétaires moins strictes. Des parités soudées – *ou une monnaie unique* – exigent une convergence *quasi parfaite* des politiques économiques. Pour ce faire, le rapport Delors (*«rédigé par des irresponsables politiques»*, plaisante un de nos interlocuteurs) prévoit d'imposer aux Etats membres des contraintes très strictes, afin de limiter leur déficit budgétaire. Cependant, le budget est, autant que la monnaie, au cœur de la souveraineté, et les Douze manifestent l'intention de ne pas aller aussi loin. Les gouvernements estiment nécessaire de se ménager des marges de liberté. *«On ne peut traiter de manière uniforme des situations nationales qui vont rester différentes. Les taux d'épargne varient de façon sensible d'un pays à l'autre, ce qui veut dire que les déficits supportables ne se situent pas partout au même niveau»*, indique un expert. Le futur traité se contentera donc d'énumérer quelques règles d'or (exemple : l'EUROFED n'est pas autorisée à financer les déficits budgétaires des pays membres).

Un rôle accru

La décision prise à Dublin de convoquer, parallèlement à celle sur l'UEM, une conférence inter-gouvernementale chargée de préparer la mise en place d'une union politique, élargit les données du débat institutionnel. *La commission vient de* soumettre aux Douze une *«note institutionnelle sur l'UEM»*. Elle y préconise un rôle accru pour le conseil européen, chargé d'arrêter *«des orientations pluriannuelles de politique économique»*. Les premières réactions des ministres sont révélatrices : ils ont corrigé le papier de la Commission dans un sens plus fédéraliste ; c'est vrai *notamment* en ce qui concerne les procédures de vote au sein de l'EUROFED.

Les gouverneurs des banques centrales, sans attendre l'EUROFED, s'apprêtent à prendre plus d'autonomie à l'égard des pouvoirs politiques. Ils viennent de se doter d'un secrétariat étoffé, afin de réfléchir aux méthodes d'une action monétaire plus collective.

Tout indique une mobilisation croissante. D'ici décembre, les Douze continueront à creuser les points les plus ouverts concernant la deuxième étape, c'est-à-dire la phase de transition entre la concertation et l'intégration. M. Delors a relevé six principaux points à traiter par la conférence intergouvernementale : 1. l'opportunité d'une monnaie unique ; 2. le contenu de l'union économique ; 3. la relation entre l'union économique et l'aide aux régions les moins développées de la CEE ; 4. la responsabilité politique et économique des organes de l'UEM, le rôle respectif à assigner au conseil européen, aux ministres des finances, à la Commission et au Parlement ; 5. l'opportunité d'une deuxième étape ; 6. le rôle de l'écu. *«Sur tous ces sujets, la parole aux politiques»*, a souligné M. Delors.

PHILIPPE LEMAITRE

Eclaboussé par l'affaire de la Société générale

M. Gustave Leven quitte la présidence de Perrier

M. Gustave Leven a annoncé le vendredi 29 juin, lors de l'assemblée générale des actionnaires du groupe Perrier qui se tenait comme d'habitude sur les lieux de la source à Vergèze (Gard), *qu'il ne souhaitait pas* voir renouveler son mandat de président. Le conseil d'administration *a désigné* M. Jacques Vincent, président d'Exor, qui détient 35 % du capital de Perrier, comme PDG du numéro un *mondial des eaux minérales*. M. Leven conservera la présidence d'honneur et celle du comité stratégique du groupe.

La rumeur en courait depuis plusieurs jours : M. Leven allait quitter la présidence du groupe qu'il avait créé en 1946. Mais la date de cette annonce n'était pas fixée. Et personne n'aurait vraiment parié que cet homme de soixante-seize ans qui a l'habitude de décider seul le ferait devant ses actionnaires. Peut-être la révélation par *le Figaro* du 28 juin que le rapport de la COB mettait en cause M. Jean Zuberer, un ami du frère de M. Leven, dans l'affaire de la Société générale a-t-elle accéléré sa décision ? Une chose est sûre en tout cas : plutôt secret et n'aimant guère les médias, M. Leven ne pouvait qu'être las de s'être retrouvé depuis deux ans le héros bien malgré lui de quelques-uns des événements que l'actualité a retenus.

L'affaire de la Société générale a sans doute été celle qui l'a le plus affecté. A l'automne 1988, avec ses compères, MM Jean-Louis Descours, PDG de Chaussures André et François Dalle, ancien président de l'Oréal, M. Leven, qui a hérité de son père agent de change un goût certain pour la finance, s'était retrouvé au centre d'un imbroglio politico-financier. Embarqués par M. Georges Pébereau, le président de Marceau Investissements, dans son raid contre la Société générale, les *golden papies* ont alors réalisé de confortables bénéfices personnels, mais leur réputation en a été quelque peu ternie.

Pour M. Leven, l'affaire était d'autant plus contrariante que le groupe Perrier s'en est trouvé éclaboussé. Et il semble bien que M. Jacques Vincent, vice-président, en a alors profité pour pousser son avantage, notamment en imposant la création d'un poste de directeur général confié à M. Frédérik Zimmer, ancien président de Perrier Group of America et artisan du succès de la firme aux Etats-Unis. C'est d'ailleurs de ce pays qu'est arrivée la crise qui aurait pu être fatale au développement du groupe.

En février dernier, des traces de benzène étaient découvertes dans des bouteilles distribuées en Caroline du Nord. Outre-Atlantique, où les consommateurs ne badinent pas avec leur santé, l'affaire aurait pu tourner au désastre commercial. En la transformant en un formidable coup de pub, les dirigeants de Perrier ont fait de la gestion de cet accident un cas d'école de *«communication de crise»*, même s'il est un peu tôt pour en mesurer les conséquences exactes sur le marché *américain*. En revanche, côté financier, les responsables du groupe se sont prémunis en provisionnant 435 millions de francs dès l'exercice 1989. Et ils comptent sur la formidable expansion du marché des eaux minérales pour maintenir leur position.

D'ailleurs, en cédant pour 1,2 milliard de francs ses boissons sucrées (Oasis, Atoll et Bali) au britannique Cadbury-Schweppes (*le Monde* du 30 mai 1990) Perrier a confirmé sa volonté de concentrer ses efforts dans le secteur des eaux qui réalise 50 % du chiffre d'affaires total. Un recentrage que la rupture du contrat de distribution de Pepsi-Cola fin 1989 avait largement entamé. L'autre pôle important est celui des fromages autour de Roquefort : dans ce secteur, Perrier est candidat au rachat de Bridel.

C'est donc un groupe en plutôt bonne santé (17,1 milliards de francs de chiffre d'affaires, 266 millions de bénéfices et 15 000 salariés) que laisse M. Leven à son successeur. Depuis 1984, date d'entrée d'Exor dans le capital de Perrier, M. Vincent a eu le temps d'en découvrir le fonctionnement. D'autant que cet homme de soixante-sept ans n'est pas un néophyte dans les affaires. Son air bonhomme et sa passion pour le jardinage n'empêchent pas une longue carrière. Ingénieur de formation, il a commencé à exercer ses talents chez Schlumberger, avant de passer chez Schneider. Ensuite, il s'est essayé à la distribution. Puis, avec la transformation de Félix Potin en Exor, il est passé à la gestion financière et immobilière. En affaires, l'homme est donc assez éclectique. Mais la gageure va être de s'imposer à la tête d'un groupe où jusqu'ici la formidable intuition financière et commerciale de M. Leven avait servi de règle unique de management.

FRANÇOISE CHIROT

Douze mois après leur changement de statut

Les PTT néerlandaises affichent de bons résultats

AMSTERDAM

de notre correspondant

Les PTT néerlandaises n'ont pas échangé en vain, le 1er janvier 1989, leur personnalité d'«administration raisonnant en termes de monopole» contre celle d'«entreprise pensant en termes de marché». Dans les douze mois qui ont suivi ce changement de statut – le même que s'apprêtent à vivre les PTT françaises – elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 12,7 milliards de florins (38,1 milliards de francs) et dégagé un bénéfice net de 1,46 milliard de florins (4,38 milliards de francs).

Difficilement comparables aux chiffres de 1988, ces résulats sont supérieurs à ce qu'escomptaient les initiateurs de la réforme des PTT. Autre indice du succès rapide de celle-ci : les PTT «nouvelle manière» n'ont fait appel au marché financier que pour un peu plus de 2,2 milliards de francs, soit moitié moins que prévu, finançant de leur propre poche la plus grande partie de leurs investissements (10,4 milliards de francs).

La filiale Télécommunications a assuré les deux tiers du chiffre d'affaires et 85 % du bénéfice net. Ses dirigeants n'ont pas voulu indiquer sa part sur les différents marchés, contrôlés jusqu'à présent à 100 %, parlant simplement d'un bon maintien d'ensemble. Les PTT ont profité de l'explosion des communications téléphoniques, notamment internationales, dont elles ont toujours le monopole, de même qu'elles ne semblent pas avoir trop souffert de la libéralisation du marché des appareils de télécommunication, profitant sans aucun doute de leur «position acquise». Mais les concurrents des PTT prépareraient la contre-offensive et l'année en cours devrait être plus significative.

Cette appréciation vaut encore plus pour les PTT-Post (filiale postale), qui ont annoncé récemment la fermeture de 235 agences postales (sur un total de 2 500) et la suppression de 1 200 emplois pour remettre le réseau des guichets sur la voie de la rentabilité. Les syndicats de postiers ont d'ailleurs salué la publication des résultats par une mise en garde déguisée : compte tenu de l'augmentation constante du trafic postal (+ 4 % en 1989), la direction est invitée à ramener *«la pression du travail à des proportions normales»*.

CHR. CH.

En 1989

Les étrangers ont acheté plus de 100 milliards de francs de valeurs du Trésor français

Les achats étrangers de valeurs françaises du Trésor ont fait un véritable bond en 1989, passant de 16,7 milliards de francs en 1988 à 108,3 milliards de francs, dont 66 milliards en obligations et 42,3 milliards de francs en bons à durée plus courte.

Ces achats ont été motivés par une confiance accrue dans la bonne tenue du franc et, aussi, par la très forte rémunération offerte sur le marché de Paris, la plus élevée du monde en taux réel hors inflation (6 % à 7 %). Les devises provenant de tels achats ont pratiquement compensé les sorties de devises entraînées en 1989 par le déficit de la balance des paiements courants (23,3 milliards de francs), les dépenses pour les pays en développement et les investissements français à l'étranger, une centaine de milliards de francs au total.

A la fin de 1989, les investisseurs étrangers détenaient 156,7 milliards de francs de valeurs françaises du Trésor, soit 12,2 % du total, dont 86,9 milliards de francs en obligations et 69,8 milliards de francs en bons.

La progression des acquisitions de l'extérieur enregistrées en 1989 semble se ralentir en 1990 mais elle reste encore importante et contribue, de manière non négligeable, à la bonne tenue du franc français sur les marchés des changes.

Relevons que ces achats de valeurs du Trésor se sont substitués en partie à ceux des investisseurs français qui, en 1989, ont moins recherché les titres à longue durée à taux fixe dont la hausse de rendement a déprécié les cours, au profit de titres à durée courte (bons du Trésor) destinés essentiellement aux SICAV de trésorerie à caractère monétaire.

Ces dernières ont vu leur encours passer de 425 milliards de francs fin 1988 à 540 milliards de francs fin 1989 pour dépasser 700 milliard à la fin mai 1990, une véritable explosion qui leur fait dépasser désormais l'en-cours des livrets A des Caisses d'épargne.

FRANÇOIS RENARD

La CGT a voté contre

Trois syndicats acceptent le volet social de la réforme aux PTT

Trois des quatre principales organisations syndicales des PTT (CFDT, FO et CFTC) ont signé, vendredi 29 juin, lors de la réunion d'un comité technique paritaire, le texte proposé par M. Paul Quilès, ministre des PTT, relatif au volet social de la réforme des PTT. Seule la CGT, qui représente 35 % des suffrages aux élections professionnelles, a voté contre ce projet élaboré au terme de sept mois de négociations.

Ce document de synthèse prévoit, en particulier, une simplification de la grille indiciaire des classifications aboutissant à une réduction importante du nombre des corps (qui passent de 45 à 6) et des grades (de 111 à 11). Quatre «classes de fonction», avec quinze niveaux de fonction chacune, remplaceront les anciennes catégories A, B, C, D.

Sur le plan des revalorisations salariales, cette réforme, qui doit entrer en application au 1er janvier 1991 et s'étaler sur trois ans, devrait aboutir à une augmentation mensuelle moyenne d'environ 450 francs par agent. D'ici là, les 450 000 agents des PTT continueront à percevoir les acomptes trimestriels de 700 francs à – valoir sur la réforme des classifications. Selon le ministre des PTT, la masse salariale devrait progresser de 8 % à 9 % en francs constants d'ici 1994. Le coût total des mesures de reclassement est évalué à 5 milliards de francs sur deux ans.

Dans son rapport annuel

La cour des comptes juge désordonné le développement des transports urbains

La Cour des comptes estime que l'effort extrêmement important fourni par les municipalités et par l'Etat, depuis 1974, pour développer les réseaux de transports urbains, a été conduit dans le désordre, notamment depuis 1982, année qui a vu l'adoption de la loi d'orientation sur les transports intérieurs. Certes, la région parisienne a vu s'allonger ses lignes de métro et de RER : Lille a mis en service son métro automatique VAL : Marseille et Lyon ont développé un réseau de métro classique; Nantes et Grenoble ont mis en service des lignes de tramway modernes.

N'ayant pas été effectués dans le cadre de schémas cohérents et de plans de déplacement prévus par la loi, ces investissements de près de 31 milliards de Francs ont donné lieu à des dépenses que la Cour juge excessives, notamment de 1983 à 1987. Par exemple, elle estime que la ligne VAL de Lille, la ligne n° 2 de Marseille, le futur VAL de Toulouse ou le système de conduite automatisé du RER parisien n'ont pas fait l'objet d'études suffisantes sur les améliorations qu'on pouvait en attendre.

L'intervention de l'Etat en faveur du lancement d'un tramway français moderne a débouché sur une cacophonie industrielle, puisque, au lieu de commander le même modèle, les villes de Nantes, Grenoble et Brest ont opté pour des véhicules distincts. Les petites séries qui en sont résultées ont rendu le tramway français inexportable, parce que trop cher.

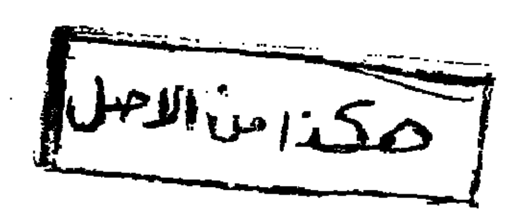
L'Etat a réduit l'aide qu'il apporte aux transports en commun, au fil des années, ce qui l'a amené à consacrer, en 1988, 74% des dotations budgétaires aux infrastructures lourdes, comme les métros ou les tramways et a délaissé la modernisation des réseaux pourtant moins onéreux.

Fidèle à ses habitudes, la Cour remarque les comptabilités peu claires et les contrats trop favorables aux exploitants, qui sont rémunérés sur la base d'un prix kilométrique, quels que soient les véhicules utilisés et les progrès de productivité réalisés. Elle relève des personnels pléthoriques à la RATP ou à La Rochelle, ainsi qu'une politique salariale *«généreuse»* à Bordeaux. Dans le domaine tarifaire, elle souligne que les tarifs de faveur et le blocage des prix ont ramené à 40% la contribution des usagers au fonctionnement du réseau parisien, alors que le service s'y améliorait. Elle remarque que les provinciaux paient, *«faiblement sans doute»*, pour la couverture du déficit des transports parisiens.

ALAIN FAUJAS

EN BREF

□ **Arvin rachète Tubauto.** – Le groupe américain Arvin industries a racheté en fin de semaine les activités «pots d'échappement» de Tubauto, filiale de la firme française Vallourec. Le coût de cette opération n'a pas été rendu public. Tubauto, dont les principaux clients sont Renault et Peugeot, réalise un chiffre d'affaires de 115 millions de francs. La société possède une usine à Joigny, au sud de Paris. Il ne reste désormais plus que trois fabricants de pots en France : Luchaire (groupe Epéda), Bellanger et Bosal, les deux derniers étant spécialisés dans les pièces de rechange, un secteur en crise actuellement.



REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 25 AU 29 JUIN

PARIS

Match nul

INDICE CAC 40

+0,16 %

A l'image des joueurs de football du Mondiale, les boursiers ont profité de ces séances pour s'octroyer une pause après la petite reprise amorcée à la mi-juin (+ 1 %). Pour la deuxième semaine consécutive, le bilan de ces journées demeure positif, mais de manière extrêmement modeste (+ 0,16 %). Toutefois, ce mouvement s'est effectué sans grande conviction. Après deux jours de progression 0,41 % lundi et 0,65 % mardi, l'indice CAC 40 se dépréciait mercredi (– 0,8 %) effaçant presque toute son avance. Il parvenait difficilement à se ressaisir (+ 0,07 %) jeudi avant de revirer dans le rouge (– 0,17 %) à la veille de la première grande vague de départ en vacances.

Aucune nouvelle n'a vraiment influé sur le marché, les intervenants interprétant de manière différentes les rares données publiées. Ainsi aux Etats-Unis la présentation mercredi de l'indice composite, le principal indicateur statistique évaluant l'activité économique dans ce pays, n'a pas révélé de tendance. Son augmentation de 0,8 % en mai, après un recul de 0,1 % le mois précédent, a rendu perplexe plus d'un opérateur, hésitant entre une croissance molle et une récession douce. De même les propos du président Georges Bush sur un accroissement des recettes fiscales, conduisant en théorie à une baisse des taux, a reçu un accueil mitigé de Wall-Street. Les intervenants divergent également lorsqu'ils envisagent les conséquences de l'union monétaire allemande sur l'évolution du loyer de l'argent tant en RFA qu'en France. Cette mesure, effective le 1er juillet entraînera-t-elle *une détente sur ce front comme l'affirme le président de la Commerzbank ou conduira-t-elle à une tension contagieuse pour la France?*

Bibendum au régime

L'imminence de cette union a sans doute contribué à l'enchérissement du loyer de l'argent à Paris. Dans ces conditions les satisfecit accordés à l'économie française par le *Financial Times* dans son édition du 26 juin, ou les perspectives favorables de croissance évoquée tant par l'OCDE (+ 3 %) que par le Commissariat général du Plan n'ont pas stimulé les initiatives des gestionnaires français. Pas plus que la stabilisation du chômage en mai ou les déclarations rassurantes du premier ministre, M. Michel Rocard, jeudi soir sur TF1.

« Le marché est marqué par la prééminence des investisseurs étrangers. Ce sont eux qui font la tendance. Lorsqu'ils sont présents, ils ne s'intéressent toutefois qu'aux grandes valeurs, de manière très sélective », reconnaît M. Didier Jolibois, trader à la société de Bourse Meunier La Fournière. Les intervenants nationaux ont pour leur part une attitude plus réservée, réagissant fortement aux mauvaises nouvelles des sociétés. Michelin en est le symbole cette semaine. Lundi, la valeur s'est dépréciée de plus de 8 % suite à l'annonce de la suppression de 2 260 emplois à Clermont-Ferrand et à la perspective d'années sombres pour le numéro un du pneumatique. Déjà chahutée depuis le début de l'année avec 40 % de perte, l'action accélérait sa glissade, les vendeurs n'y allant pas avec le dos de la cuillère. Elle passait même sous la barre des 100 francs avant de se ressaisir en fin de semaine, ce qui n'empêchait pas les analystes d'essayer de déterminer son cours plancher. *« Aux environs de 90 francs, le titre peut être conservé pour le (très) long terme »*, affirment les spécialistes de chez Dupont-Denant.

Les nombreuses augmentations de capital ont sans doute aussi pesé sur cette semaine indécise. Le GAN a commencé lundi son appel public à l'épargne de 1,8 milliard de francs en proposant des actions à bons de souscription d'actions. La Générale des eaux envisage prochainement de lever 4,5 milliards de francs sous forme d'OBSA, obligations à bons de souscription d'actions. Les actionnaires d'Eurotunnel ont quant à eux voté l'augmentation des fonds propres de 5,1 milliards de francs permettant ainsi la poursuite du financement par les banques des travaux de la liaison transmanche.

Enfin, autre confirmation de cette défiance ambiante, Source Perrier n'a pas réagi à la nomination d'un nouveau président, M. Jacques Vincent, en remplacement de M. Gustave Leven. Accor est demeuré de marbre après son rapprochement avec Wagons Lits, tout comme Bolloré Technologies au moment où son président, M. Vincent Bolloré, renforce son alliance avec le groupe Rivaud. Le Printemps n'a pas non plus réagi à l'intention de ses dirigeants de ne plus consolider dans les comptes sa filiale Euromarché, détenue à 43 %. De là à parler de désaffection pour la Bourse, certes non. La firme de confection Bidermann vient de prouver le contraire en prenant pied sur le marché financier via Eneffi Bretagne un holding cédé par Saulnes Chatillon.

DOMINIQUE GALLOIS

Valeurs diverses

	29-6-90	Diff.
Accor	1 038	+ 7
Air liquide	789	+ 4
Arjomari	2 311	+ 8
Bic	660	inch.
Bis	585	– 1
CGIP	1 352	– 23
Club Méditerranée	627	+ 19
Essilor	2 740	+ 73
Euro-Disney	102,80	– 0,20
Europe 1	1 325	+ 5
Eurotunnel	47,95	+ 2,15
Groupe Cité (1)	851	– 24
Hachette	340	+ 1,50
Havas	650	– 2
Marine Wendel	419,40	+ 4,40
Navigation mixte (2)	1 520	+ 62
Nord-Est	195,20	+ 6,20
L'Oréal (1)	5 430	+ 70
Saint-Gobain	584	+ 15
Sanofi	973	– 9
Saulnes Châtillon	335	+ 25
Skis Rossignol	1 045	+ 10

(1) Coupon de 60 F.

Matériel électrique

	29-6-90	Diff.
CGE	637	+ 19
CSEE (ex-Signaux)	368	– 10
Générale des eaux	2 639	– 72
IBM (1)	662	– 10
Intertechnique	1 355	– 21
ITT	323	– 10
Labinal	1 080	+ 19
Legrand	4 510	+ 15
Lyon. des eaux (1)	718	+ 21
Matra	368	– 4,70
Merlin-Gerin	6 260	+ 180
Moulinex	103,50	– 4,10
Radiotechnique	729	+ 44
Schlumberger	325,10	– 7,10
SEB	1 292	– 48
Sextant-Avionique	677	– 2
Siemens	2 521	+ 9
Thomson-CSF	121,90	+ 0,90

(1) Coupon de 6 F.
(1) Coupon de 11 F.

Métallurgie construction mécanique

	29-6-90	Diff.
Alspi	526	+ 15
Avions Dassault-B	512	– 13
De Dietrich	1 820	– 80
Facom	1 675	– 25
Fives-Lille	339,90	– 10,10
Penhoët (1)	620	+ 18
Peugeot SA	833	+ 14
Sagem	1 550	– 10
Strafor (2)	1 295	– 18
Valeo	573	+ 15
Vallourec	299	– 11

(1) Coupon de 13 F.
(2) Coupon de 18 F.

Pétroles

	29-6-90	Diff.
BP-France	137,20	– 2,70
ELF-Aquitaine	683	+ 3
Esso	804	+ 19
Primagaz	753	+ 6
Raffinage (Fr.de)	203	+ 3
Sogerap	475	+ 27
Total (1)	692	+ 10
Exxon	271	– 3
Petrofina	1 927	– 8
Royal Dutch	421,60	– 2,50

Mines, caoutchouc

	29-6-90	Diff.
Géophysique	1 188	+ 38
Imétal (1)	361	+ 7,60
Michelin	104,70	– 5,40
Métaleurop	171,80	– 19,20
RTZ	55,10	+ 0,95
ZCI	1,99	+ 0,01

(1) Coupon de 8,50 F.

Produits chimiques

	29-6-90	Diff.
Inst. Mérieux	3 819	– 381
Labo. Bell	2 760	+ 58
Roussel-Uclaf	2 300	+ 40
BASF (1)	910	– 35
Bayer (2)	933	– 12
Hoechst	893	– 16
Imp. Chemic.	111,20	– 4,50
Norsk Hydro	169,50	– 3

(1) Coupon de 35 F.
(2) Coupon de 33 F.

Bâtiment, travaux publics

	29-6-90	Diff.
Auxil. d'entr	1 110	+ 72
Bouygues	657	+ 9
Ciments français	1 763	+ 58
Dumez	594	– 7
GTM	1 734	– 88
Immob. Phénix	121,10	– 6,20
J. Lefebvre	1021	– 36
Lafarge	461,50	– 4,50
Poliet et Chaus. (1)	611	inch.
SGE-SB	235	– 7,50

(1) Coupon de 9 F.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	29-6-90	Diff.
PME 10,6 % 1976	100,70	+ 0,70
8,30 % 1977	119,80	inch.
10 % 1978	100,35	– 0,05
9,30 % 1978	100,05	+ 0,23
9 % 1979	98,40	– 0,10
10,80 % 1979	101,60	+ 0,10
CNE 3 %	3 662	– 23
CNB bq. 5 000 F	99,76	+ 0,10
CNB Paribas 5 000 F	100	inch.
CNB Suez 5 000 F	100,20	inch.
CNI 5 000 F	99,77	+ 0,11

Banques, assurances

	29-6-90	Diff.
AGF	1 073	+ 3
Bail Equipement	278	– 2
Bancaire (Cie)	608	+ 17
Cetelem	558	– 17
CCF	232,90	+ 4,90
CFF	1 305	+ 23
CFI	495	inch.
Chargeurs (1)	1 013	+ 13
CPR	427,10	– 0,90
Eurafrance	2 061	+ 26
GAN	1 996	– 36
Hénin (La)	671	– 14
Locafrance	485	+ 5
Locindus	840	– 3
Midi	1 296	+ 30
Midland Bank	145	– 9
OFP	1 915	+ 15
Paribas	638	– 4
Prétabail	1 239	+ 45
Schneider	1 017	– 9
Société générale	561	+ 5
Suez (Cie fin.)	441,10	+ 3,10
UAP	608	– 11
UCB	260,50	+ 28,50

1. Coupon de 28 F.

Filatures, textiles magasins

	29-6-90	Diff.
Agache (Fin.)	1 624	– 16
BHV (1)	801	+ 10
CFAO	575	+ 20
Damart	3 000	– 50
DMC (2)	541	– 0,50
Galeries Lafayette	1 930	– 2
La Redoute	3 400	+ 30
Nouvelles Galeries	757	– 8
Printemps	641	inch.
SCOA	26,45	+ 3,75

(1) Coupon de 16 F.
(2) Coupon de 8,50 F.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
SCOA	+ 17,9	Metaleurop	– 10,0
Pechiney Intl.	+ 9,7	Sodecco	– 8,1
Un. Créd. Bât.	+ 8,9	Dassault Elec.	– 7,4
Guyenne-Gasc.	+ 8,4	Immob. Phénix	– 6,8
Saulnes-Regr.	+ 7,7	Mérieux Intl	– 6,5
Gaz et Eaux	+ 6,2	Eurocom SA	– 6,3
Avions Dassault	+ 6,0	SGE	– 5,7
Lebon Cie	+ 5,7	Sogeaal	– 5,6
Zodiac	+ 5,5	SOVAC	– 5,1
Legris Indust.	+ 5,4	Compt. Entrep.	– 4,7
Sogerap	+ 5,3	Finextel	– 4,6
Salvepar	+ 4,5	Fives-Lille	– 4,6
Auxil. Entrepr.	+ 4,4	Mid. Bank SA	– 4,6
GTM Entrepose	+ 4,3	Moulinex	– 4,6

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
CGE	1 006 631	634 743 719
Havas	991 970	619 096 392
Peugeot SA	637 900	531 947 130
Eaux (Gén. des)	193 842	504 397 969
Air Liquide	540 008	437 801 058
Paribas Act A	677 046	434 836 206
Michelin B	3 923 800	409 072 425
Elf Aquitaine	507 430	347 095 447
Suez Financière	636 867	281 419 868
BSN	387 643	249 189 182
Eurocom SA	102 361	241 719 438
SaintGobain	383 723	220 051 942
Lyonn. des Eaux	304 323	213 960 273
Soc. Gén. « A »	359 104	202 973 478

(*) Du vendredi 22 juin 1990 au jeudi 28 juin 1990 inclus.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 29 juin 1990
Nombre de contrats : 48 518.

COURS	ÉCHÉANCES			
	Juin 90	Sept. 90	Déc. 90	Mars 91
Premier	–	–	–	–
+ haut	–	102,48	102,52	102,48
+ bas	–	102,22	102,30	102,48
Dernier	–	102,38	102,46	102,49
Compensation	–	102,40	102,48	102,48

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	25 juin	26 juin	27 juin	28 juin	29 juin
RM	2 068 327	2 559 059	2 150 130	2 527 767	–
Comptant R. et obl.	10 841 145	6 710 714	8 511 812	6 318 926	–
Actions	255 396	225 419	259 654	200 387	–
Total	13 164 868	9 495 192	10 921 596	9 047 080	
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 29 décembre 1989)					
Françaises	98,6	99,4	98,8	98,7	–
Étrangères	94,2	94	93,6	94	–
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	542,9	544,5	545,7	543,6	545
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 040,08	2 053,40	2 036,96	2 038,31	2 035,03

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 22-6-90	Cours 29-6-90
Or fin (kilo en barre)	63 500	63 900
– (kilo en lingot)	63 850	64 000
Pièce française (20 fr.)	391	391
• Pièce française (10 fr.)	400	399
Pièce suisse (20 fr.)	411	420
Pièce latine (20 fr.)	388	370
• Pièce tunisienne (20 fr.)	370	370
Souverain	488	478
• Souverain Elizabeth II	490	475
• Demi-souverain	360	372
Pièce de 20 dollars	2 255	2 155
– 10 dollars	1 220	1 280
• – 5 dollars	775	850
– 50 pesos	2 405	2 430
• – 20 marks	508	505
– 10 florins	377	389
• – 5 roubles	290	292

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

NEW-YORK

Le coup de pouce de Bush

INDICE DOW JONES

+0,9%

Le président américain s'est renié, mais les boursiers ne lui en ont pas tenu rigueur. Au contraire, la grande *nouvelle cette semaine* au Big Board a été la confirmation par M. George Bush, le 26 juin, qu'il fallait en passer par une augmentation des impôts pour réduire un déficit budgétaire qui prenait des proportions catastrophiques. Par simple dérive, en dépit des réductions des dépenses militaires et *sans compter le tonneau des Danaïdes que* constitue le scandale de première grandeur des caisses d'épargne, les Savings and Loans.

Cette *information* a *été plutôt* bien accueillie à Wall Street. Dans un premier temps, les boursiers ont demandé à en savoir un peu plus sur la nature des taxes et des impôts qu'il conviendrait de relever. Mais les hausses constatées mercredi et jeudi (près de 20 et 17 points respectivement pour l'indice Dow Jones des industrielles) reflétaient l'espoir que le New York *Stock Exchange plaçait dans une* compression du «trou» budgétaire, synonyme de moindres recours du Trésor au marché financier et, à terme, de baisse des taux d'intérêt.

Au total, en cinq séances, la Bourse new-yorkaise, en hausse de 0,9 % vendredi sur la semaine précédente, le Dow Jones, terminant à 2880,69 points, a gagné 6,41% au cours du deuxième trimestre. Mais le ciel boursier n'est pas débarrassé de tous ses nuages. De nombreuses sociétés, et non des moindres - *ATT, Caterpillar, - ont annoncé cette semaine de piètres résultats trimestriels. De plus, le volume d'affaires reste très bas : 145 mil*lions d'actions vendredi, 136 millions la veille. A ces niveaux, Wall Street continue à perdre de l'argent.

de notre correspondant
SERGE MARTI

	Cours 22-6	Cours 29-6
Alcoa	65 1/8	63 3/4
ATT	42 3/8	38 5/8
Boeing	57 1/8	58 1/2
Chase Man. Bank	23 1/2	23 7/8
Du Pont de Nemours	38 1/8	38 1/2
Eastman Kodak	41	40 1/2
Exxon	47	47 7/8
Ford	44 1/4	43 3/4
General Electric	69 1/2	69 3/8
General Motors	48 1/4	47 3/4
Goodyear	31 5/8	30 1/8
IBM	116 1/4	117 1/2
ITT	58 3/4	57 1/2
Mobil Oil	62	61 3/4
Pfizer	64 1/4	64 3/8
Schlumberger	57 1/2	57 1/2
Texaco	56 7/8	56 5/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	155 3/8	150
Union Carbide	19 1/8	19 1/4
USX	32 1/8	33
Westinghouse	36 7/8	36 3/4
Xerox Corp.	47	46 7/8

TOKYO

Redressement

INDICE NIKKEI

+0,8 %

Après deux semaines de baisse, le Kabuto-Cho a rénoué ces derniers *jours* avec la hausse. Mais le mouvement ne s'est pas réamorcé spontanément. La séance de lundi *avait encore été mauvaise, mais, toutefois*, avec relativement peu d'affaires . Le ciel boursier du Japon ne devait commencer à s'éclaircir qu'à partir du lendemain. Mercredi, le marché bondissait littéralement (+2,35 %) avant de s'affaiblir les deux derniers jours. D'un vendredi à l'autre, néanmoins, les cours ont en moyenne progressé de 0,8 %.

Les raisons de ce redressement? Les investisseurs nippons ont d'abord été favorablement impressionnés par la déclaration du président américain George Bush sur une augmentation des impots aux Etats-Unis, un motif pour eux d'espérer voir le yen se raffermir. Ce qui s'est effectivement produit.

Mais à Tokyo comme ailleurs, les opérateurs commencent à jouer la *réunification monétaire des deux* Allemagne. L'intérêt s'est ainsi concentré sur les grandes firmes électroniques, telles Sony et TDK dont les perspectives de croissance à l'Est ne sont pas négligeables.

Cela étant, nombre d'investisseurs sont néanmoins restés l'arme au pied, ne voulant pas trop anticiper sur ce qui sera l'un des plus grands évènements de la dernière partie du siècle. D'après certains analystes locaux, les « zinzins » japonais, eux, ne devraient pas *revenir sur le marché avant l'ouverture du sommet des sept pays* les plus industrialisés qui se tiendra à Houston le 9 juillet. Ce qui n'a pas empêché les volumes de transactions de gonfler de manière significative avec 2,32 milliards d'actions échangées (+ 26,7 %) pour une valeur de 4,68 milliards de yens (+ 47,2 %). Les géants de l'acier ont continué de baisser, tels Nippon Steel et Kawasaki Steell.

	Cours 22 juin	Cours 29 juin
Akai	1 020	1 020
Bridgestone	1 490	1 530
Canon	1 790	1 880
Fuji Bank	2 660	2 600
Honda Motors	1 740	1 780
Matsushita Electric	2 090	2 140
Mitsubishi Heavy	1 000	1 000
Sony Corp.	8 570	9 080
Toyota Motors	2 560	2 350

LONDRES

– 0,01 %
Irrégulier

Le London Stock Exchange est passé cette semaine par des hauts et des bas, dans l'attente de ce qui s'est finalement révélé comme un *non-évènement : l'expiration de* l'échéance « juin » du contrat à terme sur l'indice Footsie.

Après avoir fortement monté, le *marché a replongé pour se redresser* à la veille du week-end. De telle sorte que le bilan hebdomadaire a été à peu près égal à zéro : -0,01.

Des nouvelles contradictoires sont parvenues dans la City, à commencer par les prévisions d'une baisse des taux d'intérêt faites par London *Business School, suivie d'une* enquête du patronat, révélant un net ralentissement de la demande intérieure. *Le rythme des échanges a ensuite été influencé par la publi*cation de nombreux résultats intermédiaires de sociétés, assez mauvais dans l'ensemble. Des secteurs entiers de la cote se sont ainsi alourdis, telle la distribution. I.C.I. a pâti de plusieurs révisions en baisse de ses bénéfices.

Indices « FT » du 29 juin : 100 valeurs 2 374,6 (contre 2 378,5) ; 30 valeurs, 1 899,9 (contre 1 913) ; *mines d'or*, 176,8 (contre 171) ; Fonds d'Etat, 79,97 (contre 80,39).

	Cours 22 juin	Cours 29 juin
Bowater	527	528
BP	324	319
Charter	467	457
Courtaulds	362	360
De Beers	13,50	12,75
Glaxo	807	816
GUS	13,50	13,50
ICI	11,87	11,40
Reuters	12,65	12,43
Shell	460	458
Unilever	688	710
Vickers	233	231

FRANCFORT

+ 0,5 %
Soutenu

Après avoir baissé sur les ventes bénéficiaires favorisées par la récente reprise, le marché allemand a regagné le terrain perdu, *et même un peu au-delà*, pour se hisser à 0,5 % environ au-dessus de son niveau du vendredi précédent.

Ce raffermissement observé en finale a été grandement favorisé par les achats des investisseurs étrangers, américains surtout, mais aussi nationaux, attirés par les perspectives de développement économique que porte en germe l'union monétaire imminente des deux Allemagne. La fermeté du marché obligataire a également joué en faveur du redressement.

Preuve de ce regain d'intérêt, les volumes de transactions sur les huit places germaniques ont augmenté de plus de 10 % pour atteindre 47,47 milliards de DM.

Reste que l'irrégularité a tout de même été la note dominante dans de nombreux secteurs, tels l'automobile où seul Daimler-Benz a monté sur des rumeurs faisant état de l'entrée du groupe dans le capital de British Aerospace. Recul des chimiques. Bonne tenue des valeurs bancaires.

Indices du 29 juin : DAX, 1 879,90 (contre 1 872,92) ; Commerzbank, 2 297,3 (contre 2 286,2).

	Cours 22 juin	Cours 29 juin
AEG	288,50	296
BASF	291,30	271,6
Bayer	283	278,5
Commerzbank	277,30	280
Deutschebank	788,50	795,50
Hoechst	268,50	266,60
Karstadt	684	705,5
Mannesman	353,50	356,50
Siemens	741,60	748
Volkswagen	617	623

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Les autorités desserrent leur emprise

La plus récente des euro-émissions de warrants en francs français est typique du climat de libéralisation qui règne actuellement sur les grands marchés des capitaux d'Europe continentale. Il s'agit de bons qui permettront aux porteurs, durant environ deux ans, d'acquérir un panier de titres bancaires français dont le capital est en majorité détenu par l'Etat. L'émetteur, l'eurobanque londonienne de Paribas, n'a guère eu de peine à faire valoir les mérites de sa transaction. Les investisseurs internationaux ne demandent qu'à croire aux possibilités de croissance du secteur financier français,qui pourrait bénéficier d'éventuelles mesures de déréglementation et d'une diminution de la participation de l'Etat. Le panier est constitué de certificats d'investissement de la BNP et du Crédit lyonnais ainsi que d'actions ordinaires du Crédit foncier et du Crédit national.

Sur le marché des euro-obligations en francs français, il est également fort question de déréglementation. Les autorités sont à l'évidence en train de desserrer leur emprise. Cela devrait conduire bientôt à autoriser des banques étrangères à assurer le secrétariat d'émissions nouvelles. Jusqu'à présent, ce rôle était en pratique réservé à des établissements français. La perspective d'une plus grande émulation entre banques internationales pour la direction d'opérations nouvelles est certainement pour beaucoup dans la réussite et la multiplication récente des transactions en francs. Hors des frontières de l'Hexagone, sachant qu'ils pourraient être appelés à déployer bientôt une intense activité dans le compartiment du franc, plusieurs établissements financiers ne ménagent pas leurs efforts pour faire valoir leur capacité à placer des titres libellés dans cette monnaie. En France même, la concurrence se renforce. Le tout a fortement contribué à faire de la semaine passée la plus animée qu'ait jamais connue le marché de l'eurofranc.

Trois euro-emprunts y ont vu le jour,dont une opération tout à fait classique qui marquait la première apparition directe de Renault-Crédit international, le plus grand groupe européen de crédit automobile. D'un montant de 700 millions de francs et d'une durée de trois ans, cette belle opération, dont la direction était confiée à la BNP, procure aux investisseurs un taux d'intérêt facial de 10,50 %. C'est d'ailleurs à ce niveau que se situe son rendement au pied des commissions, soit au lancement de l'opération, mardi dernier, quelque 50 centimes de mieux que les fonds d'Etat auxquels ils se comparent. L'emprunteur disposera, après avoir conclu un contrat d'échange, de ressources qu'il lui faudra rémunérer à taux variable, à un niveau situé entre 5 centimes et 10 centimes de plus que la référence monétaire du TAM.

Pour sa part la Banque européenne d'investissement se propose de doubler le montant d'un de ses euro-emprunts pour le porter à 2 milliards de francs. A cette fin, elle a confié au Crédit lyonnais le soin de lancer une nouvelle tranche, constituée d'obligations assimilables à celle de la précédente, et dont le profil est le suivant : taux d'intérêt nominal de 9,875 % pour une durée de près de dix ans, soit au pied des commissions un rendement de 10,14 % qui était jeudi 28 juin de 48 centimes supérieur à celui des obligations du Trésor, qui viendront à échéance en l'an 2000. La qualité de la dette et le fait que les titres seront d'autant plus facilement négociables que l'émission est grande expliquent qu'elle a été bien accueillie par les investisseurs.

Intense activité en eurofrancs

Lancée pour une signature française très recherchée, Interfinance crédit national, et dirigée par la BNP, la troisième euro-émission en francs de la semaine écoulée est très différente. Portant sur 500 millions, elle est liée à l'évolution de l'indice boursier CAC 40. On la doit à l'ingéniosité de Bankers Trust International. Cet établissement américain s'est également chargé d'une transaction de swap qui non seulement dégage le débiteur de tout risque, mais encore lui fournit, pour une période de trois ans au minimum, des fonds qu'il lui faudra rémunérer à un taux très avantageux pour lui : une quinzaine de centimes au-dessous de TAM.

L'affaire porte sur 500 millions de francs. Les obligations sont dénuées de coupons d'intérêt, le rendement étant fonction de l'appréciation de la Bourse française. L'emprunteur aura la faculté de dénoncer l'opération après trois ans, mais il devra le faire à un niveau correspondant à un rendement de près de 13 %. Si le débiteur ne fait pas usage de cette possibilité, l'investisseur, étant de toute façon assuré de récupérer sa mise initiale, aura lui-même le loisir de se dégager après trois, quatre ou cinq ans, ou de rester jusqu'à l'échéance, dans six ans, l'importance de son gain dépendant de sa fidélité. La grande nouveauté de l'opération est qu'elle pourra lui faire gagner proportionnellement davantage que la hausse de l'indice boursier.

Par ailleurs, une émission d'obligations convertibles en actions et munie de warrants, a su retenir l'attention des spécialistes. La compagnie générale des eaux, par le truchement de la Société générale, s'est adressée aux investisseurs internationaux en leur proposant des titres de 2,850 F qui rémunérés au taux de 6 % l'an, pourront chacun, jusqu'en 1998, être échangées contre une action. Chaque obligation est, en outre, munie d'un warrant et deux de ces warrants permettront d'acquérir une autre action au prix de 3 200 F. La formule a plu aux grands gestionnaires de fonds à qui elle est destinée et, sur le marché gris, les cours se sont rapidement haussé à 3 % au-dessus du prix d'émission.

Parmi les autres compartiments de l'euromarché, celui de l'écu demeure le plus en vue. Le soutien que lui apportent les autorités françaises continue d'impressionner tous les obervateurs. Il en coûte toujours nettement plus cher au Trésor de s'endetter en écus qu'en francs, mais cela n'empêche pas Paris de poursuivre son programme d'emprunt dans la devise européenne. La question est éminemment politique, et des choix très clairs ont été faits en la matière. Un des buts poursuivis est de renforcer la position de Paris. tant que place financière.

Actuellement, le rendement d'un emprunt en écus est d'environ 0,50 % plus élevé que celui d'un emprunt en francs. Le différentiel est cependant nettement inférieur à ce qu'il était il y a deux mois. Il s'est réduit de moitié. Les spécialistes sont nombreux à attendre qu'il diminue encore de beaucoup prochainement. Les experts de la Deutsche Bank sont particulièrement explicites à cet égard. Ils justifient leurs prévisions par la perspective d'importantes modifications de nature comptable qui pourraient être bientôt apportées au code général des assurances en France et faire l'objet d'une nouvelle directive européenne. Les changements envisagés devraient inciter les compagnies d'assurances à renforcer de façon très sensible dans les mois qui viennent leurs investissements libellés dans la devise européenne.

CHRISTOPHE VETTER

DÉVISES ET OR

Veillée d'armes

L'activité était retombée au point mort, à la fin de cette dernière semaine de juin. qui marque à la fois la fin du mois, du trimestre et du semestre, période consacrée au bilan de milieu d'année et. par conséquent, peu favorable aux initiatives. Surtout, tout le monde attendait la date fatidique du lundi 2 juillet, à partir de laquelle les Allemands de l'Est vont pouvoir tirer sur leurs banques les marks de l'Ouest, dans les limites autorisées.

A vrai dire, personne ne sait ce qui va se passer puisque aucun exemple d'annexion monétaire de ce type, effectuée sur un pays frontalier, n'a jamais été observé dans une économie moderne. Dans l'immédiat toutefois, le mark ne brille pas par sa force. Cette semaine. il est retombé à Paris au voisinage de son cours pivot, soit 35,38 F et, selon le rapport de la Banque fédérale d'Allemagne, pour le mois de juin, il a dû être soutenu par des achats « parfois massifs », effectués par des banques centrales partenaires, représentant 16 milliards de marks (soit une cinquantaine de milliards de francs) depuis le début de l'année.

La Banque fédérale explique cette faiblesse de sa monnaie par l'accroissement de l'écart de taux d'intérêt au profit de certains pays partenaires (Italie, Espagne, etc.). la devise allemande ayant fléchi de 5 % au sein du système monétaire européen depuis le dernier grand réalignement de juin 1987. Ce recul « *a pu susciter des inquiétudes des marchés financiers sur la stabilité à long terme du mark, en liaison avec les projets d'union monétaire allemande* ».

Cette semaine, toutefois, le mark s'est raffermi vis-à-vis du dollar, un peu déprimé par les déclarations du président Bush sur un éventuel relèvement de la fiscalité américaine pour réduire le déficit budgétaire qui, en 1991, va frôler les 160 milliards de dollars, au lieu des 61 milliards prévus par la fameuse loi Gram-Rudmann. Une telle réduction diminuerait sans doute les appels à l'épargne nationale et internationale et, donc, serait susceptible de faire baisser les taux d'intérêt aux Etats-Unis, d'où le fléchissement du billet vert dans un premier temps du moins.

Le yen a amorcé une esquisse de remontée, après l'annonce de l'armistice commercial nippo-américain, même si ce dernier reste virtuel pour l'instant, avec des promesses de Gascon de part et d'autre, telles que la modernisation du système de distribution japonais et la réduction du déficit budgétaire américain.

Enfin, au sein du système monétaire européen, la lire s'est un peu repliée vis-à-vis du franc et du mark, ce qui a allégé les tensions intra-communautaires.

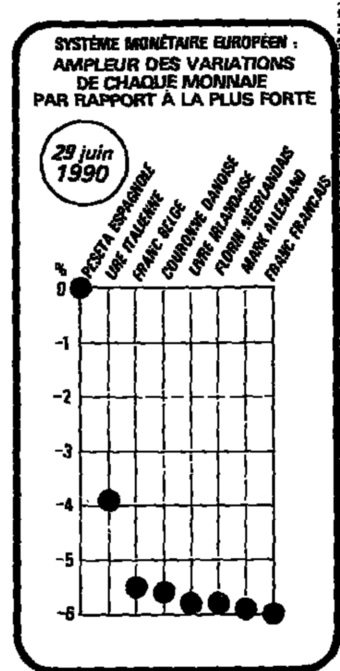
F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 25 JUIN AU 29 JUIN 1990

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7470	–	17,9115	70,8215	60,1685	2,9291	53,4759	0,0820
	1,7285	–	17,7305	70,6714	59,5238	2,9011	52,9240	0,0813
Paris	9,7535	5,5830	–	395,40	335,92	16,3532	298,56	4,5762
	9,7487	5,6400	–	398,59	335,71	16,3621	298,49	4,5853
Zurich	2,4667	1,4120	25,2908	–	84,9579	4,1359	75,5080	1,1574
	2,4458	1,4150	25,0887	–	84,2262	4,1050	74,8875	1,1504
Francfort	2,9035	1,6620	29,7689	117,70	–	4,8682	88,8770	1,3623
	2,9039	1,6800	29,7872	118,73	–	4,8738	88,9124	1,3659
Bruxelles	59,6426	34,14	6,1150	24,1785	20,5415	–	18,2567	2,7984
	59,5813	34,47	6,1117	24,3604	20,5179	–	18,2429	2,8024
Amsterdam	3,2669	1,8700	33,4940	132,43	112,51	5,4774	–	1,5328
	3,2660	1,8895	33,5018	133,53	112,47	5,4816	–	1,5362
Milan	2131,34	1220	218,52	864,02	734,05	35,7352	652,41	–
	2126,06	1230	218,09	869,26	732,14	35,6832	650,97	–
Tokyo	265,02	151,70	27,1717	107,44	91,2755	444,35	81,1230	0,1243
	267,57	154,80	27,4468	109,40	92,1429	449,09	81,9264	0,1259

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 29 juin : 3.6803 F, contre 3,6434 F le vendredi 22 juin.



MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Un espoir indéracinable dans la baisse des taux

L'espoir fait vivre. Cet axiome s'est vérifié cette semaine à propos du MATIF, très influencé par la perspective de l'unité monétaire allemande. Celle-ci fait toujours peur dans la mesure où ses conséquences inflationnistes seraient susceptibles de durcir la politique de la Banque fédérale d'Allemagne. Mais, de l'autre côté du Rhin, on se montre relativement optimiste et un peu sceptique sur le boom de la consommation en RDA, si redouté. Dans ce dernier pays, souligne-t-on, les inquiétudes sur le chômage commencent à véritablement s'installer, si bien que les ménages pourraient fort bien penser davantage à épargner qu'à dépenser.

C'est bien ce que semble penser la même Banque fédérale, qui, dans son rapport mensuel de juin, affirme que les taux d'intérêt ont atteint, en RFA, leur niveau le plus élevé depuis huit ans, suffisamment pour absorber les risques d'instabilité et les facteurs imprévisibles générés par l'unité allemande. Dans l'immédiat, cette Banque fédérale est sans doute satisfaite par l'évolution des prix allemands (+0,1 % en juin et + 2,3 % en un an) et par celle de la masse monétaire M3 (+ 4,3 % en avril) tout au bas de la fourchette fixée en début d'année (+ 4 %à + 6 %). Elle en a profité pour abaisser légèrement le taux de ses pensions à court terme à 7,80 %-8 %.

Du coup, le rendement des emprunts d'Etat allemands à dix ans, les bunds, retombait à 8.55 % en début de semaine, entraînant celui de l'OAT dix ans française à 9,50 %, le cours de l'échéance septembre du MATIF bondissant à 102,50. Las ! M. Hans Tietmeyer, l'un des membres du directoire de la Bundesbank, éprouvait le besoin de déclarer que la hausse des taux d'intérêt était une mesure appropriée pour lutter contre les effets inflationnistes de l'augmentation de la demande d'emprunts pour financer l'union monétaire. Aussitôt les rendements remontaient à 8,80 % pour le bund et à 9.70 % pour l'OAT. le MATIF redescendant à 101,80. En fin de semaine. l'on était plus calme. à respectivement 8,71 % et 9,61 % pour les emprunts d'Etat, le MATIF se rétablissant à 102,40.

Sur le marché secondaire, la courbe des taux restait inversée, le loyer de l'argent au jour le jour s'élevant à plus de 10 % sur Paris à la veille du week-end en raison des échéances mensuelles et trimestrielles ; pour lundi prochain toutefois il est déjà redescendu à 9,7/8 %.

Le marché primaire français des obligations s'est montré un peu encombré d'émissions anciennes. ce qui n'a pas très bien réussi à celui de la Caisse nationale des télécommunications qui. sous la houlette du Crédit agricole, levait deux milliards en trois tranches à 9,79 % et 9,83 % de rendement réel. rendement jugé trop tiré par le marché. l'écart avec l'OAT étant considéré trop faible. La tranche à 10 % nominal devait, toutefois, se placer correctement dans le public. de même que le milliard de francs levé par la RATP sous l'égide de la BNP à 9,93 % réel et 10 % nominal : des emprunts construits pour les guichets un peu trop sollicités toutefois.

Signalons enfin une nouvelle initiative du Crédit local de France qui a lancé, cette semaine, une très importante offre publique d'échange sur une vingtaine de milliards de ses propres obligations au profit de sa filiale Floral afin de débarrasser son propre bilan et d'être moins gêné par les nouvelles règles qui limitent les pourcentages de titres d'un même émetteur dans le portefeuille des OPCV M. Les modalités de cette OPE seront développées la semaine prochaine, avec un aperçu sur l'accueil que lui réserve le marché.

Il convient de noter aussi une innovation intéressante des services du ministère des finances qui ont publié le premier numéro d'un Bulletin mensuel sur les valeurs du Trésor, destiné à la presse économique et financière française et étrangère ainsi qu'aux investisseurs résidents et non résidents. Ce Bulletin sera tiré en français et en anglais, à 30 000 exemplaires, avec des informations chiffrées sur divers paramètres : montant de la dette publique, masse monétaire, programme des adjudications, évolution des marchés primaire et secondaire des valeurs du Trésor. Il comportera des fiches complémentaires d'ordre technique et pratique.

Ainsi, on y apprend ce que l'on soupçonnait déjà, à savoir que les douze spécialistes en valeurs du Trésor (SVT), quinze maintenant, souscrivent en moyenne 93 % à 97 % des adjudications à des bons à taux fixe et intérêt annualisé (BTF et BTAN) et d'obligations assimilables (OAT) dont le montant global a dépassé 730 milliards de francs en 1989. Ces SVT sont donc de véritables grossistes qui revendent le papier souscrit, si possible avec bénéfice.

Salomon placé sous surveillance

Sur le front des billets de trésorerie émis par les entreprises, à hauteur de 173 milliards de francs au 22 juin 1990 avec 119 émetteurs, l'Agence de cotation franco-américaine Standard and Poor's-ADEF vient de « *placer sous surveillance* », avec possibilité d'évolution moins favorable, la note T1/AA3 dans l'échelle de l'ADEF, attribuée aux billets émis par la Société Salomon SA (450 millions de francs environ). La raison ? Cette société d'Annecy spécialisée dans le matériel de sports d'hiver (fixations, chaussures et maintenant skis) avec un tiers de son chiffre d'affaires néanmoins dans le matériel de golf, vient d'annoncer une perte de 90 millions de francs pour l'exercice 1989-1990, la première de son histoire, à la suite de trois mauvaises saisons successives et de la baisse des cours du yen et du dollar. L'agence de cotation examinera avec la direction de la société, récemment remaniée, ses prévisions, son plan de redressement et sa politique de couverture risque devises afin d'apprécier la capacité de l'entreprise à réagir positivement dans des marchés devenus plus difficiles.

C'est une première pour l'ADEF mais pas pour Standard and Poor's qui a l'habitude de ces mises en surveillance. C'est peut-être aussi le début d'une différenciation souhaitable des taux entre les émetteurs, en fonction de leur situation.

FRANÇOIS RENARD

MATIÈRES PREMIÈRES

Incitations africaines

« Au lieu de négliger ce qui représente la source principale de produits alimentaires, de revenus et de surplus monétaires permettant les investissements, les dirigeants africains devraient utiliser la production et le commerce des produits de base comme moteur de l'expansion ». Cette affirmation donne le ton du rapport publié à la mi-juin, à la demande des Nations unies, par un groupe d'experts internationaux (dont M. Claude Cheysson, ancien ministre des relations extérieures) sur les matières premières du continent noir.

Autant dire qu'en conseillant une revitalisation du secteur primaire pour placer l'Afrique sur une trajectoire menant à la croissance soutenue, ce document « *prend le contre-pied d'une politique qui prônait depuis plusieurs dizaines d'années l'abandon de la production de produits bruts* » . A première vue, cette option volontariste paraît depuis longtemps disqualifiée par la longue et décourageante épreuve des faits. Le rapport recommande en effet aux Africains « *d'élaborer une stratégie des produits primaires qui réponde aux besoins spécifiques de chaque pays (...) .* » et à la communauté internationale « *d'accroître le volume de son aide et de permettre un accès meilleur aux marchés afin d'encourager le secteur primaire africain à tirer pleinement parti des réformes en cours* ».

PRODUITS	COURS DU 29-6
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 498 (+ 33) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 580 (inch.) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	8 758 (– 35) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	2 175 (+ 35) Francs/tonne
Café (Londres) Juillet	545 (– 19) Livres/tonne
Cacao (New-York) Juillet	1 221 (+ 49) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	325 (– 8) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	295 (+ 13) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	180,5 (+ 5,10) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

La réflexion des experts repose sur un constat qui n'est pas neuf : le revenu global des nations concernées est fourni à 90 % voire 100 % par le secteur primaire dont la crise provoque une dégradation continue des termes de l'échange. Pour sortir du marasme, il faut, d'après le rapport, que les Etats définissent une stratégie d'ensemble obéissant aux règles suivantes : modification des attitudes des gouvernements qui devront réduire au minimum leurs interventions ; privatisation ou au moins décentralisation de la gestion des secteurs primaires ; encouragement aux investissements étranger ou national dans les domaines minier, halieutique et forestier ; meilleure commercialisation des produits de base ; « *des prix producteurs compétitifs avec ceux du marché* » ; amélioration des facilités de stockage, des réseaux de transport ; mise en œuvre de nouvelles méthodes d'échanges, comme le troc et la compensation.

Le rapport note encore la nécessité de favoriser les échanges intrarégionaux, de diversifier peu à peu les productions, « *tout aussi bien par de nouveaux produits de base que par une augmentation des traitements sur place* ».

De leur côté, les pays industrialisés devront procéder à « *l'élimination complète des plafonds limitant leurs importations de produits primaires, les obstacles non tarifaires tels que les règles d'origine de produits. Les clauses antidumping, devraient être appliqués de façon à ne pas gêner les efforts de diversification* ». Le rapport plaide pour une élimination dès 1991 de l'accord multifibre limitant les importations textiles du tiers-monde, ainsi que la réduction des droits et taxes intérieurs sur les produits tropicaux, les boissons en particulier.

Si les experts demandent aux pays africains de définir une stratégie claire, ils en suggèrent aussi les moyens : une réduction de 50 % des dépenses militaires dans les budgets publics qui passeraient ainsi de 10 % à un maximum de 5 %, « *ce qui permettrait de réaliser une économie annuelle d'environ 3,7 milliards de dollars* ». Cette recommandation est associée à une demande faite à tous les pays d'Afrique d'allouer au moins 25 % de leurs dépenses publiques à l'agriculture.

Une fois de plus, la communauté internationale ne pourra se soustraire à un nouvel effort financier : d'après les experts, il manque 27 milliards de dollars par an aux pays d'Afrique noire pour satisfaire leurs besoins d'investissement, plus dix milliards de dollars par an pour les pays d'Afrique du Nord.

Relancer, une fois encore, cette idée de « revaloriser » les matières premières, le pari est risqué. Depuis les indépendances, jamais les économies de rente n'ont servi d'instrument du développement. Pourquoi en irait-il autrement demain, alors que l'Asie et l'Amérique du Sud multiplient les offensives sur les marchés du cacao, du café ou du cuivre, ces « *fruits* » de l'Afrique qui semblent avoir donné tout leur jus ?

ERIC FOTTORINO

Le Monde

Le faux coup d'Etat de Lusaka

La joie prématurée de la capitale zambienne

LUSAKA

de notre envoyé spécial

Que se passe-t-il vraiment à Lusaka ? Dès 3 heures du matin, samedi 30 juin, les Zambiens ont eu la surprise, au réveil, d'apprendre par la radio que M. Kenneth Kaunda, au pouvoir depuis l'indépendance (1964), avait été renversé.

Répété toutes les dix minutes, le communiqué a jeté dans la rue des dizaines de milliers de personnes qui aussitôt prenaient d'assaut autobus et camions pour se diriger vers le centre de la capitale. Aucun de ceux-là n'a donc pu entendre l'autre communiqué diffusé deux heures plus tard annonçant que la tentative de coup d'Etat avait échoué et enjoignant à tous de rester chez soi sous peine d'être arrêté ou abattu, jusqu'au retour à la normale.

L'avertissement n'a donc guère été entendu, et tout au long de la matinée les jeunes laissaient éclater leur joie, juchés en grappe sur d'énormes camions-bennes ou sur les plateaux des « pick-up » japonais. *« Kenneth Kaunda, c'est fini », « Kenneth Kaunda, pas de vote »*, hurlaient-ils. Des militaires en tenue de combat, branchages de camouflage pris dans le filet du casque, kalachnikov en main, ceintures chargées de grenades, veillaient sur les principaux bâtiments administratifs, sur les magasins d'Etat – dont bon nombre ont été pillés au cours des derniers jours – au carrefour et le long des grandes artères. Les stations-service prises d'assaut dès l'aube n'avaient pas d'essence à vendre, mais leurs clients patientaient sans grogne. Au centre-ville, dès 8 heures, une longue queue d'au moins 100 mètres commençait à se former devant la Standard Bank. Au début du week-end, les habitants de Lusaka, qui vivent au jour le jour depuis si longtemps, ont besoin d'argent.

« Tout est trop cher »

Aux abords de la capitale, le campus de l'université de Zambie, d'où sont parties les émeutes, était tout à fait calme. Le sol jonché de pierres et deux carcasses de taxis complètement brûlées montraient que la semaine avait été chaude. La première « State house », résidence officielle de M. Kaunda, maintenant érigée en musée, n'était même plus gardée . Mais sa Land Rover *« historique »*, qui trône sous un abri juste devant la maison, gît là, carbonisée.

« Je ne sais pas si c'est un grand jour, c'est un jour de coup d'Etat », déclarait Mooses, un jeune *« vieux sage »* d'une quarantaine d'années devant son échoppe de tôle ondulée encore fermée. Mais le propos prudent ne parvenait pas à dissimuler le sourire et la joie : *« Tout est trop cher. Ça ne peut pas durer, on ne peut plus vivre. Bientôt, on ne pourra même plus acheter de farine de maïs. »*

A 9 heures, des hélicoptères de l'armée ont survolé la ville à basse altitude à deux reprises, ajoutant un peu au surréalisme régnant dans le parc à voitures d'un grand hôtel de Lusaka où des engins multicolores, striés d'autocollants, attendaient toujours de s'élancer pour le *« rallye international de Zambie »* qui devait débuter dans la nuit. Mais couvre-feu oblige, les concurrents ont patiemment attendu à l'hôtel. Surexcités dans leurs combinaisons bariolées, ils commençaient à pester contre les impondérables de la politique, faisant rugir leurs moteurs, comme pour décider les autorités à les autoriser à partir.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

Lire nos autres informations page 5

Un nouveau rapport sur les revenus des Français

Les salaires à la traîne depuis trois ans

Les revenus salariaux ont à nouveau moins augmenté en 1987, 1988 et 1989 que les revenus des travailleurs indépendants et surtout que les revenus du patrimoine. Ces révélations embarrassantes pour le gouvernement socialiste dans la controverse sur les inégalités doivent être publiées le 5 juillet par le CERC (Centre d'études des revenus et des coûts) et sont données en avant-première par *Libération*.

Le pouvoir d'achat global des salaires a augmenté ces trois années de 1,6 %, 2,2 % et 2,7 %. Mais, étant donné l'augmentation du nombre de personnes concernées, le pouvoir d'achat par salarié a stagné en 1989 après avoir progressé de 0,5 % en 1988 et baissé de 0,2 % en 1987. Plus gênant encore : en net, le SMIC a perdu du pouvoir d'achat. Il est vrai que le CERC ne prend pas en compte les primes liées à l'intéressement ou à la participation, que distribuent désormais près de la moitié des entreprises de plus de 200 salariés.

En revanche, les revenus du patrimoine ont augmenté de + 7,7 % en 1989, un record, grâce à la remontée des actions et surtout des rendements de l'immobilier parisien.

□ **Cinq représentants syndicaux vont être reçus à l'Elysée.** M. François Mitterrand devait recevoir, mercredi 4 juillet, *« à leur demande »*, les responsables de cinq centrales syndicales . MM. Jean Kaspar (CFDT), Marc Blondel (FO), Paul Marchelli (CGC), Yannick Sembron (FEN) et Jean Bornard (CFTC) lui présenteront, à cette occasion, un document élaboré par la Commission syndicale consultative (TUAC) des pays de l'OCDE, à l'occasion du sommet des sept pays les plus riches du monde qui se réuniront à Houston (Texas), du 9 au 11 juillet.

□ **M. Jacques Gossot toujours suspendu du RPR malgré sa mise en liberté.** – La Commission exécutive de la Fédération RPR de Meurthe-et-Moselle a annoncé, dans un communiqué, qu'elle maintenait la décision de suspension prise il y a six mois à l'encontre de M. Jacques Gossot, maire de Toul et vice-président du conseil général. Inculpé puis écroué dans l'affaire des fausses factures de Nancy, M. Gossot a été mis en liberté, vendredi 29 juin (*le Monde* du 30 juin). Pour le RPR, *« la situation de Jacques Gossot au sein du mouvement ne pourra être réexaminée qu'au terme de la procédure »*.

SIDA

Tragique homonymie aux Etats-Unis

Un patient du Centre médical d'Albuquerque (Nouveau-Mexique) a reçu le sang d'un sidéen qui portait le même nom que lui. *« C'est une tragédie totale et nous sommes anéantis »*, a déclaré vendredi 29 juin le docteur Darwin Palmer, chargé des maladies infectieuses à l'hôpital, qui a précisé que l'erreur avait été découverte mercredi 27 juin, moins d'une heure après avoir été commise.

La victime a *« un risque élevé de développer un sida, si elle vit suffisamment longtemps »*, a encore souligné le médecin, précisant qu'elle était déjà atteinte d'une maladie grave qu'il n'a pas voulu préciser. Un traitement antiviral à base d'AZT lui a été immédiatement administré. (AFP)

□ **Prochain tir d'Ariane prévu le 24 juillet.** – Après cinq mois d'arrêt, la fusée européenne Ariane va reprendre le chemin de l'espace, en principe dans la nuit du 24 au 25 juillet. Ce trente-septième lancement, dont la date a été annoncée jeudi 28 juin par la société Arianespace, devrait assurer la mise sur orbite géostationnaire des satellites français TDF-2 et ouest-allemand Kopernicus-2.

ATHLETISME : la rencontre de Villeneuve-d'Ascq

Deux records de France battus

Ils ont couru vite, très vite, vendredi 29 juin, au meeting d'athlétisme de Villeneuve-d'Ascq (Nord). Le plus rapide d'entre eux fut sans conteste l'Américain Leroy Burrell. Le camarade de club de Carl Lewis a réalisé la meilleure performance mondiale de l'année sur 100 mètres avec un chrono de 9 s 96. Il a cependant bénéficié d'un lièvre de choix avec Daniel Sangoumu. Le sprinter réunionnais s'est élancé à la limite du faux départ, obligeant ainsi Burrell à donner toute la gomme pour le battre sur le fil. Consolation pour Sangoumu : il établit un nouveau record de France du 100 mètres en 10 s 02.

Monique Ewanje-Epée a réalisé une performance similaire sur 100 mètres haies. Elle a remporté l'épreuve en 12 s 56, établissant par la même occasion un nouveau record de France et la meilleure performance mondiale de la saison.

Nouvelle perle du sprint américain. Michael Johnson s'est imposé en 20 s 01 sur 200 mètres, laissant son plus proche adversaire, Heard, à plus de 40 centièmes.

TENNIS : les Internationaux de Grande-Bretagne

L'incroyable service de Goran Ivanisevic

Le Yougoslave Goran Ivanisevic, dix-huit ans, s'ouvre calmement un boulevard vers les demi-finales des Internationaux de Grande-Bretagne. Vendredi 29 juin, il a écrasé Derrick Rostagno, le « tombeur » de Mc Enroe, grâce à un service mirobolant. Mené 0-40, Ivanisevic est capable d'expédier trois aces de suite pour revenir à égalité et empocher le jeu. Au total, dix-sept aces et vingt-deux services gagnants en trois sets.

Si la logique est respectée, il devrait affronter en demi-finales Boris Becker, qu'il avait éliminé à Roland-Garros. Mais à condition que le joueur allemand se débarrasse de Pat Cash. L'Australien, vainqueur à Wimbledon en 1987, revient en force après une rupture du tendon d'Achille l'an dernier et devrait pouvoir inquiéter le tenant du titre.

Chez les dames, les têtes de série continuent leur chemin sans gros tracas. Jennifer Capriati a cependant dû batailler ferme pour venir à bout de sa compatriote Robin White.

Principaux résultats

Simple messieurs *(troisième tour)*
Volkov (URSS) b. Rosset (Sui.) 6-3, 6-4, 7-5 ; Ivanisevic (You.) b. Rostagno (EU) 6-2, 6-2, 6-4 ; Curren (EU) b. Novacek (Tch.) 6-2, 4-6, 1-6, 7-5, 6-3 : Becker (RFA, n° 2) b. Goldie (EU) 6-3, 6-4, 4-6, 7-5 : Cash (Aus.) b. Aguilera (Esp.) 6-1, 6-1, 6-4 ; Gilbert (EU, n° 7) b. Haarhuis (PB) 6-2, 3-6, 6-1, 6-2 : Wheaton (EU) b. Svensson (Sue., n° 10) 2-6,6-7, 6-1, 6-0, 6-4.

Simple dames *(troisième tour)*
Novotna (Tch., n° 13) b. Faull (Aus.) 6-2, 6-1 ; Capriati (EU, n° 12) b. White (EU) 7-5, 6-7, 6-3 : Graf (RFA, n° 1) b. Khode-Kilsch (RFA) 6-0, 6-4 ; Sukova (Tch., n° 10) b. Dechaume (Fra) 6-4, 6-3 ; Seles (You., n° 3) b. Minter (Austr.) 6-3, 6-3 ; Garrison (EU, n° 5) b. Leand (EU) 6-0, 6-3.

□ **Rugby : victoire française dans le troisième et dernier test-match.** – Dans le troisième et dernier test-match l'opposant à l'équipe d'Australie, le XV de France s'est imposé, samedi 30 juin, à Sydney (Australie), par 28 à 19 à l'issue d'une rencontre dont il a disputé la dernière demi-heure réduit à quatorze après l'exclusion du pilier Philippe Gallart à la cinquante-et-unième minute et les sorties, sur blessure, de Thierry Devergie et de Serge Blanco. Le XV de France a ainsi effacé la mauvaise impression laissée par sa double défaite lors des deux précédents test-matchs. L'ouvreur Didier Cambérabéro a été le meilleur réalisateur du match avec vingt et un points (un essai, trois drops, une transformation et deux pénalités).

L'ESSENTIEL

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 30 juin 1990 a été tiré à 527 226 exemplaires.